



Société Anonyme au capital de 623 541 €uros
Siège social : 11 place Francois Mitterrand - 49100 ANGERS
R.C.S. Angers 411 068 737

Document de Référence 2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 décembre 2008 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Le document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Incorporation par référence

Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

1. Relatives à l'exercice 2006 : - le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 13 novembre 2007 sous le numéro D.07-980 (respectivement : pages 26 à 79).
 - les comptes sociaux d'Afone, leur analyse ainsi que le rapport des commissaires aux comptes des derniers, figurant dans le document de référence déposé le 13 novembre 2007 sous le numéro D.07-980 (respectivement : pages 80 à 102).
 - le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le document de référence déposé le 13 novembre 2007 sous le numéro D.07-980 en page 99.

2. Relatives à l'exercice 2005 : - le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 9 octobre 2006 sous le numéro R.06-157 (respectivement : pages 29 à 92).
 - les comptes sociaux d'Afone, leur analyse ainsi que le rapport des commissaires aux comptes des derniers, figurant dans le document de référence déposé le 9 octobre 2006 sous le numéro R.06-157 (respectivement : pages 93 à 109).
 - le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le document de référence déposé le 9 octobre 2006 sous le numéro R.06-157 en page 86.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacés et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

SOMMAIRE

Chapitre 1 - Personne Responsable	6
Chapitre 2 - Responsables du Contrôle des Comptes	8
Chapitre 3 - Panorama du groupe	9
3.1 Chiffres clés.....	9
3.2 Historique.....	9
3.3 Organigramme juridique.....	10
3.4 Les activités du groupe.....	11
3.5 Les moyens d'exploitation du groupe.....	18
3.6 L'action Afone.....	20
3.7 Communication Financière.....	22
Chapitre 4 - Facteurs de risques	23
4.1 Risques de marché.....	23
4.2 Risques juridiques.....	25
4.3 Description des litiges.....	26
4.4 Assurances.....	26
Chapitre 5 - Rapport de gestion	28
5.1 Activité de la société et de ses filiales (Groupe).....	28
5.2 Présentation des comptes et affectation du résultat.....	30
5.3 Filiales et participations.....	33
5.4 Informations sur le capital.....	34
5.5 Informations sur les conséquences sociales et environnementales des activités de la société et du groupe et les risques technologiques...	35
5.6 Informations concernant les mandataires sociaux.....	36
Chapitre 6 - Comptes consolidés 2007	39
6.1 Bilans consolidés.....	39
6.2 Comptes de résultat consolidés.....	40
6.3 Tableau de flux de trésorerie consolidés.....	41
6.4 Tableau de variation des capitaux propres.....	42
6.5 Annexes aux comptes consolidés.....	42

6.6 Rapport des commissaires aux comptes.....	82
Chapitre 7 - Comptes sociaux 2007.....	84
7.1 Comptes de résultat résumés.....	84
7.2 Bilans résumés.....	85
7.3 Flux de trésorerie.....	86
7.4 Résultats financiers des cinq derniers exercices.....	87
7.5 Filiales et participations.....	88
7.6 Tableau des valeurs mobilières.....	88
7.7 Annexe aux comptes sociaux.....	89
7.8 Rapport des commissaires aux comptes.....	102
Chapitre 8 - Comptes intermédiaires Consolidés au 30 juin 2008.....	108
8.1 Bilans consolidés.....	108
8.2 Comptes de résultat consolidés.....	109
8.3 Tableau de flux de trésorerie consolidés.....	110
8.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	111
8.5 Annexes aux comptes consolidés.....	111
8.6 Rapport des Commissaires aux Comptes.....	122
8.7 Rapport de gestion.....	123
Chapitre 9 - Informations juridiques et financières.....	127
9.1 Renseignements de caractère général concernant Afone.....	127
9.2 Renseignements de caractère général concernant le capital.....	130
9.3 Gouvernement d'entreprise.....	136
9.4 Rapport du Président relatif aux procédures de contrôle interne.....	141
9.5 Rapport des Commissaires aux Comptes.....	144
Chapitre 10 – Rémunération des dirigeants exercice 2007.....	146
Chapitre 11 - Evolutions récentes et perspectives d'avenir.....	148

TABLEAU DE CONCORDANCE

(en application du schéma de l'annexe I du Règlement n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004)

	Chapitres	Pages
Personnes Responsables	1	6
Contrôleurs légaux des comptes	2	8
Informations financières sélectionnées	3.1	9
Facteurs de risques	4	23 - 27
Risques de marché	4.1	23 - 25
Risques juridiques	4.2	25 - 26
Description du litige en cours	4.3	26
Assureur	4.4	26 - 27
Informations concernant Afone		
Histoire et évolution de la société	3.2 – 11	9 - 148
Aperçu des activités		
Principales activités	3.4	11 - 17
Principaux marchés	3.4	11 - 17
Organigramme	3.3	10 - 11
Propriétés immobilières, équipements	3.5	18 - 20
Examen de la situation financière et du résultat		
Situation financière	6 – 8	39 - 126
Résultat d'exploitation	6.2 - 6.5 - 7.1 - 8.2 - 8.5	40 - 42 - 84 - 109 - 111
Trésorerie et capitaux	6.3 - 6.5 - 8.3 – 8.5	41 - 42 - 110 - 111
Recherche et développement, brevets et licences	Non applicable	
Informations sur les tendances	11	148
Prévisions ou estimations du bénéfice	11	148
Organes d'administration et de direction		
Composition des organes d'administration et de direction	9.3	136 - 140
Intérêts des dirigeants	9.3	136 - 140
Procédures de contrôle interne	9.4	140 - 144
Rémunération et avantages	9.3	136 - 140
Fonctionnement des organes d'administration et de direction	9.3	136 - 140
Salariés		
Effectifs	3.1	9
BSA et actions gratuites	9.2	130 - 135
Principaux actionnaires	9.2	130 - 135
Opérations avec des apparentés	6.5	76
Informations financières concernant la situation financière et les résultats d'Afone		
Etats financiers	6 - 8	39 - 126
Date des dernières informations financières	3.7	22
Politique de distribution de dividendes	3.6	20 - 20
Procédures judiciaires	4.3	26
Informations complémentaires		
Capital social	9.2	130 - 135
Statuts	9.1	127 - 130
Contrats importants	3.4	11 - 17
Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Non applicable	
Documents accessibles	3.7	22

CHAPITRE 1. PERSONNE RESPONSABLE

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Philip FOURNIER Président Directeur Général

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant page 28 à 38 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes au 30 juin 2008 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité, figurant page 123 à 126, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Les informations concernant les comptes au 30 juin 2008 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 122 dudit document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent les observations suivantes :

- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2005 du document de référence déposé sous le numéro R.06-157 :
 - o Une observation est faite sur la note 3.6.2 de l'annexe qui expose les conditions de mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2005, du changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation de nos actifs.

- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2005 du document de référence déposé sous le numéro R.06-157 :
 - o Une observation est faite sur les notes 2.1 et 5 de l'annexe relatives aux variations de périmètres.
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2006 du document de référence déposé sous le numéro D.07-980 :
 - o Une observation est faite sur la note 1 de l'annexe qui expose les conditions de restructuration des filiales du groupe effectuées en date du 31 décembre 2006.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2006 du document de référence déposé sous le numéro D.07-980 :
 - o Une observation est faite sur la note 2.1.3 de l'annexe relative aux variations de périmètres.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2007 :
 - o Une observation est faite sur la note 2.1.1 de l'annexe relative aux variations de périmètres.
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2008 :
 - o Une observation est faite sur les notes 4.1 et 4.14 relatives respectivement à la dépréciation des écarts d'acquisition et à l'activation des impôts différés liés aux déficits.

Les irrégularités suivantes ont été relevées :

- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2006 du document de référence déposé sous le numéro D.07-980 :
 - o Les dispositions prévues par les articles D296 et D297 n'ont pas été mises en œuvre.
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2007 du présent document de référence :
 - o Les dispositions prévues par l'article R.232-11 du Code de commerce n'ont pas été mises en œuvre.

Le 11 décembre 2008

Philip FOURNIER
Président Directeur Général

CHAPITRE 2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Les comptes de l'exercice 2007 ont été audités par :

Expertises et Services

11 bis, rue Portalis

75 008 PARIS

représenté par Monsieur Philippe SENECHAL

Date du premier mandat : Assemblée Générale du 4 novembre 2000.

Date du mandat actuel : Assemblée Générale du 21 avril 2006.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Becouze et Associés

(Membre du réseau international Horwath)

19 rue René Rouchy

49 100 Angers

représenté par Monsieur Jean-Paul MESSIE

Nommé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2003.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Jean-Claude PETER

1, Villa Pasteur

92 200 Neuilly Sur Seine

Date du premier mandat : Assemblée Générale du 4 novembre 2000.

Date du mandat actuel : Assemblée Générale du 21 avril 2006.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Jacques BOULLIER

13, rue de Strasbourg

44 000 Nantes

Date du mandat actuel : Assemblée Générale du le 27 juin 2003.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Aucun contrôleur légal n'a démissionné, n'a été écarté durant la période couverte par les informations financières historiques et postérieurement au 31 décembre 2007.

CHAPITRE 3. PANORAMA GENERAL DU GROUPE

3.1 CHIFFRES CLES

Le tableau ci-dessous présente des extraits des comptes de résultat, bilan et des tableaux de flux de trésorerie consolidés audités pour les exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 aux normes IFRS.

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Chiffre d'Affaires en K€	95 531	90 331	62 131
Résultat Opérationnel en K€	5 244	445	- 4 001
Résultat Net par Action	0,688	0,192	- 0,524
Résultat Net Part du Groupe en K€	3 725	1 188	- 3 267
Effectif Total du Groupe	975	807	460
Actifs non courant en K€	48 980	60 722	56 055
Actifs courants en K€	69 716	54 023	35 971
Dont trésorerie en K€	37 185	21 007	4 610
Total Actif en K€	118 695	114 745	92 026
Capitaux propres en K€	59 601	60 399	50 218
Passifs non courants en K€	15 491	12 397	9 899
Dont emprunts à long terme en K€	2 874	3 053	3 654
Passifs courants en K€	43 604	41 949	31 910
Total Passif en K€	118 695	114 745	92 026
Flux net de trésorerie généré par l'activité en K€	-4 063	-1 827	3 188
Flux net de trésorerie liés aux investissements en K€	-10 067	-12 790	-17 120
Flux net de trésorerie liés aux financements en K€	33 693	-1 483	-2 452
Variation de la trésorerie nette en K€	19 563	-16 100	-16 385

3.2. HISTORIQUE DU GROUPE

Afone vend des services sur les réseaux Télécoms. Tous les développements clés du groupe se sont toujours faits au service de cette stratégie.

1997 Création de la société Afone par Philip FOURNIER et Eric DURAND-GASSELIN

1999 Obtention de la licence ART L34-2

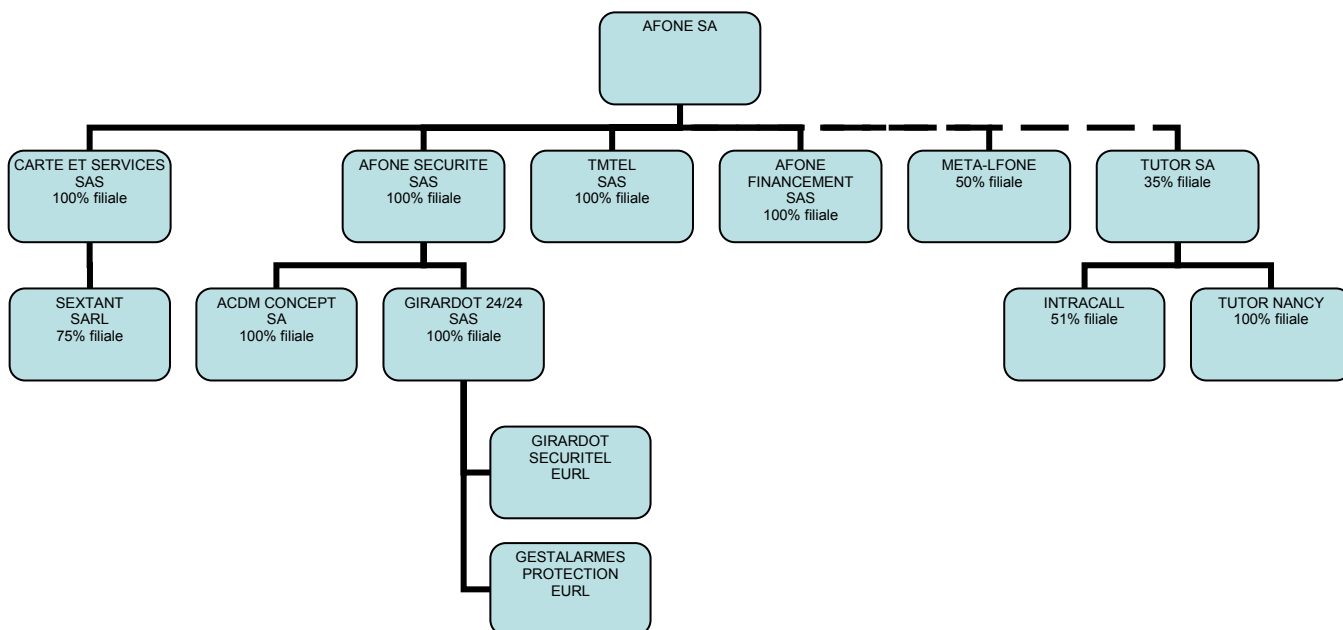
2001 Inscription au Marché Libre

2003 Introduction au Second Marché

- 2004**
- Mai : Acquisition de la société Aquitaine Protection Blokos (changement de dénomination Sociale en 2007 : Afone Sécurité) basée à Bordeaux et spécialisée dans les systèmes de sécurité
 - Septembre : Acquisition de Carte & Services spécialisée dans l'électronique de paiement
 - Décembre : Obtention de la licence L33-1 et Succès de l'augmentation de capital : 9,11 M€ levés
- 2005**
- Février : Acquisition d'Elsaphone
 - Juillet : Acquisition d'EMS TELECOM et succès de l'opération de levée de fonds pour 39 M€
 - Septembre : Signature d'un accord de partenariat stratégique avec Completel donnant accès à Afone à 600 000 lignes sur le réseau de Completel
 - Octobre : Acquisition du groupe Girardot, spécialisé dans la sécurité. Le groupe Girardot comprend trois sociétés pour un chiffre d'affaires 2005 combiné de 1961 K€ et un résultat combiné 2005 de 155 K€. Cette acquisition a été financée sur les fonds propres du groupe et par émission de 6 635 actions nouvelles
 - Décembre : Lancement test de l'Afone Commerce
- 2006**
- Janvier : Prise de participation à hauteur de 35% du capital de la SA Tutor, spécialisée dans le management des réseaux télécom
 - Juin : Acquisition de la société ACDM Concept, spécialisée dans la sécurité. Cette ancienne filiale du groupe EDF a réalisé un chiffre d'affaires 2006 de 1585 K€ pour un résultat de 94 K€. Cette acquisition a été financée sur les fonds propres du groupe
 - Juillet : Vente à la filiale Easy Field Services du fonds de commerce TPV de la société Carte & Services
 - Novembre : Distribution des actions Easy Field Services aux actionnaires d'Afone sous forme d'un dividende exceptionnel. Easy Field Services n'est plus filiale du groupe Afone
 - Décembre : Fusion d'AFONE avec sa filiale EMS TELECOM
Transmission universelle de patrimoine au profit des sociétés Edison Communication et Elsaphone au profit de la société Afone
- 2007**
- Janvier : La cour d'Appel de Paris rejette la requête de SFR, ouvrant la voie à Afone pour devenir un MVNO (Mobile Virtual Network Operator)
 - Décembre : Lancement d'une offre de téléphonie mobile en partenariat avec les Centres E. Leclerc. Ce partenariat se concrétise par la création d'une joint-venture, la SNC Meta-Lfone.

3.3 ORGANIGRAMME JURIDIQUE EXHAUSTIF DU GROUPE

L'organigramme juridique exhaustif du groupe Afone au 1^{er} janvier 2008 est le suivant :



Le groupe a une couverture nationale grâce à ses 13 sites en France métropolitaine.

Les actionnaires minoritaires des filiales du groupe sont M. et Mme GARETTI pour la part de 25% de la SARL Sextant. Mme GARETTI est gérante, Mr GARETTI est salarié.

Monsieur Joël PERON, PDG de TUTOR, détient la part majoritaire de 65% au capital de cette société.

Le groupement E Leclerc détient 50 % du capital de la SNC Méta-Lfone.

3.4 LES ACTIVITES DU GROUPE

Afone est un opérateur de services de télécommunications. Suite aux acquisitions réalisées depuis 2004 dans les domaines de la monétique et de la sécurité, l'activité du groupe est organisée autour de trois pôles :

Une activité historique d'opérateur télécom (licence L33-1 attribuée par l'ART en décembre 2004) permettant la gestion des flux de trafics téléphoniques entrants et sortants grâce à la fourniture de services à valeur ajoutée ainsi que la constitution de nouveaux trafics directement sur les réseaux d'Afone par la fédération de besoins ou de services. L'activité s'est structurée durant l'année 2006 suite à la fin des développements et aux débuts de commercialisation du produit Afone Box.

En 2007 Afone est devenu MVNO et a lancé une offre de téléphonie mobile en partenariat avec les Centres E. Leclerc.

Une activité dénommée « constitution de parcs », regroupant les offres de service à valeur ajoutée « Monétique » (notamment Carte & Services) et « Sécurité » (notamment Afone Sécurité, le groupe Girardot et ACDM). Cette activité de constitution de parcs clients est très fortement génératrice de nouveaux flux télécom.

Une activité de financement, avec la constitution d'Afone Financement en Mai 2005, dédiée au financement de contrats de location de montants unitaires réduits, pour le compte des clients du

groupe. Durant l'exercice 2005, le volume de cette activité est resté confidentiel. Il a commencé à croître fortement à partir de mai 2006. Afone Financement compte environ 10 000 clients à fin 2007.

L'activité d'opérateur télécoms

La gestion des flux téléphoniques entrants

Afone est reconnu comme un spécialiste des solutions à valeur ajoutée pour traiter les flux téléphoniques entrants. La Société commercialise ses prestations via des numéros 08xx ou numéros courts.

Dans le cadre de cette activité, Afone se rémunère sur le trafic télécom qui transite par les numéros de téléphone que la Société commercialise à ses clients.

Afone intervient en amont des installations téléphoniques, ses compétences s'exprimant à l'intérieur même du réseau. Ce positionnement amont permet aux entreprises de bénéficier des services et de la maîtrise technologique d'Afone sans procéder à des investissements lourds en matériels ou logiciels. L'intervention d'Afone reste indépendante des installations téléphoniques existantes dans les entreprises et ne requiert aucune modification de l'infrastructure de ses clients.

Les services en télécommunications proposés apportent de la valeur ajoutée dans la gestion de la relation clients à travers une large gamme de services sur-mesure au niveau de la réception des appels :

- Analyse du trafic téléphonique entrant : statistiques, rapports détaillés, accessibles par accès extranet,
- Développement de services personnalisés adaptés aux besoins spécifiques des clients selon leur secteur d'activité : reroutage des appels, gestion des débordements... Ces services sur-mesure automatisent la gestion des appels entrants et optimisent leur distribution vers des infrastructures dédiées (centres d'appels...) ou non dédiées (agences locales...),
- Mise en œuvre de Serveurs Vocaux Interactifs (SVI), (*text to speech*, reconnaissance vocale si nécessaire).

Le groupe Afone fait appel à des opérateurs télécom d'infrastructure pour acheminer le trafic téléphonique de ses clients. Par ordre d'importance, les fournisseurs d'Afone sont 9 Cegetel, France Télécom - Orange, Completel, SFR et VERIZON. Les achats auprès de ces fournisseurs représentent 7 914 K€ en 2007 soit environ 29% du chiffre d'affaires consolidé, pour l'activité télécom, pour la même période.

Dans le cadre des flux télécom entrants, le groupe reçoit mensuellement ou bimensuellement (selon l'opérateur concerné) un état du trafic généré. Ces données sont rapprochées avec le suivi de trafic interne et Afone émet une facture à l'opérateur partenaire. De son côté, ce même opérateur facture à Afone sa propre prestation de collecte de trafic, de facturation, et recouvrement pour compte de tiers.

La fédération de services

Pour les services fédérés, Afone commercialise, soit directement par de la publicité (ex. 3213), soit via des prescripteurs qui sont démarchés par Afone (ex. Allocolo).

Le 32 13 est un portail téléphonique lancé au niveau national par Afone en partenariat avec France Télévisions Publicité (FTP) en 2003. Relais interactif pour les campagnes de communication menées

par les annonceurs clients de FTP, il offre en outre des contenus grand public comme l'info météo, l'info cinéma, la réservation de taxis.

Le produit Allocolo a pour cible finale les parents confiant leurs enfants à un organisateur de séjours. L'organisateur est pour Afone le prescripteur qui fait connaître le produit en l'intégrant comme une de ses prestations à part entière, mise en place pour informer les parents du déroulement du séjour de l'enfant. La prestation fournie par Afone est gratuite pour le prescripteur qui trouve ainsi un moyen d'améliorer et de faciliter l'organisation des activités.

En revanche, ce sont les parents qui payent (via leur facture téléphonique) l'usage qu'ils feront du produit sur lequel le responsable du séjour aura préalablement enregistré les informations qu'il souhaite diffuser.

Par acquisitions successives, Afone est devenu un des leaders français dans le créneau de l'information téléphonique aux parents sur les séjours de leurs enfants.

La vente de trafic en présélection

Pour produire son offre de vente de trafic en présélection, le Groupe Afone s'approvisionne chez 9Cegetel, VERIZON et Completel, ce qui lui permet de sécuriser ses ressources et mettre en compétition les fournisseurs.

Commercialement, le Groupe propose l'ensemble des formules tarifaires habituelles, c'est-à-dire facturation à la seconde, facturation avec crédit temps, forfaits, forfaits ajustables...La mise en place se fait en présélection avec secours chez un deuxième opérateur.

Après avoir développé cette activité essentiellement via un réseau indirect, Afone a acquis en juillet 2005 une participation majoritaire dans la société EMS Télécom dont l'activité principale est la vente de trafic en présélection. Cette société a été abordée par Afone en date du 29 décembre 2006.

Dans le cadre du trafic télécom en présélection, le groupe reçoit de la part des opérateurs partenaires les données du trafic de ses clients. Les factures sont établies, suivant le plan tarifaire en vigueur, et envoyées aux clients pour constituer le chiffre d'affaires.

Dans le même temps, les opérateurs partenaires facturent le groupe pour les prestations de transport du trafic.

Le produit Afone Box

Le produit Afone Box est un modem ADSL multi usage qui permet aux clients du groupe Afone de bénéficier d'une offre telecom globale.

L'Afone Box est capable de gérer simultanément un ordinateur, des lignes de téléphone et de fax et des terminaux de paiement électronique.

Afone diffuse donc ce produit au sein de packages élaborés en synergie avec les autres produits et services du groupe (monétique, télésurveillance, forfaits télécom).

La téléphonie mobile

En janvier 2007 Afone obtient l'autorisation de devenir MVNO (Mobile Virtual Network Operator) sur le réseau SFR.

En décembre 2007 Afone lance une offre de téléphonie mobile en partenariat avec les Centres E. Leclerc. Ce partenariat se concrétise par la création d'une joint-venture, la SNC Meta-Lfone.

L'offre E. Leclerc Mobile est une offre innovante sur le marché qui combine les avantages des offres prépayées et des forfaits : prix bas et liberté totale pour téléphoner sans engagement de durée ni de consommation. Un nouveau concept a été créé en proposant un tarif dégressif par demi-heure consommée, via un mécanisme de recrédit du compte du client.

Concrètement, plus la durée des communications augmente, plus le prix de la minute diminue : de 0,39 euro la première demi-heure de consommation, le prix de la minute décroît de 0,05 euro à chaque palier de 30 minutes. Le prix de la minute sera de 0,10 euro à partir de 2h30 de communication. Ainsi, le prix de revient de l'offre E.Leclerc Mobile est 50 % moins cher pour quatre heures de communication par rapport aux offres de nos concurrents.

L'activité Constitution de parcs

L'activité regroupe des services à valeur ajoutée tels que la télésurveillance-sécurité et la monétique. Ces services à valeur ajoutée sont proposés au segment de clientèle visé par Afone : les professionnels (dénommés SOHO : Small Office-Home Office). Pour des raisons commerciales, cette cible n'est que peu prospectée par les opérateurs télécom alternatifs. Or les SOHO sont fortement consommateurs de flux télécoms.

Pour mettre en œuvre sa stratégie de commercialisation d'offres télécom à valeur ajoutée, Afone a cherché les vecteurs et l'outil industriel permettant un déploiement à grande échelle. Ceci a conduit aux acquisitions réalisées dans le domaine de la télésurveillance et de la monétique.

L'activité télésurveillance d'Afone est organisée autour de sa filiale Afone Sécurité, basée près de Bordeaux, qui a récemment fait l'acquisition du groupe Girardot, basé à Chaumont et de la société ACDM Concept, localisée à Nancy. Ces différentes implantations possèdent chacune des compétences d'installation et de télésurveillance qu'elles assurent pour environ 12 000 clients.

Afone Sécurité est une station de télésurveillance de proximité. L'essentiel de sa clientèle est concentré en Aquitaine, où la société jouit d'une forte notoriété et d'une forte part de marché.

La société ACDM Concept et le Groupe Girardot répondent au niveau d'homologation le plus strict de la profession (APSAD P3). En outre, elle possède un savoir-faire reconnu et formalisé (ISO 9001). Ce niveau de service permet à Afone d'adresser les attentes client les plus sensibles.

L'activité télésurveillance-sécurité d'Afone est très complète puisqu'elle va de l'installation du système de sécurité dans les locaux des clients, en passant par la télésurveillance des mêmes locaux. Les prestations d'intervention en cas de problème dans les locaux surveillés sont déléguées à des sociétés sous-traitantes.

Le personnel affecté à cette activité de télésurveillance doit respecter des normes de confidentialité et de sécurité très strictes.

L'offre d'Afone couvre les segments « Professionnel » et « Particulier », elle comprend une double levée de doute audio et vidéo qui évite l'intervention physique.

Les centrales d'alarme émettent des appels téléphoniques (appels cycliques, appels de mise en/hors service, appels intrusion,...) vers les PC de télésurveillance. On estime à environ 10€/mois par installation le coût télécom pour le client. Ces appels sont habituellement passés sur des 08xx. Afone met en place progressivement ses propres 08xx dans les centrales d'alarme des sociétés qu'elle a acquises.

La location des systèmes de sécurité et les prestations de télésurveillance sont facturées annuellement en janvier avec un paiement mensuel. Ceci conduit à établir des produits constatés d'avance repris tout au long de l'exercice.

Carte & Services est un des leaders français des services liés à l'ensemble de la chaîne d'encaissement. Maîtrisant l'ensemble de la fonction « encaissement », Carte & Services propose plusieurs types de solutions commerciales à ses clients : la vente de terminaux avec prestations annexes (installation, maintenance..), des offres packagées incluant la location du matériel, son installation, la maintenance.

En moyenne, le service représente près de 80% du chiffre d'affaires de Carte & Services, contre 20% pour la distribution. Les contrats conclus avec les clients le sont pour une durée pluriannuelle d'où une récurrence importante du chiffre d'affaires, estimée à environ 60 à 65% des revenus de la société.

Carte & Services est l'acteur de référence de l'activité de services monétiques.

La société est partenaire de tous les constructeurs de terminaux de paiement, les principaux étant Thales, Ingenico, Moneyline, Axalto et Sagem. Elle assure la distribution de l'ensemble des TPE disponibles sur le marché français et joue un rôle moteur en matière de normalisation et de sécurisation des flux monétiques.

Répartition du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et des actifs par activité

En K euros (IFRS)	2007	En % du total	2006	En % du total
TELECOM				
Chiffre d'affaires	25 780	41,50 %	24 358	26,97 %
Résultat opérationnel	-2 277	73,27 %	495	111,24 %
Immob. Corporelles et incorporelles	18 547	77,51 %	18 941	74,51 %
CONSTITUTION DE PARCS				
Chiffre d'affaires	36 319	58,46 %	65 973	73,03 %
Résultat opérationnel	-796	25,61 %	- 22	- 4,94 %
Immob. Corporelles et incorporelles	5 321	22,23 %	6 387	25,12 %
FINANCEMENT				
Chiffre d'affaires	31	0,04 %	0	0,00 %
Résultat opérationnel	-35	1,12 %	- 28	- 6,29 %
Immob. Corporelles et incorporelles	63	0,26 %	94	0,37 %
TOTAL				
Chiffre d'affaires	62 131	100,00 %	90 331	100,00 %
Résultat opérationnel	-3 108	100,00 %	445	100,00 %
Immob. Corporelles et incorporelles	23 931	100,00 %	25 422	100,00 %

Le seul changement de périmètre intervenu durant l'exercice 2007 est relatif à l'exclusion d'EASY FIELD SERVICES (EFS) du périmètre de consolidation.

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe AFONE a procédé à la filialisation de l'activité TPV (Terminaux Points de Vente) par cession du fonds de commerce TPV à la Société EASY FIELD SERVICES nouvellement créée par AFONE. L'activité TPV historiquement dans le berceau de CARTE &

SERVICES mais n'ayant pas de synergie avec le core business AFONE, purement télécom, la Société a procédé le 15 novembre 2006 à une distribution en nature des titres EASY FIELD SERVICES aux actionnaires d'Afone.

Au sens de la norme IAS 27, le Groupe AFONE assurait, de fait, à raison notamment de l'existence de dirigeants communs, les politiques financière et opérationnelle de la société EASY FIELD SERVICES jusqu'au 31 décembre 2006.

Au cours du mois de janvier 2007, les dirigeants communs aux deux entités ont démissionnés des mandats de dirigeants qu'ils exerçaient au sein d'EFS, ce qui a conduit le groupe Afone à déconsolider cette société.

Au premier semestre 2008 Carte et Services a été transféré du secteur d'activité constitution de parcs au secteur d'activité télécom.

Répartition des écarts d'acquisition par secteur d'activité

En K euros	2007	En % du total	2006	En % du total
Telecom	3 146	13 %	3 146	12 %
Constitution de parcs	21 159	87 %	23 978	88 %
Financement	0	0 %	0	0 %
Total	24 305	100 %	27 124	100 %

Le marché télécom

La concurrence sur le marché télécom

Afone est naturellement en concurrence avec les opérateurs L33-1 traditionnels tels que France Télécom, qui n'offrent pas la même réactivité ni valeur ajoutée pour la clientèle cible d'Afone.

Afone opère sur des marchés dits « de niche ». Ceci lui permet d'aborder le marché sans avoir pour autant des besoins en cash comparables avec ceux d'un opérateur généraliste, puisqu'elle n'a pas à mettre en place une infrastructure comparable qui nécessite des fonds extrêmement importants. La société achète uniquement de la capacité de transport sans posséder d'infrastructure lourde.

Pour l'activité opérateur, Afone vend à ses clients un service et le moyen d'en bénéficier, c'est à dire une adresse téléphonique sur son réseau. Afone cible majoritairement les clients dits SOHO (Small Office Home Office) que sont les très petites entreprises et les commerces. Ce marché n'est pas adressé aujourd'hui par les opérateurs généralistes.

	Grand Public	SOHO	Petites PME	Grandes PME	Grands Comptes
Afone		✓	✓		
France Telecom	✓	✓	✓	✓	✓
Neuf Cégétel	✓		✓	✓	✓
Comptel				✓	✓
Colt/ Verizon				✓	✓
Free	✓				
Club Internet	✓		✓		
Tiscali	✓	✓			

Le marché de la sécurité

La croissance du marché est soutenue depuis plusieurs années (environ 7 à 9%) et recèle encore un fort potentiel de croissance car le taux d'équipement des ménages reste encore très limité, les municipalités ont une volonté certaine de s'équiper et enfin de nouveaux modes de transmission tels la vidéosurveillance arrivent, générant de nouveaux besoins.

La concurrence sur ce marché

AFONE est en concurrence avec des entreprises qui sont aussi installateurs de systèmes de surveillance et haute sécurité (console, vidéo, alarme...) tels que ADT (132 000 sites), Securitas (130 000 sites), Scutum (48 500 sites), Chubb (37 120 sites) ou encore Protection One (45 560 sites). Le groupe est dixième opérateur français selon l'édition 2006 de l'Atlas *En Toute Sécurité*.

Il est à noter que ce marché laisse encore la place à une large phase de consolidation des acteurs. Le Groupe entend participer à ce mouvement et reste à l'écoute de propositions d'acquisitions ciblées.

Le marché de la monétique

Depuis toujours, Carte & Services a accompagné toutes les évolutions du marché de la monétique et pour les plus récentes, celles liées aux évolutions institutionnelles / contractuelles via le GIE Cartes Bancaires comme la norme CB5.2/EMV (Europay MasterCard, Visa International) déployée durant l'année 2005.

Promulguée par les émetteurs Visa International et Europay, applicable à partir du 1er janvier 2006, la norme PCI PED a pour objectif de réduire la fraude au poste d'encaissement en empêchant toute modification du TPE (ouverture, ajout de logiciels...). Dès le 1er janvier 2006, l'ensemble des matériels commercialisés par les constructeurs répondra à la norme PCI PED. Cette norme a un impact fort sur la maintenance. En effet, la réhabilitation sécuritaire des matériels à l'issue de leur réparation ne s'effectuera que dans un environnement sécuritaire renforcé, validé par un audit.

Carte & Services dispose d'un avantage concurrentiel car seuls quelques intervenants majeurs, dont la Société fait partie, pourront dorénavant intervenir.

La concurrence sur le marché de la monétique

Le marché de la monétique, fortement concurrentiel, a vocation à se structurer autour des acteurs qui sauront proposer des solutions à forte valeur ajoutée. Carte & Services est un des leaders sur le marché français de la monétique et devrait participer activement à la consolidation du marché, tous segments confondus.

Carte & Services a deux concurrents nationaux en matière de distribution, JDC, ainsi qu'un autre, lié à la banque Crédit mutuel via sa filiale Eis, et une multitude de petits distributeurs régionaux, voire locaux, qui ne sont pas référencés par les banques.

3.5 LES MOYENS D'EXPLOITATION DU GROUPE

Les effectifs du groupe

Variation des effectifs

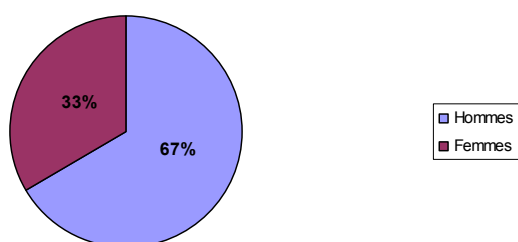
Au 31 décembre 2007, l'effectif du groupe Afone s'élève à 460 personnes.

A noter qu'au 31 décembre 2006, 375 personnes étaient salariées de la société Easy Field Services, société qui depuis a été déconsolidée et ne fait plus parti du groupe Afone d'où la baisse consécutive de l'effectif.

Variation des effectifs	Total
31/12/2005	975
31/12/2006	807
31/12/2007	460

Effectifs par sexe

Répartition des effectifs 2006 par sexe



Au 31 décembre 2007, la moyenne d'âge du personnel est d'environ 36 ans et l'ancienneté moyenne s'élève à 6 ans.

Actions gratuites

Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2006 a décidé l'attribution de 2154 actions gratuites à des salariés du groupe.

Pour le calcul du prix de l'action AFONE il a été tenu compte du cours d'ouverture de l'action AFONE (source EURONEXT) soit un prix provisoire de QUARANTE QUATRE EUROS ET DIX CENTIMES (44,10 €). Conformément aux dispositions légales applicables, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période de 2 années, les droits résultant de l'attribution étant incessibles pendant cette période et la détermination du prix d'attribution effectuée définitivement à l'issue de cette période.

Les investissements

En K Euros	Capacité d'autofinancement	Investissements
12/2003 ⁽¹⁾	1 253	533
12/2004 ⁽²⁾	4 339	1 411
12/2005 ⁽²⁾	8 951	6 576
12/2006 ⁽²⁾	2 548	9 757
12/2007 ⁽²⁾	1 927	6 826

(1) normes françaises

(2) normes IFRS

Le réseau

L'utilisation et l'optimisation du réseau constituent un élément clef de la stratégie d'Afone.

Afin d'assurer un accès permanent et de qualité au réseau, Afone a signé en 2005 un partenariat stratégique sous forme d'IRU de capacité et de services (IRU – Infeasible Right of Use) avec l'opérateur Completel qui investit dans la construction d'un réseau permettant le dégroupage. En signant cet accord, le Groupe s'est engagé à payer un montant de 15M€ (HT) pour avoir un accès substantiel au dégroupage et aux services associés (environ 600 000 lignes) pendant 15 ans.

Cet accord ne peut être résilié, sauf en cas de défaut de paiement d'Afone ou de manquement grave d'Afone à ses engagements. L'IRU donne accès à un ensemble de NRA (Nœud de Raccordement Abonnés) France Télécom ouverts au dégroupage couvrant environ 60% de la population entreprises française. A terme, ce réseau, construit suivant la technologie IP, a vocation à couvrir l'ensemble du territoire national.

L'architecture technique du réseau et l'engagement contractuel permettent la surveillance par Afone de la qualité de service de bout en bout, avantage important pour la commercialisation des offres liées au produit Afone Box. Afone bénéficiera des évolutions techniques opérées sur le réseau au cours des quinze prochaines années.

Afone sera en mesure de bénéficier des services suivants :

- Des services d'acheminement bidirectionnel du trafic haut débit de données entre le client Afone Commerce et la plate-forme de services d'Afone,
- Des services de collecte et de terminaison de tous types d'appels voix sur le réseau commuté français et international (fixe et mobile),
- La mise à disposition exclusive de ressources en numérotation de façon à ce que les abonnés Afone puissent disposer de numéros de téléphone,
- La fourniture du service de portabilité des numéros pour que les abonnés Afone puissent conserver leur numéro de téléphone France Télécom,
- La fourniture d'une base de données de traduction des numéros d'urgence pour que la Société respecte cette obligation réglementaire,
- La mise à disposition d'un outil de commande automatique permettant l'industrialisation des flux de commande et de reporting entre Afone et Completel.

Parallèlement, Afone continuera de travailler avec d'autres opérateurs de réseau, en particulier Neuf Cegetel, et gardera son indépendance vis-à-vis de tout opérateur, y compris Completel.

Les locaux

Pour réaliser ses objectifs, le groupe Afone dispose de 13 sites répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les 4 principaux sites ou sièges sociaux des différentes entités du groupe sont les suivants :

Localisation	Superficie	Loyer annuel (€ HT)	Échéance du bail	Bailleur
ANGERS	750 m ²	97 478	30/06/2011	SCI Angers 1 * 25-27, rue Lenepveu - 49100 Angers
25 à 29 rue Lenepveu 49100 Angers				
RUNGIS	2 870 m ²	656 527	31/12/2007	SOCOMIE ** 50, rue de la Grosse Pierre - 94593 RUNGIS
Immeuble Tolède 3 rue Le Corbusier 94528 Rungis Cedex				
Immeuble Vancouver 33, rue d'Arcueil 94528 Rungis Cedex	2 806 m ²	320 764	30/04/2011	
BORDEAUX	400 m ²	42 699	31/08/2015	SCI Imobordo* 25-27, rue Lenepveu - 49100 Angers
5 avenue Charles Lindbergh 33700 Mérignac				
TOULOUSE	760 m ²	82 306	14/08/2008	GESNOV** 25, rue de Chazelles - 75017 Paris
4 rue Giotto 31520 Ramonville St Agne				

* gérants de la SCI : Philip Fournier & Eric Durand-Gasselien, actionnaires de la SCI : Philip Fournier, Eric Durand-Gasselien

** gérée par un tiers

La société est propriétaire de l'ensemble des éléments d'exploitation nécessaires à son activité, en dehors de locaux. Les baux commerciaux ont tous été conclus au prix du marché.

3.6 L'ACTION AFONE

Fiche signalétique

- Cotation : Euronext Paris
- Marché : Eurolist Compartiment C
- Indices : CAC AllShares, CAC Mid&Small 190, CAC Small 90, CAC Telecom, SBF250, CAC IT
- Eligible au SRD et au PEA
- Code ISIN : FR0000044612

Evolution du cours de l'action et des volumes de transaction (Source Euronext)

Tableau des cours et volumes	Cours le + haut	Cours le + bas	Volume de titres
janvier-06	58,10	44,10	211 881
février-06	56,50	50,55	89 584
mars-06	59,00	51,05	149 731
avril-06	59,50	51,00	73 870
mai-06	53,15	36,50	139 611
juin-06	41,67	28,36	220 743
juillet-06	32,99	20,25	263 856
août-06	33,00	28,00	41 296
septembre-06	29,88	22,50	160 959
octobre-06	29,00	23,30	134 021
novembre-06	26,30	22,80	159 831
décembre-06	24,90	21,46	382 875
janvier-07	27,39	22,95	372 233
février-07	25,99	20,03	338 563
mars-07	25,89	18,71	221 247
avril-07	19,25	16,20	348 867
mai-07	20,76	17,00	222 803
juin-07	20,50	16,50	179 300
juillet-07	16,75	13,50	285 497
août-07	15,00	12,11	136 282
septembre-07	13,44	10,50	354 488
octobre-07	14,59	10,27	702 409
novembre-07	12,35	7,62	413 624
décembre-07	10,48	8,56	553 164
janvier-08	10,32	4,80	353 738
février-08	6,30	4,83	141 879
mars-08	6,48	4,60	149 385
avril-08	6,19	4,72	172 656
mai-08	5,24	4,25	165 483
juin-08	4,50	3,10	158 869

Dividende net par action

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes de dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

Dividende net par action	2007	2006	2005	2004	2003
En euros	0*	0,244	0,377	0	0

* proposition présentée à l'assemblée générale du 28 mai 2008

De plus, il a été décidé lors de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2006 la distribution d'un dividende exceptionnel en nature aux actionnaires sous la forme d'actions de la société Easy Field Service ; chaque action Afone donnant droit à l'attribution de 10 actions Easy Field Service.

3.7 COMMUNICATION FINANCIERE

Afone pratique une politique d'information à l'intention de ses actionnaires et de l'ensemble de la communauté financière et du public au travers :

- Un rapport annuel document de référence déposé auprès de l'AMF,
- La publication d'avis financiers et communiqués de presse,
- Un site Internet disposant d'une partie consacrée à la communication financière (www.afone.com).

Depuis juillet 2006, Afone s'est doté d'un responsable de la communication investisseurs.

Toutes demandes de documents sont disponibles sur simple demande et téléchargeables sur notre site www.afone.com, rubrique « Information Actionnaires ».

Calendrier de la communication financière 2008

- 22 janvier 2008 : CA 2007
- 26 mars 2008 : Résultats 2007
- 17 avril 2008 : CA du 1^{er} trimestre
- 23 juillet 2008 : CA du 2^{ème} trimestre
- 25 septembre 2008 : Résultats 1^{er} semestre
- 23 octobre 2008 : CA du 3^{ème} trimestre

CHAPITRE 4. FACTEURS DE RISQUES

4.1 RISQUES DE MARCHE

Risque de non-paiement

En ce qui concerne l'activité télécom, le groupe estime que le risque d'impayé est très faible hormis le risque de défaillance d'un opérateur télécom.

La quasi totalité des créances clients liées aux activités de constitution de parc sont nombreuses et de montants peu significatifs. Les risques de non paiement liés sont dépréciés.

Risque de taux

Au 31 décembre 2007, le groupe avait un endettement financier total de 9 213 K€ dont 3 308 K€ en tant que retraitements comptables liés aux opérations de refinancement de Carte & Service. Ces opérations correspondent à des encaissements par avance et non des décaissements futurs. Elles sont donc à taux fixe et exclues du risque de taux.

La position nette de taux (passifs financiers - actifs financiers) de la société au 31 décembre 2007 est la suivante :

La position nette à taux variable à moins d'un an après gestion s'élève à - 1 139 K€ (passifs > actifs) au 31 décembre 2007. Une hausse (baisse) de 1% des taux d'intérêts à court terme aurait un impact de l'ordre de -10 k (+ 10 k) sur les frais financiers de l'exercice 2007.

Ces montants sont à rapprocher d'un résultat financier de - 71 K€ au 31 décembre 2007.

Compte tenu des montants en jeu, la société ne dispose pas d'outils ou d'une organisation spécifiques pour assurer la gestion du risque de taux. De même, elle ne pratique pas d'opération hors bilan dans le but de modifier l'échéancier de sa dette.

En K €	moins d'1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers taux fixe	- 40	- 104	-
Passifs financiers taux variable	- 2 211	- 3 550	-
Actifs financiers taux fixe	+ 3 538	-	-
Actifs financiers taux variable	+ 1 072	-	-
Position Nette taux fixe	+ 3 498	- 104	-
Position Nette taux variable	- 1 139	- 3 550	-

Risque de liquidité

Compte tenu de la structure de son bilan (fonds propres de 50 217 K€ au 31 décembre 2007) et de sa position nette de trésorerie (-1 295 K€ au 31 décembre 2007 hors opérations liées au refinancement de Carte & Services, - 4 603 K€ en incluant ces retraitements), la société ne présente pas un risque de liquidité élevé.

D'autant que durant l'exercice 2007, Afone a versé à SFR une caution de 6 500 K€, cette caution a été remboursée par SFR en mars 2008.

Nature et nominal des emprunts en K€	Taux	Montant au 31/12/2007	Échéance	Couverture
Société Générale (2 000)	E.3.M + 1.30 %	600	25/05/2009	Non
Société Générale (3 000)	E.3.M + 1.25 %	1 200	15/09/2009	Non
BPA (150)	E.3.M + 1.10 %	4	05/01/2008	Non
BNP Paribas (1 000)	E.3.M + 0.8 %	886	30/06/2011	Non
LCL (1 500)	E.1.M + 0.5 %	1 162	31/12/2010	Non
SG (1 500)	E.3.M + 0.8 %	1 500	14/12/2011	Non
SG (1 000)	E.3.M + 0.8 %	376	31/03/2012	Non
SNVB (80)	4,10%	4	10/02/2008	Non
Divers		29		
Total		5 761		

L'ensemble des emprunts souscrits par Afone est libellé en euros. Il n'existe pas de clauses de remboursement ou autre covenants sur ces emprunts.

La variation du BFR de l'ensemble consolidé s'établit à - 2 121 K€ au 31/12/2007.

La société n'a pas mis en place de dérivés de crédit.

Au 30 juin 2008, la position nette de trésorerie est de 4 092 K€ hors opérations liées au refinancement de Carte & Services, 2 319 K€ en incluant ces retraitements.

Risque de change

La société n'opérant qu'en France et n'effectuant ses achats qu'en euros, le risque de change est nul.

	Devise 1	Devise 2	Autres
Actifs	-	-	-
Passifs	-	-	-
Position nette avant gestion	-	-	-
Positions hors-bilan	-	-	-
Position nette après gestion	-	-	-

Risque sur actions

Néant, la société ne détient pas d'actions d'une société tierce non consolidée.

Risques liés aux engagements de rachats auprès des minoritaires

Néant, le groupe n'a contracté aucun engagement d'achat vis-à-vis des minoritaires.

Au 31/12/2007 les actionnaires minoritaires des filiales du groupe sont M. et Mme GARETTI pour la part de 25% de la SARL Sextant. Ces personnes exercent des fonctions salariées dans cette société. Monsieur Joël PERON, PDG de TUTOR, détient la part majoritaire de 65% au capital de cette société. Le groupement E Leclerc détient 50 % du capital de la SNC Méta-Lfone.

Risques liés à la dépendance vis-à-vis de certains clients

Le nombre de clients individuels est important. Le risque de dépendance lié aux clients reste donc faible.

Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que dans le futur Afone ne sera pas dépendant d'un ou plusieurs clients clefs. La perte d'un ou plusieurs de ces clients pourrait causer un effet négatif sur la valeur nette d'Afone, sur sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Risques liés à la dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs

Dans un souci de réduire sa dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs, le groupe AFONE a élargi le nombre d'opérateurs télécoms avec lesquels il travaille et a conclu un accord stratégique avec Complete!l. Cet accord sécurise l'accès d'Afone au réseau.

AFONE travaille avec Complete!l, France Télécom, 9 Telecom Cégétel, SFR et VERIZON. Le chiffre d'affaires est établi à réception des données relatives au trafic transmises par les opérateurs télécom. Après examen contradictoire avec les données internes dont dispose Afone, une facture est émise afin de percevoir les fonds collectés par ces différents opérateurs.

Risques liés aux évolutions technologiques

Afone n'est pas une entreprise créant de la technologie. Elle assemble des technologies existantes chez les équipementiers afin de répondre aux besoins de ses clients. Afone sélectionne ses fournisseurs parmi les leaders du marché afin de pérenniser ses investissements.

Par ailleurs Afone assure une veille technologique lui permettant d'intégrer au fur et à mesure les évolutions technologiques sur ses plates-formes.

Risques liés à la concurrence

La stratégie AFONE vise à cibler des clients dans des secteurs fortement générateurs de flux de télécommunications et leur proposer des offres mutualisées (par exemple pour un commerçant : une Afone Box, un ou plusieurs terminaux de paiement, l'abonnement téléphonique et les télécommunications, les services liés à l'installation et la maintenance du terminal, etc...). Si AFONE peut être concurrencé sur ce type de proposition, le fait de détenir des filiales, qui disposent d'une présence forte sur le terrain (avec plus de 1000 visites par jour et plus de 3000 contacts téléphoniques par jour) auprès de clients fortement consommateurs de télécommunications et a priori réceptifs à une simplification de l'offre génératrice d'économies, semble être une barrière à l'entrée efficace.

Risques liés à l'absence de fourniture de services

Les services proposés par Afone sont hébergés sur des serveurs informatiques dans un environnement sécurisé. Des procédures de basculement sont prévues en cas de défaillance. Toutefois il ne peut être totalement exclu que la continuité des services ne puisse être assurée en cas de survenance d'éléments exceptionnels.

4.2 RISQUES JURIDIQUES

Risques réglementaires

La loi de Réglementation des Télécoms a instauré la liberté d'établissement des réseaux et services mettant un terme au monopole de l'opérateur historique français France Télécom.

La loi définit les conditions d'entrée sur le marché, l'accès aux ressources permettant l'exercice des activités, le maintien du service public, et les moyens de régulation des activités de

télécommunication avec la création de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications et des Postes).

Le processus de libéralisation des télécommunications s'inscrit dans un cadre européen et il paraît peu probable que le cadre juridique du secteur des télécommunications revienne vers un monopole d'Etat.

Risques environnementaux et industriels

L'activité du groupe Afone ne présente aucun risque lié à l'environnement et ne l'expose pas à des risques industriels particuliers.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

4.3. DESCRIPTION DES LITIGES EN COURS

La Cour d'Appel du Tribunal de Commerce d'Angers a condamné en date du 9 octobre 2007 Afone à verser à France Telecom et Orange la somme totale de 879 000 €. Afone ne partage pas l'analyse de la Cour et projette de se pourvoir en cassation, mais il convient de rappeler que le jugement est exécutoire.

Un litige est en cours avec un ancien fournisseur du groupe, aucune décision de première instance n'est rendue à la date d'établissement du document de référence.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

Les procédures contentieuses font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont établies dès connaissance des procédures et évaluées par la société et ses conseils juridiques selon la probabilité d'occurrence du risque.

4.4. ASSURANCES

La société a mis en place un dispositif couvrant ses activités. Les principales couvertures souscrites sont décrites ci-dessous. Les programmes d'assurances sont souscrits auprès de grands assureurs mondiaux. La société ne recourt à aucune société captive.

Les polices souscrites sont les suivantes :

Nature du risque couvert	Montants garantis (en K€)	Primes annuelles TTC (en K€)
Responsabilité Civile Mandataire Sociaux groupe	3 000	10
Responsabilité Civile Afone	8 000	11
Responsabilité Civile Carte & Services	7 500	63
Responsabilité Civile Afone sécurité	6 100	31
Responsabilité Civile ACDM Concept	6 100	9.5
Responsabilité Civile Groupe GIRARDOT	6 100	27
Multirisques Afone	180	2
Multirisques Carte & Services	6 000	48
Multirisques ACDM	450	2.4
Multirisques Afone Sécurité	90	0.5
Multirisques Groupe GIRARDOT	180	1.4

Tous les risques significatifs sont assurés en externe. Aucune assurance interne n'est prise en charge par le groupe.

Il est en outre rappelé que les plates-formes techniques d'Afone sont hébergées dans une salle blanche télécoms chez 9 Télécom Cégétel à Courbevoie dans des conditions optimales de sécurité : les sécurités énergétiques, régulation de température et d'hygrométrie, anti-intrusion, détection et protection incendie sont ainsi gérées au meilleur niveau du marché selon les normes en cours.

CHAPITRE 5. RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale AFONE conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Vous avez été convoqués dans le délai imparti par la loi et toutes les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social depuis cette convocation.

Conformément à l'article R 225-102 du Code de Commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'administration réuni le 19 septembre 2003 a opté pour le cumul des fonctions de direction générale et de présidence du Conseil d'administration.

La direction générale de la société est donc assurée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Philip FOURNIER.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

Nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent

5.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES (GROUPE)

Conformément à l'article L 232-1 du Code de Commerce ainsi qu'aux articles L 233-6 du Code de Commerce et à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons ci après :

1 - l'activité et les résultats de l'activité de la société et du groupe

- La téléphonie

L'activité de téléphonie, représentée par la société AFONE au sein du groupe, a progressé au cours de l'exercice.

En effet, le développement de nouveaux outils lui permettant d'évoluer positivement au sein d'un marché très concurrentiel a porté ses fruits. Ainsi, malgré une croissance de l'AFONE BOX qui reste inférieure aux prévisions, celle-ci a permis d'accroître l'activité de la société. Aujourd'hui la société compte 4000 clients sur le réseau de l'AFONE BOX et le travail des équipes commerciales se poursuit.

Au cours de l'exercice écoulé la société a conclu un partenariat avec le groupement Leclerc afin de proposer aux particuliers une offre de téléphonie mobile

En effet, suite au procès gagné contre la société SFR, cette dernière a été contrainte d'autoriser l'accès à son réseau et a conclu un contrat avec la société AFONE permettant à celle-ci de pénétrer le marché.

Le lancement de ce nouveau produit pour la société AFONE a eu lieu au début du mois de décembre 2007 et a contribué à hauteur d'environ 1 million d'euros à l'augmentation du chiffre d'affaires.

Toutefois, le résultat de cette activité sur le mois de décembre est négatif en raison des frais de lancement.

La société AFONE est donc désormais en mesure d'élargir ses marchés et d'augmenter considérablement son potentiel en s'offrant ainsi l'accès aux particuliers qui n'était pas jusqu'alors une cible commerciale.

L'association avec le groupement Leclerc dont la présence sur le marché des particuliers est très importante constitue donc un atout majeur dans le développement de l'activité téléphonie du groupe.

- Le financement

L'activité financement représentée par la société AFONE FINANCEMENT a elle aussi accru son chiffre d'affaires, notamment lié au développement de l'AFONE BOX et au nouveau parc de matériel mis en place à cette occasion.

- La constitution de parcs

Les sociétés du pôle sécurité/constitution de parc ont poursuivi leur activité dans des conditions intéressantes puisque la télésurveillance s'est développée via les installations techniques proposées par la société ACDM CONCEPT. La société BLOKOS AQUITAINE PROTECTION, tête du pôle sécurité est devenue AFONE SECURITE.

La restructuration de la société CARTE ET SERVICES s'est poursuivie. La diminution de son chiffre d'affaires est due notamment à la cession d'une partie de son fonds de commerce à la société EASY FIELD SERVICES qui a pesé sur l'exercice entier et non plus partiellement comme l'exercice précédent,.

En outre, la société CARTE et SERVICES poursuit le développement de sa force commerciale et progresse ainsi sur la commercialisation de l'AFONE BOX, compensant ainsi une partie des investissements que le groupe a réalisés (IRU) afin de développer cette activité.

2 - les progrès réalisés ainsi que les difficultés rencontrées au cours de l'exercice écoulé

L'organisation des différentes activités des sociétés du groupe se met en place au fur et à mesure du développement permettant d'optimiser la gestion d'ensemble du groupe et de chacun des pôles (activité téléphonie, constitution de parc et financement).

3 - l'évolution prévisible et les perspectives d'avenir

Les moyens mis en œuvre tant au niveau de la commercialisation des produits proposés par le groupe que de la communication et de la gestion devraient permettre le développement du chiffre d'affaires des sociétés du groupe.

Le lancement dans la téléphonie mobile à travers le partenariat avec Leclerc favorise l'accroissement du parc client et la présence du groupe, notamment de la société AFONE sur l'ensemble des marchés.

Par ailleurs, le développement de l'AFONE BOX se poursuit ainsi que la mise en place des outils commerciaux.

4 - l'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires au regard du volume et de la complexité des affaires (Article L 225-100 al. 3 nouveau du Code de Commerce)

Les objectifs de la société lors de la création du partenariat avec la société Leclerc ont été atteints. En effet, le développement est conforme aux prévisions mais la progression de l'activité sur les marchés sera conditionnée également par la capacité de la société à répondre aux besoins des utilisateurs au plan de l'assistance technique.

5 - Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Le marché sur lequel se positionne la société AFONE est un marché très concurrentiel sur lequel les opérateurs les plus importants sont très présents. La prise de parts de marché est dès lors moins aisée et la gestion de la force commerciale est rendue plus délicate.

En ce qui concerne le groupe, l'activité constitution de parcs subit elle aussi une concurrence relativement importante, même si la fluctuation de la clientèle est moins sensible que dans la téléphonie.

Nous vous précisons en tant que de besoin que la société n'est pas exposée au risque de change.

La société ne supporte pas de risques majeurs liés aux liquidités. En effet, les contrats relatifs aux lignes de crédit ne sont pas conditionnés aux ratios financiers du groupe.

Les principaux clients de la société sont de grands groupes de télécommunication français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients. Les principaux risques de contrepartie sont liés aux filiales.

6 - les événements importants survenus depuis la date de clôture

Il convient de souligner qu'entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi, la société a transféré son siège social vers des locaux correspondant aux besoins croissants de la société, lui permettant de regrouper une partie de ses équipes opérationnelles sur un même site.

En outre, le contrat concernant le statut de MVNO d'AFONE conclu avec la société SFR prévoyait le dépôt d'une caution au profit de la société SFR afin de garantir l'exploitation du réseau par la société à laquelle est accordée la licence et notamment, la souscription d'un nombre minimum de contrats. La mise en place du projet de téléphonie mobile avec Leclerc a eu pour conséquence la libération de cette caution, le nombre de contrats prévus ayant été atteint. La société SFR a donc procédé au remboursement de la caution versée par AFONE dans le cadre de la conclusion du contrat MVNO, à hauteur de 6,5 millions d'euros.

7 - les activités menées en matière de recherche et développement.

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la société a eu une activité en matière de recherche et développement.

Il a été comptabilisé à ce titre sur l'exercice écoulé la somme de 256.641,84 € en immobilisation.

5.2. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

1 - Présentation des comptes de la société mère

1.1 Présentation des comptes

Le chiffre d'affaires de la société est en augmentation. Il ressort à 27 604 921 € contre 25 375 305 € l'exercice passé.

Les résultats présentés par l'exploitation sont les suivants :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Produits d'exploitation	28 110 285 €	25 604 612 €
Charges d'exploitation	29 826 584 €	25 080 792 €
Résultats d'exploitation	(1 716 299) €	523 820 €

Le montant des traitements et salaires versés par la société au cours de l'exercice s'est élevé à 3 615 853 € contre 3 154 871 € pour l'exercice précédent

La société a acquitté un total de 1 535 937 € au titre des charges sociales, pour un effectif salarié moyen de 92, en augmentation par rapport à l'exercice dernier.

Le résultat financier dégagé par la société au cours de l'exercice écoulé est de 27 936 €. La société enregistre toutefois un résultat exceptionnel de (954 547) €.

Nous vous précisons, au titre de ces chiffres, que la société AFONE a été condamnée dans le cadre du procès l'opposant à France Télécom à verser à cette dernière la somme de 879 000 € à titre de dommages et intérêts. La société s'est pourvue en cassation, estimant cette condamnation non justifiée.

La société n'acquittera aucun impôt sur les bénéfices pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Elle avait acquitté à ce titre 166 831 € l'exercice précédent.

La perte nette réalisée par la société pour cet exercice s'élève donc à 2 642 909 € contre un bénéfice net de 1 524 762 € au 31 décembre 2006.

Nous vous rappelons que le total bilan à la date de clôture était de 61 471 437 € contre 65 981 459 € au 31 décembre 2006.

Est joint en annexe au présent rapport le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

1.2- Utilisation des instruments financiers

L'utilisation d'instruments financiers par la société n'a pas de conséquences significatives sur l'évaluation de son actif et de son passif.

1.3 - Communication des dépenses et charges « somptuaires »

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles fiscalement à hauteur de 12 622 €.

1.4 - Analyse objective et exhaustive des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires

Le besoin en fonds de roulement s'élevait à 360 529 € à la date de clôture contre 1.503.399 € à l'ouverture.

Au cours de l'exercice, la diminution de la trésorerie s'établit à 13.256.000 € en raison principalement de dépenses d'investissement pour un montant de 12.588.000 €.

Le montant des emprunts et dettes financières s'élève, au 31 décembre 2007, à 2.208.396 €.

1.5 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à 2.642.909 € en totalité au report à nouveau en vue d'être apurée par les prochains bénéfices.

1.6 -Rappel des dividendes et avoir fiscal ou abattement réservé aux personnes physiques des trois derniers exercices :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE CLOS	Date de l'Assemblée Générale	Dividende net par action	Dividende éligible à la réfaction (article 158-3 du CGI)
31/12/2006	25/04/2007	0,244 €	0,244 €
31/12/2005	15/11/2006	1,000 €	1,000 €
31/12/2005	21/04/2006	0,377 €	0,2444 €
31/12/2004	31/12/2004	Néant	-

Conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, sont annexés au présents rapport, le tableau des résultats des cinq derniers exercices.

2 - Présentation des comptes consolidés

2.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation s'étend à la société AFONE et à aux sociétés suivantes :

Société
AFONE SECURITE
GIRARDOT 24/24, GIRARDOT SECURITEL, GESTALARMES PROTECTION
AFONE FINANCEMENT
CARTE et SERVICES
SEXTANT
TUTOR
ACDM CONCEPT
META-LFONE
TM TEL
2 R MUSIC

Nous vous précisons en tant que de besoin que la société EASY FIELD SERVICES est sortie du périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

2.2 Présentation des résultats

Nous vous indiquons ci après les principales données chiffrées des comptes consolidés pour l'exercice clos :

	EXERCICE CLOS	EXERCICE PRECEDENT
TOTAL DU BILAN CONSOLIDE	92 025 884 €	114 745 592 €
RESULTAT (part du groupe)	(3 266 764) €	1 187 639 €
CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU GROUPE	62 130 573 €	90 330 651 €

2.3 Analyse de la situation de l'endettement du groupe

	31/12/2007	31/12/2006
- Cautions versées par les clients	1 900 K€	1 852 K€
- Emprunts bancaires	5 905 K€	4 554 K€
- Dettes financières liées aux opérations de refinancement	3 308 K€	7 678 K€
Total endettement financier	11 113 K€	14 084 K€
Dont à moins d'1 an	4 498 K€	5 337 K€
Dont à plus d'1 an	6 615 K€	8 747 K€
Dont à plus de 5 ans	-	-

Les emprunts sont indexés sur l'Euribor 3 mois et il n'existe pas de clause de remboursement anticipé assise sur des critères financiers.

5.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1 - Prises de participations

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris une participation à hauteur de 50 % dans la société META LFONE dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination "Meta-Lfone"
- Forme : société en nom collectif
- Objet : la définition économique et commerciale d'une offre de téléphonie mobile grand public, la détermination des caractéristiques fonctionnelles des services composant cette offre, la mise à disposition et la distribution de cette offre dans le réseau français des E. Leclerc ainsi que leur dynamisation commerciale
- Siège social : 14 rue Lincoln 75008 PARIS
- Capital social : 200 000 Euros
- Co-gérance : AFONE et L TELECOM

2 - Cessions de participations

Aucune participation n'a été cédée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

3 - Tableau des filiales et participations

A la clôture de l'exercice 2007, les participations détenues par notre société étaient les suivantes :

3.1 Participations directes

DENOMINATION SOCIALE % de capital détenu	Date de clôture	Chiffre d'affaires (dernier exercice clos)	Résultat comptable de l'exercice	Capitaux propres à l'issue de l'exercice
AFONE SECURITE (ex BLOKOS AQUITAINE PROTECTION) (100 %)	31/12/2007	3 223 167 €	65 562 €	2 801 250 €
CARTES ET SERVICES (99,99 %)	31/12/2007	32 275 205 €	(1 739 281) €	4 054 731 €
AFONE FINANCEMENT (100 %)	31/12/2007	2 162 177 €	189 308 €	1 739 596 €
TM TEL (100 %)	31/12/2007	-	(55 864) €	(691 763) €
META LFONE (50 %)	31/12/2008	-----	-----	-----
TUTOR (35 %)	31/12/2007	1 500 575 €	79 789 €	250 485 €

3.2 Filiales indirectes

DENOMINATION SOCIALE	Date d'arrêté de l'exercice clos	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat comptable de l'exercice	Capitaux propres à l'issue de l'exercice
GIRARDOT 24/24	31/12/2007	974 640 €	144 738 €	614 443 €
GIRARDOT SECURITEL	31/12/2007	533 315 €	(37 822) €	84 325 €
GESTALARMES PROTECTION	31/12/2007	208 548 €	16 468 €	101 503 €
ACDM CONCEPT	31/12/2007	2 047 540 €	397 361 €	648 429 €
SEXTANT	31/12/2007	558 770 €	16 773 €	92 760 €
TUTOR NANCY	31/12/2007	717 531 €	(103 872) €	396 127 €
INTRA CALL CENTER	31/12/2007	24 401 241 €	752 570 €	3 331 437 €

4 - Informations sur participations croisées

Ces sociétés contrôlées ne détiennent aucune participation dans notre Société.

5.4. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

1 - Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la répartition du capital social de la société ainsi que des droits de vote au 31 décembre 2007 était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Famille FOURNIER	2 336 348	37,46 %	4 672 696	50,81 %
Famille DURAND-GASSELIN	514 292	8,24 %	1 028 584	11,18 %
Monsieur Vincent KEMMOUN	NS	NS	NS	NS
Autodétention	10 000	0,01 %	Néant	Néant
Public	3 374 770	54,29 %	3 493 839	37,99 %
Total	6 235 410	100,00%	9 195 119	100,00%

2 - Informations sur le programme de rachat par la société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce, les éléments relatifs au programme de rachat par la société de ses propres actions se traduisent comme suit à la clôture de l'exercice :

Notre société détient, à la date de clôture du dernier exercice 10.000 actions d'autocontrôle. Le contrat de liquidité conclu avec la société KBC SECURITIES pour les exercices précédents a été résilié et nous recherchons actuellement un établissement financier qui reprendra la gestion de nos actions.

- Bilan à la clôture

Pourcentage du capital détenu	0,01%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille à la clôture de l'exercice	10 000
Valeur de marché du portefeuille	98 000 €

5.5. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DES ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ET LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

1 - Informations sur les risques technologiques

Conformément aux dispositions de l'article 225-102-2 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accidents technologiques, sur la couverture civile de la société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologiques :

Les sociétés du groupe n'exploitent aucune infrastructure pouvant générer un risque technologique.

En effet, les activités des sociétés du groupe consistent en prestations de services, ce qui exclu les risques environnementaux. C'est pourquoi la société n'a souscrit aucune police d'assurance relative à ce type de risque.

Nous vous communiquons ci après les informations relatives à l'effectif de la société et des différentes entités du groupe :

	CADRE		AGENT DE MAITRISE		TECHNICIEN		EMPLOYE		DIRIGEANT		TOTAL
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
AFONE	15	33	0	0	0	1	16	27		2	92
CS	5	47	2	12	12	71	79	66			294
AFONE SEC	0	5	0	2	0	3	3	5			18
SECURITEL	0	4	0	0	0	1	1	1			7
ACDM	0	1	1	4	0	0	10	12			28
24/24	0	0	0	3	0	0	6	7			16
GEST	0	2	0	0	0	0	0	1			3
TOTAL H/F	20	92	3	21	12	76	115	119	0	2	458
TOTAL PAR CATEGORIE	112		24		88		234		2		

2 - Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice clos.

Nous vous indiquons donc qu'il n'existe aucun PEE, FCPE ou PPESV au sein de la société.

En vertu de la loi n°2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, une assemblée générale extraordinaire en date du 3 mai 2005 a été appelée à statuer sur la proposition d'une augmentation de capital social réservée aux salariés adhérant à un PEE ou plan d'épargne groupe et a rejeté cette proposition. Une nouvelle assemblée générale devra être appelée à statuer sur le même projet de résolution au cours de l'année 2008, concomitamment à l'assemblée générale d'approbation des comptes.

3 - Attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration du 2 janvier 2006 a décidé l'attribution de 2154 actions gratuites à des salariés de la société.

Pour le calcul du prix de l'action AFONE il a été tenu compte du cours d'ouverture de l'action AFONE (source EURONEXT) soit un prix provisoire de QUARANTE QUATRE EUROS ET DIX CENTIMES (44,10 €).

2 - Rémunération des mandataires

Conformément aux dispositions légales en vigueur (Art. L 225-102-1 du Code de Commerce), nous vous indiquons les rémunérations brutes perçues par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé ainsi que les avantages consentis:

- Monsieur Eric DURAND GASSELIN :	175 908 €
- Monsieur Philip FOURNIER	199 620 €
- Monsieur Vincent KEMMOUN	Néant

- Monsieur Eric DURAND GASSELIN bénéficie par ailleurs d'un avantage en nature lié à l'utilisation d'un véhicule de la société pour ses besoins personnels. Montant de l'avantage représenté à ce titre sur l'exercice clos : 2 568 €.

- Monsieur Philip FOURNIER bénéficie d'un avantage en nature pour l'utilisation de son véhicule. Montant de l'avantage représenté sur l'exercice clos : 3 120 €.

Nous vous précisons qu'aucune rémunération ou avantage n'ont été versés par nos filiales directes aux mandataires sociaux, conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al. 2 du Code de Commerce, et que votre société ou ses filiales ne sont tenues à aucun autre engagement à terme à l'égard des dirigeants sociaux.

3 - Situation des mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Eric DURAND GASSELIN, de Monsieur Philip FOURNIER et de Monsieur Vincent KEMMOUN ont été renouvelés lors de l'assemblée générale du 25 avril 2007 pour une nouvelle période de 3 années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

4 - Situation des mandats des commissaires aux comptes

Les mandats de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet BECOUZE et Associés et de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jacques BOULLIER ne parviendront à expiration qu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos 31 décembre 2008.

Les mandats de Commissaire aux comptes titulaires du cabinet EXPERTISE ET SERVICES et de Commissaire aux comptes suppléant de PROGESTION ne parviendront à expiration qu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 2011.

5 - Rémunération des commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice les rémunérations versées aux commissaires aux comptes ont été les suivantes :

Pour la société AFONE :

Cabinet BECOUZE ET ASSOCIES :	145 000 €
Cabinet EXPERTISE ET SERVICES :	46 000 €

Pour ses filiales :

Cabinet BECOUZE ET ASSOCIES :	123 000 €
Cabinet EXPERTISE ET SERVICES :	44 000 €

Après lecture du présent rapport, nous vous présenterons en détail le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

Lecture vous sera donnée également des rapports de nos Commissaires aux comptes.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explicatives que vous jugerez utiles et nous vous invitons à approuver par votre vote, le texte des résolutions que nous vous proposons.

Fait à Angers
Le 26 mars 2008

Le Conseil d'administration

Chapitre 6. COMPTES CONSOLIDES 2007

6.1 BILANS CONSOLIDES (EN K€)

ACTIF	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Ecarts d'acquisition	2.3.1 / 4.1	24 305	27 124	27 116
Immobilisations incorporelles	2.3.2 / 4.2	6 570	6 296	11 012
Immobilisations corporelles	2.3.3 / 4.3	17 361	19 125	4 907
Titres de participation	4.4	76	76	76
Titres mis en équivalence	4.5	29	180	
Part non courante des créances liées au financement	2.3.4 / 4.6	3 883	3 421	2 960
Autres actifs financiers non courants	2.3.5 / 4.7	762	820	656
Actifs d'impôts différés	2.3.7 / 4.26	3 068	3 680	2 253
Actifs non courants		56 055	60 722	48 980
Stocks	2.3.8 / 4.8	2 221	3 665	4 053
Créances clients et autres débiteurs	2.3.9 / 4.9	19 508	26 424	24 520
Part courante des créances liées au financement	2.3.4 / 4.6	1 757	1 785	2 615
Créances d'impôts courants		499	127	208
Autres actifs courants	2.3.10 / 4.10	7 377	1 015	1 135
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.3.11 / 4.11	4 610	21 007	37 185
Actif courant		35 971	54 023	69 716
Actifs détenus en vue de la vente				
Total actif		92 026	114 745	118 695

PASSIF	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capitaux propres	2.3.12			
Capital social	4.12	624	624	610
Réserves liées au capital		47 240	47 240	51 870
Autres réserves		5 602	5 310	3 067
Résultat part du groupe		-3 267	1 188	3 725
Intérêts minoritaires		18	6 036	329
Total des capitaux propres		50 218	60 399	59 601
Emprunts à long terme	2.3.13 / 4.14	3 654	3 053	2 874
Dettes financières liées au refinancement	2.3.14 / 4.14	1 061	3 842	7 493
Passifs d'impôts différés	2.3.7 / 4.26	1 001	1 764	1 883
Provision à long terme	2.3.15 / 4.13	2 225	1 886	1 609
Autres passifs non courants	2.3.16 / 4.15	1 959	1 852	1 632
Passifs non courants		9 899	12 397	15 491
Fournisseurs et autres créditeurs	4.16	21 623	29 773	28 756
Autres dettes courantes	4.17	5 704	6 494	6 338
Emprunts à court terme			24	95
Part courante des emprunts à long terme	2.3.13 / 4.14	2 251	1 501	1 173
Part cour. des dettes fin. liées au financement	2.3.14 / 4.14	2 247	3 836	5 428
Impôts exigibles		85	321	72
Provision à court terme	4.13			1 743
Passifs courants		31 910	41 949	43 604
Total Passif		92 026	114 745	118 695

6.2 COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES

En milliers d'Euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Chiffre d'affaires	4.18	62 131	90 331	93 531
Achats consommés		-23 000	-24 458	-24 416
Charges de personnel	4.19	-19 793	-36 932	-39 189
Charges externes	4.20	-15 133	-22 736	-19 846
Impôts et taxes		-1 691	-2 150	-2 176
Dotation aux amortissements		-4 355	-4 013	-3 244
Dotation aux provisions	4.21	-1 370	-413	-643
Autres produits et charges d'exploitation	4.22	104	485	1 226
Résultat opérationnel courant		-3 108	116	5 243
Autres produits et charges opérationnels	4.23	-893	329	
Résultat opérationnel		-4 001	445	5 244
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		254	694	320
Coût de l'endettement financier brut		-299	-211	-568
Coût de l'endettement financier net	4.24	-45	483	-248
Autres produits et charges financiers	4.25	-26	-64	656
Charge d'impôt	4.26	1 062	103	-1 940
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-250	23	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-3 260	990	3 712
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net		-3 260	990	3 712
. part du groupe		-3 267	1 188	3 725
. intérêts minoritaires		6	-197	-14
Résultat par action		-0,524 €	0,192 €	0,688 €
Résultat dilué par action		-0,524 €	0,192 €	0,677 €

6.3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'Euros	notes	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007	Période du 01/01/2006 au 31/12/2006	Période du 01/01/2005 au 31/12/2005
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	4.28.1	1 927	2 548	8 951
- Impôts versé (B)		-860	-329	-1 056
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité(C)	4.28.2	2 121	-4 046	-11 958
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		3 188	-1 827	-4 063
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.28.3	-6 826	-9 757	-6 576
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		17	44	284
+/- Incidence des variations de périmètre	4.28.4	-724	-487	-6 155
+/- Variation des prêts et avances consentis	4.28.5	-9 588	-2 679	2 456
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers		0	0	-76
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		1	89	
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-17 120	-12 790	-10 067
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		0	2 427	38 529
-/+ Rachats et reventes d'actions propres		-135	22	-36
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		3 043	2 125	217
+ Encaissements liés dettes financières de financement				4 628
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		-3 816	-4 229	-9 398
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		-22	490	-247
- Dividendes payés aux actionnaires du groupe	(1)	-1 521	-2 318	
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		-2 452	-1 483	33 693
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)				
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)		-16 385	-16 100	19 563
T ouverture	4.11	20 990	37 090	17 527
T Clôture	4.11	4 606	20 990	37 090

(1) hors titres EFS

6.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'Euros	Capital	Réserves liées au capital	Titres Auto- détenus	Réserves et résultats consolidés	Total part Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2004	458	13 458	- 12	3 165	17 068	2	17 070
Opérations sur capital	152	38 412		- 46	38 518		38 518
Opérations sur titres auto-détenus			- 73		- 73		- 73
Dividendes							
Résultat net de l'exercice				3 725	3 725	- 14	3 711
Résultat enregistré en capitaux propres			35		35		35
Total des produits et charges			35	3 725	3 760	- 14	3 746
Variation de périmètre						340	340
Capitaux propres 31 décembre 2005	610	51 870	- 50	6 844	59 273	328	59 601
Opérations sur capital	13	2 414			2 427		2 427
Opérations sur titres auto-détenus			38		38		38
Dividendes		- 7 044		- 1 503	- 8 547		- 8 547
Résultat net de l'exercice				1 188	1 188	- 196	992
Résultat enregistré en capitaux propres			- 16		-16		- 16
Total des produits et charges			- 16	1 188	1 172	- 196	976
Variation de périmètre						5 904	5 904
Capitaux propres 31 décembre 2006	623	47 240	- 28	6 529	54 363	6 036	60 399
Opérations sur capital							
Opérations sur titres auto-détenus			-65		-65		-65
Dividendes		-1 521			-1 521		-1 521
Résultat net de l'exercice				-3 267	-3 267	6	-3 260
Résultat enregistré en capitaux propres			-70		-70		-70
Total des produits et charges			-70	-3 267	-3 337	6	-3 330
Variation de périmètre				760	760	-6 023	-5 263
Capitaux propres 31 décembre 2007	623	45 719	-163	4022	50200	19	50 218

Les dividendes distribués en 2006 comprennent :

- une distribution de dividende : 2 318
 - une distribution en nature des titres EFS : 6 229
- 8 547**

6.5 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les présents comptes consolidés concernent la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Sauf mention particulière, les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

AFONE est une société de prestations de télécommunication et de services.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société AFONE le 26 mars 2008.

1 - INTRODUCTION

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe AFONE de l'exercice 2007 sont présentés en conformité avec le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2007 ont été arrêtés selon les modalités suivantes :

- Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2006,
- Les principes IFRS retenus pour l'établissement des états financiers résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire en 2007,
- Le groupe AFONE n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2007.

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne :

- les provisions,
- les dépréciations,
- les impôts différés,
- les durées d'utilité des immobilisations.

La Direction revoit régulièrement ses estimations et appréciations afin de prendre en compte l'expérience passée et a intégré les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Toutefois, les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Secteur d'activité	Société	Mode d'intégration	% de contrôle	% d'intérêts
TELECOM	AFONE SA (société mère du Groupe) 5, place François MITTERAND 49100 ANGERS France	I.G.		
CONSTITUTION DE PARCS	TM TEL	I.G.	100 %	100 %
FINANCEMENT	AFONE FINANCEMENT	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SECURITE	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	CARTE & SERVICES SAS	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	GIRARDOT 24/24	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	GIRARDOT SECURITEL	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	GESTALARMES	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	ACDM	I.G.	100%	100%
TELECOM	META LPHONE	M.E.	50%	50%
TELECOM	TUTOR ON LINE	M.E.	35%	35%
TELECOM	Entité ad hoc 2R MUSIC SARL	I.G.	100 %	0 %

Les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale (I.G.). Les sociétés TUTOR ON LINE et META-LPHONE sont intégrées par mise en équivalence (M.E.).

Au cours de l'exercice 2006, les sociétés EMS TELECOM et AFONE ont fusionné. Par ailleurs, les sociétés ELSAPHONE et EDISON COMMUNICATIONS SAS ont fait l'objet d'un transfert universel de patrimoine vers AFONE le 29 décembre 2006.

2.1.1. Variation de périmètre

Au cours de l'exercice 2007, le groupe AFONE et le réseau de distribution E.LECLERC ont constitué une co-entreprise dont l'objet est le développement d'activités télécoms dont une offre de téléphonie mobile lancée le 5 décembre 2007. Cette opération s'est concrétisée par la création d'une société en nom collectif (Meta-Lfone) détenue à 50/50 par AFONE et Leclerc Telecom.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2006, le Groupe AFONE a procédé à la filialisation de l'activité TPV (Terminaux Points de Vente) par cession du fonds de commerce TPV à la Société EASY FIELD SERVICES nouvellement créée par AFONE. L'activité TPV historiquement dans le berceau de

CARTE & SERVICES mais n'ayant pas de synergie avec le core-business AFONE, purement Télécom, la Société a procédé le 15 novembre 2006 à une distribution en nature des titres EASY FIELD SERVICES aux actionnaires d'AFONE.

Au sens de la norme IAS 27, le Groupe AFONE assurait, de fait, à raison notamment de l'existence de dirigeants communs, les politiques financière et opérationnelle de la société EASY FIELD SERVICES jusqu'au 31 décembre 2006.

Au cours du mois de janvier 2007, les dirigeants communs aux deux entités ont démissionné des mandats de dirigeants qu'ils exerçaient au sein d'EFS. Ils ont par ailleurs cédé une partie significative des titres qu'ils détenaient. Le Groupe AFONE a déconsolidé cette société.

Cette opération qui n'a aucun impact sur le compte de résultat conduit à majorer les capitaux propres de 760 K€.

2.1.2. Entité ad hoc

L'application des dispositions prévues par l'article L. 233-16 du Code de commerce et de l'interprétation SIC12 conduit à considérer la SARL 2R MUSIC comme une entité ad hoc contrôlée par le Groupe. Les principales caractéristiques de la société sont les suivantes au 31 décembre 2007 :

- Capitaux Propres :	18 K€
- Endettement :	0 K€
- Résultat :	6 K€
- Chiffre d'affaires :	220 K€

2.2. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes de la société AFONE SA est le 31 décembre de chaque année.

La société META-LFONE, consolidée pour la première fois en 2007, a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 10 décembre 2007. Le premier exercice s'achèvera au 31 décembre 2008. Cette société a été consolidée par mise en équivalence sur la base d'une situation au 31 décembre 2007.

La date d'arrêté des comptes des autres filiales est également le 31 décembre.

2.3. Notes sur les méthodes comptables

2.3.1. Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées (incluant les coûts de transaction) et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale est, après analyse, répartie entre :

- Les écarts d'évaluation afférents aux actifs et passifs identifiables,
- L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition antérieurs à la date de transition du 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités rétrospectivement selon les dispositions de la norme IFRS 3 et ont été repris pour leur valeur d'origine sous déduction des amortissements comptabilisés au 31 décembre 2003.

Depuis le 1er janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais le Groupe AFONE a affecté les écarts d'acquisition existants aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Ces UGT font l'objet annuellement d'un test de dépréciation de valeur dans les conditions précisées au paragraphe 2.3.6.

2.3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles incluent les brevets et licences, les contrats de maintenance et de télésurveillance et d'autres actifs incorporels acquis dont la durée d'utilité est finie ou indéfinie dès lors qu'ils respectent les critères définis par la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles incluent également les logiciels et systèmes d'exploitation développés en interne et destinés au fonctionnement du matériel de télécommunication proposé par le Groupe. Ces actifs constituent une immobilisation incorporelle dès lors qu'ils ont un caractère identifiable et qu'ils peuvent générer des avantages économiques futurs. Ils sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont amorties sur leur durée d'utilité si celle-ci est finie, et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique ou s'il existe un indice potentiel de perte de valeur.

Contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom (bases d'abonnés) acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises :

Les contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom résultent des actifs identifiés lors de l'acquisition des différentes filiales.

Leur juste valeur à l'acquisition est déterminée en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus attendus.

Les contrats de maintenance sont amortis sur leur durée contractuelle restant à la date d'acquisition.

Les autres contrats sont amortis linéairement sur leur durée de vie résiduelle estimée, soit 12 ans pour les contrats de télésurveillance et 5 ans pour les contrats télécoms.

Autres actifs incorporels acquis :

Actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie : ces actifs résultent de l'acquisition des activités ADG, BIP, Odyssée des Enfants. Ces activités fédératives sont affectées à des numéros de téléphone auxquels se connectent les utilisateurs du service.

Actifs incorporels à durée d'utilité finie : l'activité PBX est directement rattachée à l'exploitation d'un portefeuille contractuel de numéros de téléphone dont la volatilité a amené le Groupe AFONE à considérer que ces contrats acquis s'éteignaient de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

En l'absence de flux de trésorerie nettement identifiés ces immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites au paragraphe 2.3.6 au niveau de l'UGT AFONE.

Frais de développement :

Conformément aux principes IFRS, les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères définis par l'IAS 38 à savoir :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- La probabilité que les avantages futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise,
- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas trois ans.

Instanciation MVNO :

Dans le cadre du développement de son offre MVNO (Mobile Virtual Network Operator), le groupe AFONE a acquitté à SFR une participation aux investissements réalisés en contrepartie d'un droit d'entrée sur le réseau. Ce droit est amorti sur la durée du contrat.

2.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité des immobilisations corporelles correspondantes et selon le mode linéaire :

Désignation	Durée
- Matériel et outillage	2 à 7 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Alarmes mises à disposition	4 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

COMPLETEL a consenti à AFONE le bénéfice d'un IRU (Irrevocable Right of Use ou en français Droit d'Utilisation Irrévocable) portant sur un réseau et des services de télécommunication. Cet IRU est inscrit dans le poste « Immobilisations corporelles » et fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans à compter de la date de livraison des tranches successives.

2.3.4. Créances liées aux financements

a) Contrats de location interne

Les activités monétique et Télécom du Groupe AFONE l'amène, par l'intermédiaire de la société AFONE FINANCEMENT, à louer des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) et des box à ses clients.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, ces contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués, s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes. Les montants des loyers à percevoir sont, en conséquence, comptabilisés comme des créances financières.

Les créances financières retraitées correspondent à la valeur actualisée des loyers à percevoir au titre des contrats de location de matériels conclus avec les clients du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée afin de tenir compte du risque de défaillance des clients. Cette dépréciation est déterminée selon une approche statistique sur la base du taux moyen d'impayés constatés par le passé.

b) Créances financières liées aux opérations de refinancement des contrats externes dont le risque de non recouvrement est laissé à la charge de CARTE & SERVICES.

Une partie du parc d'appareils de monétique exploité par CARTE & SERVICES n'est pas louée aux utilisateurs par une société du groupe AFONE.

Le financement de ces contrats de location se traduit par le paiement en avance à CARTE & SERVICES de la totalité des montants à percevoir au titre de ces contrats. Pendant toute la durée des contrats de location, les organismes financiers facturent ensuite en leur nom, et encaissent pour leur compte, les loyers. Dans certains cas, CARTE & SERVICES garantit aux organismes financiers le paiement du capital restant dû et les loyers impayés en cas de défaillance des clients utilisateurs et conserve ainsi le risque de crédit attaché aux recouvrements des loyers.

En substance, l'opération réalisée dans le cadre des contrats « externes » est identique à celle réalisée dans le cadre des contrats « internes ». Le mode de financement s'analyse comme une cession de créances. Dès lors, dans le cas où le Groupe AFONE conserve le risque de non recouvrement, le montant de ces créances est maintenu en créances financières avec inscription en contrepartie d'une dette financière (cf. note 2.3.14.).

2.3.5. Autres actifs financiers

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Une dépréciation est constituée si la valeur recouvrable de l'actif à la date d'arrêté des comptes est inférieure à sa valeur comptable.

2.3.6. Tests de dépréciation

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable, celle-ci étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente net des coûts de cession.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque élément pris individuellement, à moins qu'il ne soit pas à l'origine de flux de trésorerie suffisamment autonomes par rapport à ceux procurés par les autres immobilisations. Dans cette hypothèse, la valeur comptable de l'élément est comprise dans celle de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, une unité génératrice de trésorerie correspondant à un regroupement d'actifs engendrant des flux de trésorerie autonomes. Le test de dépréciation est effectué à l'échelon de cette unité.

Les sociétés du Groupe AFONE étant le plus souvent mono-service, les unités génératrices de trésorerie se recoupent avec les entités juridiques.

Les tests de dépréciation privilégient la méthode de valorisation par actualisation des flux futurs de trésorerie (discounted cash-flow) ou la méthode des comparables. En application de la norme IAS 36, le taux d'actualisation utilisé est un taux reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux futurs de trésorerie n'ont pas été déjà ajustées. En considération des secteurs d'activité du Groupe, un taux d'actualisation compris entre 11 % et 14 % a été retenu au 31 décembre 2007.

2.3.7. Impôts différés et décalages temporaires d'impôts

Le groupe AFONE constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires dans la mesure où les éléments prévisionnels ne rendent pas improbables leur imputation sur les bénéfices futurs.

Le groupe utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront.

2.3.8. Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur de réalisation des biens déduction faite des frais proportionnels de vente est inférieure à la valeur brute déterminée suivant les modalités énoncées ci-dessus.

Les dépréciations sont évaluées en fonction de la durée de vie probable des produits et de leur délai de rotation.

2.3.9. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable. Les dépréciations sont individualisées et sont calculées en fonction des retards constatés sur les échéances.

2.3.10. Autres créances courantes

Les autres créances courantes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non recouvrement.

2.3.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont très liquides et sont aisément convertibles en un montant de trésorerie, ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Il s'agit de valeurs mobilières de placement et fonds communs de placement dont le risque de changement de valeur est négligeable.

2.3.12. Capitaux propres consolidés

Les actions AFONE détenues par les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont inscrites en diminution des capitaux propres. Lors de leur cession, le résultat dégagé, net de l'effet de l'impôt, est comptabilisé en capitaux propres.

2.3.13. Emprunts long terme

S'agissant d'emprunts souscrits aux conditions de marché, aucun retraitement lié au référentiel IFRS n'est opéré sur ce poste.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.3.14. Dettes financières liées aux opérations de refinancement

Les autres dettes financières retraitées sont liées aux retraitements de consolidation faisant suite à l'acquisition de CARTE & SERVICES.

Il s'agit des éléments suivants :

Dettes relatives au financement de contrats externes dont le risque de non recouvrement est laissé à la charge de CARTE & SERVICES :

Une partie du parc d'appareils de monétique exploité par CARTE & SERVICES n'est pas directement louée par la société.

Le financement de ces contrats de location se traduit par le paiement à l'avance à CARTE & SERVICES de la totalité des montants à percevoir au titre de ces contrats. Pendant toute la durée des contrats de location, les organismes financiers facturent ensuite en leur nom, et encaissent, pour leur compte, les loyers. CARTE & SERVICES garantit aux organismes financiers le paiement du capital restant dû et les loyers impayés en cas de défaillance des clients utilisateurs et conserve ainsi le risque de crédit attaché aux recouvrements des loyers.

Ce financement a été analysé comme une opération de location entre CARTE & SERVICES et les clients utilisateurs des appareils de monétique, l'intervention des organismes financiers venant seulement modifier les modalités financières de l'opération.

Il en résulte l'inscription en dettes financières d'un montant représentant le capital théorique restant dû par CARTE & SERVICES aux organismes financiers.

L'opération de location s'analysant comme une opération de location-financement dans laquelle CARTE & SERVICES joue le rôle du bailleur, les appareils de monétique sont considérés comme vendus.

La variation de cette dette n'ayant pas de contrepartie en trésorerie, ce retraitement n'a pas d'effet sur le tableau de flux de trésorerie.

Dettes relatives au financement de la part de maintenance intégrée aux contrats de location :

Dans certains cas, les organismes financiers financent également la maintenance attachée aux contrats de location dès la signature du contrat avec le client utilisateur. Dans les comptes individuels de CARTE & SERVICES, les sommes perçues sont inscrites en produits constatés d'avance pour être réintégrées au chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'écoulement du contrat.

Cette cession de créances futures est assimilée à une opération de financement et reclassée à ce titre en dettes financières.

2.3.15. Provisions

Les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions sont dites à long terme dès lors que leur échéance probable est supérieure à un an.

Les provisions à long terme incluent également les engagements liés aux indemnités de fin de carrière qui, conformément à la norme IAS 19, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses définies pour chacune des entités en fonction des données qui leur sont propres (turnover, taux d'actualisation, âge de départ à la retraite et âge de début de carrière).

2.3.16. Autres passifs non courants

Il s'agit essentiellement des dépôts de garantie versés par les clients lors de la souscription de contrats liés aux activités de télésurveillance et de monétique. Actuellement le système de gestion des contrats de chacune des deux sociétés concernées (Afone Sécurité et Carte & Services) acquises par le Groupe, ne permet pas de déterminer une date d'échéance fiable à ces dépôts de garantie. De ce fait, il n'est pas possible de répartir ces dépôts entre passif courant et non courant.

Pour la même raison, ces dépôts de garantie n'ont pas été actualisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif contrairement à ce que prévoit la norme IAS 39. S'agissant de contrats de 4 ans au maximum, l'incidence sur le résultat et sur les capitaux propres du Groupe de l'absence d'actualisation des dépôts de garantie est considérée comme négligeable.

2.3.17. Présentation des états financiers

Le résultat opérationnel inclut les produits et les charges récurrents ainsi que les opérations ponctuelles et inhabituelles, comme défini par la recommandation du Conseil National de la Comptabilité en date du 27 octobre 2004. Il comprend notamment :

- Les plus et moins-values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels,
- Les coûts de restructuration,
- Les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Les actifs et passifs sont classés, selon leur nature, en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable.

2.3.18. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité Télécom représente les reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité « constitution de parcs » a un cycle différent : les systèmes de surveillance et prestations de télésurveillance ainsi que les systèmes de paiement et prestations de maintenance sont facturés à l'initiation du contrat. Le paiement est échelonné mensuellement. Ceci conduit à établir des produits constatés d'avance qui sont repris tout au long de la vie du contrat.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, ces contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués (TPE et box), s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes.

Pour la téléphonie mobile, le chiffre d'affaires est constitué de la vente des minutes consommées par les utilisateurs. Le montant relatif aux minutes prépayées non consommées à la date de clôture constitue un produit constaté d'avance. Les remises consenties sur les ventes de terminaux, les commissions versées aux distributeurs sont constatées en charges commerciales.

3 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe AFONE a défini 3 secteurs d'activité distincts, comme suit :

Secteur Télécom :

Cette activité regroupe l'ensemble des services Télécom commercialisés par les sociétés du Groupe (gestion des flux entrants, vente de trafic en présélection, fédération de services).

Secteur Constitution de parcs :

Pour mettre en œuvre sa stratégie de commercialisation d'offres Télécom à valeur ajoutée, AFONE a cherché les vecteurs et l'outil industriel permettant un déploiement à grande échelle. Ceci a conduit aux acquisitions réalisées dans le domaine de la télésurveillance et de la monétique. Cette activité « constitution de parcs » regroupe donc les services à valeur ajoutée tels que la monétique ou la télésurveillance. Ces services permettent de proposer aux clients des offres Télécom synergiques.

Secteur Financement :

Cette activité finance l'ensemble des parcs matériels acquis durant l'exercice.

Les informations sectorielles, figurant ci-après, sont représentatives des contributions aux comptes consolidés par société.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007 par secteur d'activité (En milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2007	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Ecarts d'acquisition	24 305	3 146	21 159	
Immobilisations incorporelles	6 570	3 442	3 128	
Immobilisations corporelles	17 361	15 106	2 193	63
Titres de participation	76		76	
Titres mis en équivalence	29	29		
Créances liées au financement	3 883		170	3 713
Autres actifs financiers non courants	762	707	-1 008	1 064
Régularisations Titres		12 690	-11 190	-1 500
Actifs d'impôts différés	3 068	693	2 375	
Actifs non courants	56 055	35 813	16 902	3 339
Stocks	2 221	356	1 865	
Créances clients et autres débiteurs	19 508	9 188	8 072	2 247
Part courante des créances liées au financement	1 757		266	1 491
Créances d'impôts courants	499	219	280	
Autres actifs courants	7 377	6 781	155	440
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 610	1 540	2 984	86
Régularisations bas de bilan		3 421	-3 421	
Actifs courants	35 971	21 507	10 201	4 264
Actifs détenus en vue de la vente				
Total actif	92 026	57 319	27 103	7 603

PASSIF	31/12/2007	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Capitaux propres				
Capital social	624	624		
Réserves liées au capital	47 240	47 240		
Autres réserves	5 602	1 201	4 302	100
Résultat part du groupe	-3 267	-1 920	-1 687	340
Intérêts minoritaires	18	18		
Total des capitaux propres	50 217	47 162	2 615	440
Emprunts à long terme	3 654	213	414	3 026
Dettes financières liées au refinancement	1 061		1 061	
Passifs d'impôts différés	1 001		901	100
Provision à long terme	2 225	285	1 940	
Autres passifs non courants	1 959		1 959	
Passifs non courants	9 899	498	6 274	3 127
Fournisseurs et autres créditeurs	21 623	8 642	11 443	1 538
Autres dettes courantes	5 704	4	4 463	1 237
Emprunts à court terme				
Part courante des emprunts à long terme	2 251	1 013	46	1 193
Part cour. des dettes fin. liées au financement	2 247		2 247	
Impôts exigibles	85		15	70
Provision à court terme				
Passifs courants	31 910	9 659	18 214	4 037
Passifs associés à des actifs destinés à être cédés				
Total Passif	92 026	57 319	27 103	7 603

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2006 par secteur d'activité (En milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2006	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Ecarts d'acquisition	27 124	3 146	23 978	
Immobilisations incorporelles	6 296	2 821	3 475	
Immobilisations corporelles	19 125	16 119	2 912	94
Titres de participation	76		76	
Titres mis en équivalence	180	180		
Créances liées au financement	3 421		738	2 683
Autres actifs financiers non courants	820	108	712	0
Régularisations titres		13 410	-11 910	-1 500
Actifs d'impôts différés	3 680		3 680	
Actifs non courants	60 722	35 784	23 662	1 277
Stocks	3 665	226	3 439	
Créances clients et autres débiteurs	26 424	9 271	15 706	1 447
Part courante des créances liées au financement	1 785		952	833
Créances d'impôts courants	127	76	52	
Autres actifs courants	1 015	226	788	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 007	14 967	5 891	149
Actifs courants	54 023	24 766	26 828	2 429
Actifs détenus en vue de la vente				
Total actif	114 745	60 550	50 490	3 706

PASSIF	31/12/2006	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Capitaux propres				
Capital social	624	624		
Réserves liées au capital	47 240	47 240		
Autres réserves	5 310	2 065	3 249	-4
Résultat part du groupe	1 188	792	292	103
Intérêts minoritaires	6 036	12	6 024	
Total des capitaux propres	60 399	50 733	9 565	100
Emprunts à long terme	3 053	1 746	26	1 281
Dettes financières liées au refinancement	3 842		3 842	
Passifs d'impôts différés	1 764	685	1 054	25
Provision à long terme	1 886	87	1 798	
Autres passifs non courants	1 852	34	1 818	
Passifs non courants	12 397	2 552	8 539	1 306
Fournisseurs et autres créditeurs	29 773	6 037	22 570	1 167
Autres passifs courants	6 494	22	5 757	715
Emprunts à court terme	24	24		
Part courante des emprunts à long terme	1 501	1 060	47	394
Part courante des dettes financières liées au refinancement	3 836		3 836	
Impôts exigibles	321	121	175	25
Provision à court terme				
Passifs courants	41 949	7 264	32 385	2 301
Passifs associés à des actifs destinés à être cédés				
Total Passif	114 745	60 550	50 490	3 706

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2005 par secteur d'activité (En milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2005	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Ecart d'acquisition	27 116	3 139	23 978	
Immobilisations incorporelles	11 012	7 007	4 004	
Immobilisations corporelles	4 907	1 525	3 173	209
Titres de participation	76		76	
Créances liées au financement	2 959		2 960	
Autres actifs financiers non courants	656		656	
Régularisations titres		12 650	- 11 901	- 750
Actifs d'impôts différés	2 253	265	1 988	
Actifs non courants	48 979	24 586	24 934	- 541
Stocks	4 053	31	4 022	
Créances clients et autres débiteurs	24 520	6 762	17 611	147
Part courante des créances liées au financement	2 615		2 615	
Créances d'impôts courants	208	200	8	
Autres actifs courants	1 135	200	935	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 185	33 662	3 492	32
Actifs courants	69 716	40 855	28 683	179
Actifs détenus en vue de la vente				
Total actif	118 695	65 442	53 616	- 362

PASSIF	31/12/2005	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Capitaux propres				
Capital social	610	610		
Réserves liées au capital	51 870	51 870		
Autres réserves	3 067	2 463	604	
Résultat part du groupe	3 725	1 083	2 646	- 3
Intérêts minoritaires	329	329		
Total des capitaux propres	59 601	56 355	3 250	- 3
Emprunts à long terme	2 874	2 646	209	19
Dettes financières liées au refinancement	7 493		7 493	
Passifs d'impôts différés	1 883	713	1 170	
Provision à long terme	1 608	206	1 402	
Autres passifs non courants	1 632	2	1 630	
Passifs non courants	15 490	3 567	11 904	19
Fournisseurs et autres créditeurs	28 756	4 253	24 933	- 430
Autres passifs courants	6 338	25	6 260	53
Emprunts à court terme	95	95		
Part courante des emprunts à long terme	1 173	1 101	71	
Part courante des dettes financières liées au refinancement	5 428		5 428	
Impôts exigibles	72	46	26	
Provision à court terme	1 743		1 743	
Passifs courants	43 605	5 520	38 461	- 377
Passifs associés à des actifs destinés à être cédés				
Total Passif	118 695	65 442	53 616	- 362

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2007 par secteur d'activité

En milliers d'Euros	31/12/2007	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Chiffre d'affaires	62 131	25 780	36 319	31
Achats consommés	-23 000	-16 159	-6 840	-1
Charges de personnel	-19 793	-5 307	-14 486	
Charges externes	-15 133	-3 153	-11 953	-27
Impôts et taxes	-1 691	-447	-1 241	-3
Dotation aux amortissements	-4 355	-2 959	-1 369	-27
Dotation aux provisions	-1 370	-250	-1 121	
Autres produits et charges d'exploitation	104	218	-105	-8
Résultat opérationnel courant	-3 108	-2 277	-796	-35
Autres produits et charges opérationnels	-893	-893		
Résultat opérationnel	-4 001	-3 170	-796	-35
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	254	248	6	
Coût de l'endettement financier brut	-299	-139	-47	-113
Coût de l'endettement financier net	-45	109	-41	-113
Autres produits et charges financiers	-26	57	-742	659
Charge d'impôt	1 062	1 340	-107	-170
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-250	-250		
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-3 260	-1 914	-1 687	340
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	-3 260	-1 914	-1 687	340
. part du groupe	-3 267	-1 920	-1 687	340
. intérêts minoritaires	6	6		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006 par secteur d'activité

En milliers d'Euros	31/12/2006	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Chiffre d'affaires	90 331	24 358	65 973	
Achats consommés	- 24 458	- 13 379	- 11 079	
Charges de personnel	- 36 932	- 4 875	- 32 057	
Charges externes	- 22 736	- 4 081	- 18 634	- 21
Impôts et taxes	- 2 150	- 272	- 1 877	- 2
Dotation aux amortissements	- 4 013	- 2 238	- 1 753	- 22
Dotation aux provisions	- 413	- 96	- 317	
Autres produits et charges d'exploitation	485	1 077	- 607	17
Résultat opérationnel courant	116	495	- 351	- 28
Autres produits et charges opérationnels	329		329	
Résultat opérationnel	445	495	- 22	- 28
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	694	691	4	
Coût de l'endettement financier brut	- 211	- 150	- 51	- 10
Coût de l'endettement financier net	483	541	- 48	- 10
Autres produits et charges financiers	- 64	160	- 416	191
Charge d'impôt	103	- 419	573	- 50
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	23	23		
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	990	800	87	103
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	990	800	87	103
. part du groupe	1 188	792	292	103
. intérêts minoritaires	- 197	8	- 205	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2005 par secteur d'activité

En milliers d'Euros	31/12/2005	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Chiffre d'affaires	93 531	20 354	73 150	27
Achats consommés	- 24 416	- 11 084	- 13 332	
Charges de personnel	- 39 189	- 4 321	- 34 868	
Charges externes	- 19 846	- 3 331	- 16 507	- 8
Impôts et taxes	- 2 176	- 250	- 1 926	
Dotation aux amortissements	- 3 244	- 1 006	- 2 231	- 7
Dotation aux provisions	- 643	- 82	- 561	
Autres produits et charges d'exploitation	1 227	1 131	119	- 23
Résultat opérationnel courant	5 244	1 411	3 844	- 11
Autres produits et charges opérationnels				
Résultat opérationnel	5 244	1 411	3 844	- 11
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	320	320		
Coût de l'endettement financier brut	- 568	- 197	- 370	
Coût de l'endettement financier net	- 248	123	- 370	
Autres produits et charges financiers	656	70	578	8
Charge d'impôt	- 1 940	- 525	- 1 415	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence				
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	3 712	1 079	2 637	- 3
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	3 712	1 079	2 636	- 3
. part du groupe	3 725	1 083	2 646	- 3
. intérêts minoritaires	- 14	- 4	- 10	

TABLEAU DE FLUX AU 31 DECEMBRE 2007 par secteur d'activité

En milliers d'Euros	31/12/2007	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 927	237	1 037	656
Incidence de la variation du BFR	2 121	1 089	939	93
Impôts Payés	-860	-303	-507	-50
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 188	1 024	1 469	699
Incidence des variations de périmètre	-724	-100	-624	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 826	5 988	-837	-1
Acquisition d'Actifs financiers				
Variation des prêts et avances consentis	-9 588	-6 522	125	-3 192
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	17		17	
Autres flux liés aux opérations d'investissements	1		1	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-17 120	-12 610	-1 318	-3 193
Augmentation de capital				
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-135	-135		
Emission d'emprunts	3 043	80	44	2 919
Remboursements d'emprunts	-3 816	-1 052	-2 377	-391
Intérêts financiers nets versés	-22	108	-34	-96
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-1 521	-1 521		
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement	-2 452	-2 519	-2 367	2 432
Variation de la trésorerie	-16 385	-14 106	-2 216	-63

TABLEAU DE FLUX AU 31 DECEMBRE 2006 par secteur d'activité

En milliers d'Euros	31/12/2006	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 548	2 774	- 411	186
Incidence de la variation du BFR	- 4 046	140	- 5 146	959
Impôts payés	- 329	17	- 347	
Flux de trésorerie liés aux activités Opérationnelles	- 1 827	2 932	- 5 904	1 144
Incidence des variations de périmètre	- 487	- 445	- 41	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 9 757	- 9 189	- 661	93
Acquisition d'actifs financiers				
Variation des prêts et avances consentis	- 2 679	- 13	849	- 3 516
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	44	5	39	
Autres flux liés aux opérations d'investissement	89	66	23	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 12 790	- 9 576	209	- 3 423
Augmentation de capital	2 383	2 383		
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	43	43		
Emission d'emprunts	2 125	175	297	1 652
Remboursement d'emprunts	- 4 229	- 1 281	- 2 948	
Intérêts financiers nets versés	490	545	- 47	- 8
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	- 2 318	- 2 318		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	- 1 506	- 453	- 2 699	1 645
Variation de la trésorerie	- 16 100	- 14 051	- 2 165	116

TABLEAU DE FLUX AU 31 DECEMBRE 2005 par secteur d'activité

En milliers d'Euros	31/12/2005	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	8 951	2 516	6 432	3
Incidence de la variation du BFR	- 11 958	- 4 382	- 7 052	- 524
Impôts payés	- 1 056	- 742	- 314	
Flux de trésorerie liés aux activités Opérationnelles	- 4 063	- 2 608	- 934	- 521
Incidence des variations de périmètre	- 6 155	- 4 822	- 1 333	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 6 576	- 5 374	- 987	- 216
Acquisition d'actifs financiers	- 76		- 76	
Variation des prêts et avances consentis	2 456	35	2 422	
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	284	148	136	
Autres flux liés aux opérations d'investissement				
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 10 067	- 10 013	162	
Augmentation de capital	38 529	38 519	10	
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	- 36	- 36		
Emission d'emprunts	4 845	150	4 676	19
Remboursement d'emprunts	- 9 398	- 3 973	- 5 425	
Intérêts financiers nets versés	- 248	123	- 370	
Dividendes payés aux actionnaires du groupe				
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	33 693	34 783	- 1 109	19
Variation de la trésorerie	19 563	22 162	- 2 631	32

Le Groupe AFONE a choisi la zone géographique comme second niveau sectoriel d'information. Cependant, pour les exercices 2005 à 2007, il n'y a qu'une seule zone géographique, à savoir la France.

4 - DETAIL DES COMPTES

4.1. Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition	31-déc-06	Variation de périmètre	Reclassement	31-déc-07
Edison	88			88
Carte & Services	19 558			19 558
EFS	2 819	- 2 819		
AFONE origine Elsaphone	1 367			1 367
AFONE origine EMS TELECOM	1 690			1 690
Girardot	1 601			1 601
Total	27 124	-2 819		24 305

Lors de la première consolidation de C&S dans AFONE différents actifs ont été identifiés (notamment les contrats de maintenance en cours et les contrats de location de TPE reclassés en créances financières). Le solde de l'écart de première consolidation a été inscrit en écart d'acquisition pour un montant de 22.377 K€.

Lors de la filialisation de l'activité TPV au sein de EFS (Easy Field Services) une séparation opérationnelle des deux activités a été effectuée entraînant la création de deux unités génératrices de trésorerie (UGT) distinctes.

Conformément à l'IAS 36.86, l'écart d'acquisition de C&S a été imputé sur chaque UGT au prorata des valeurs relatives de chaque activité.

4.2. Immobilisations incorporelles

	31-déc-07			31-déc-06	31-déc-05
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Frais de recherche et développement	288	8	280		
Logiciels	5 003	3 760	1 243	730	1 227
Contrats activés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	7 945	4 061	3 884	4 848	5 983
Avances sur immobilisations incorporelles				58	3 068
Autres immobilisations incorporelles	1 439	276	1 163	660	734
Total	14 675	8 105	6 570	6 296	11 012

Evolution des immobilisations incorporelles brutes :

	Frais de recherche et développement	Logiciels	Contrats activés	Avances sur immobilisations incorporelles	Autres Immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2006		3 717	7 945	58	964	12 684
Acquisitions	288	83			1 719	2 090
Cessions		-14			-85	-99
Reclassement		64		-58	-6	
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2007	288	3 850	7 945		2 592	14 675

Evolution des amortissements des immobilisations incorporelles :

	Frais de recherche et développement	Logiciels	Contrats activés	Avances sur immobilisations incorporelles	Autres Immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2006		2 986	3 097		303	6 386
Dotations aux amortissements	8	767	962		75	1 812
Reprises sur cessions		-14			-81	-95
Au 31 décembre 2007	8	3 739	4 059		297	8 105

4.3. Immobilisations corporelles

	31-déc-07			31-déc-06	31-déc-05
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	66		66	66	
Constructions	292	26	266	278	2
Installations techniques	3 209	2 248	961	1 186	1 554
IRU	15 064	1 401	13 663	11 298	
Autres	7 383	4 977	2 406	2 817	3 346
Immobilisations en cours	8	8		3 481	5
Total	26 022	8 660	17 361	19 125	4 907

Le contrat relatif au IRU signé avec COMPLETEL prévoit un droit d'utilisation du réseau pour une durée de 15 ans. Pendant cette période, COMPLETEL s'engage à faire profiter AFONE de toutes les améliorations effectuées sur le réseau.

Les autres immobilisations corporelles sont principalement composées par du matériel informatique et par des agencements réalisés dans des locaux dont le Groupe n'est pas propriétaire.

Evolution des immobilisations corporelles brutes :

	Terrains	Constructions	IRU	Installations techniques	Autres	Immobilisations en-cours	Total
Au 31 décembre 2006	66	292	11 667	3 190	7 162	3 481	25 859
Acquisitions		7		235	1 077		1 319
Cessions		-8		-208	-383		-599
Variation de périmètre				-2	-530	-19	-551
Reclassements			3 397	-7	57	-3 454	-7
Au 31 décembre 2007	66	291	15 064	3 208	7 383	8	26 022

Les avances sur immobilisations corporelles au 31 décembre 2006 se rapportaient aux IRU à hauteur de 3 397 K€. Ce montant, dû à COMPLETEL au 31 décembre 2006, a été réglé intégralement sur l'exercice 2007.

Les frais relatifs au développement de l'AFONE COMMERCE correspondent à des frais internes et externes de prestations intellectuelles et matérielles. Ils sont amortis sur une durée de 2 ans pour la partie concernant les logiciels et sur 3 ans pour la partie matérielle.

Evolution des amortissements des immobilisations corporelles :

	Terrains	Constructions	IRU	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2006		14	369	2 005	4 347		6 733
Dotations		18	1 032	396	1 095	8	2 549
Cessions		-6		-154	-380		-540
Variation de périmètre					-83		-83
Au 31 décembre 2007		25	1 401	2 248	4 979	8	8 660

Parmi les autres immobilisations corporelles, figurent des biens acquis en crédit-bail dont le détail est le suivant :

Biens financés en crédit-bail	Ensemble immobilier			Autres immobilisations		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Au 31 décembre 2006	518	177	341	128	128	
Entrée dans le périmètre						
Dotations		9	9			
Au 31 décembre 2007	518	186	332	128	128	

4.4. Titres de participation

Ces titres sont relatifs à la société SEXTANT, filiale de CARTE & SERVICES non consolidée en raison du caractère non significatif de sa contribution potentielle aux états financiers consolidés. Le chiffre d'affaires annuel réalisé par cette filiale s'établit à 558 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Le résultat de cette entité s'établit à 17 K€ pour la même période.

4.5. Titres mis en équivalence

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
- Tutor on line	305	180	
- Meta-Lfone	- 276		
Total	29	180	

4.6. Créances liées au financement

	31-déc-07			31-déc-06			31-déc-05		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Créances liées aux contrats de location financement des contrats internes	4 777	1 920	6 697	2 689	1 007	3 696	205	935	1 140
Dépréciations	-1 065	-429	-1 494	-504	-226	-730	-30	-49	-79
Sous- total	3 712	1 491	5 203	2 185	781	2 966	175	886	1 060
Créances financières liées aux financements des contrats externes	539	841	1 380	1 913	1 555	3 468	3 679	2 287	5 966
Dépréciations	-368	-575	-943	-677	-551	-1 228	-895	-557	-1 452
Sous- total	171	266	437	1 236	1 004	2 240	2 784	1 730	4 513
TOTAL valeur nette	3 883	1 757	5 640	3 421	1 785	5 206	2 960	2 615	5 573

4.7. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de dépôts et cautionnements versés dont l'échéance est supérieure à un an.

4.8. Stocks et en-cours

	31-déc-07			31-déc-06	31-déc-05
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Stocks de matières et fournitures	124		124	103	187
En-cours de production	22		22	31	13
Stocks de marchandises	7 462	-5 388	2 074	3 532	3 854
Total	7 608	-5 388	2 221	3 665	4 053

Les stocks de marchandises monétiques sont principalement composés de stocks maintenance. La dépréciation est calculée en fonction de la durée de vie du produit et de l'état du produit. Ces stocks ont un écoulement incertain, d'où un fort taux de dépréciation.

Evolution des stocks en valeur brute :

	Stocks Monétique	Stocks Sécurité	Stocks Télécom	Total
Au 31 décembre 2006	12 410	135	226	12 770
Variation de stock	231	14	130	375
Variation de périmètre	-5 537			-5 537
Au 31 décembre 2007	7 104	149	356	7 608

Evolution des dépréciations sur stocks :

Evolution des dépréciations sur stocks	Stocks Monétique	Stocks Sécurité	Stocks Télécom	Total
Au 31 décembre 2006	9 104			9 104
Dotations	506			506
Variation de périmètre	-4 180			-4 180
Reprises	-43			-43
Au 31 décembre 2007	5 387			5 387

4.9. Créances clients et autres débiteurs

Le poste clients est composé de créances sur de grands groupes de télécommunication et d'une multitude de créances pour des montants unitaires faibles.

	31-déc-07			31-déc-06	31-déc-05
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	17 311	1 381	15 930	23 258	21 681
Créances sur personnel & Org. Sociaux	46		46	89	153
Créances fiscales - hors IS	2 415		2 415	2 512	2 558
Autres créances	105		105	55	129
Comptes courants des sociétés mise en équivalence	1 011		1 011	511	
Total	20 888	1 381	19 508	26 424	24 520

4.10. Autres actifs courants

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Charges constatées d'avance	877	1 015	1 135
Autres créances financières court terme	6 500		
Total	7 377	1 015	1 135

Les 6,5 millions d'euros figurant en autres créances financières court terme correspondent à une participation aux investissements réalisés par SFR versée dans le cadre du développement de l'offre MVNO. Cette somme a été remboursée à AFONE en mars 2008 en raison du franchissement du nombre d'abonnés minimum prévu au contrat.

4.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
SICAV	1 072	14 373	34 416
Fonds communs de Placement			
Disponibilités	3 538	6 634	2 769
Intérêts courus			
Total trésorerie actif	4 610	21 007	37 185
Concours bancaires court terme	4	17	94
Total trésorerie nette	4 606	20 990	37 090

Les équivalents de trésorerie sont relatifs à des SICAV monétaires non dynamiques.

4.12. Composition du capital social

Le capital social est composé de 6 235 410 actions au nominal de 0,10 euro. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

4.13. Provisions pour risques et charges

Nature	Valeur 31/12/2006	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisée)	Reprise de l'exercice (non utilisée)	Variation de périmètre	Valeur 31/12/2007
Provisions pour risques et charges	565	1 537	-37	-310	-75	1 680
Provisions pour Indemnités de fin de carrière (3)	1 320	38		-158	-654	546
Total Provisions	1 885	1 575	-37	-468	-729	2 225
Dont part courante						
Dont part non courante	1 885					2 225

Les provisions pour risques et charges intègrent essentiellement :

- provisions pour litiges salariaux (785 K€),
- provisions pour rupture de contrats (301 K€),
- provisions pour divers litiges en cours (594 K€).

Les engagements de retraite sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale. En conséquence, l'indemnité supporte des charges sociales estimées au taux de 45 %.

Les engagements de retraite sont valorisés sur la base des indemnités de départ à la retraite, charges sociales comprises, prévues par les conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe. Ces engagements correspondent aux indemnités actualisées selon une courbe de taux qui seraient allouées à chaque membre du personnel, compte tenu d'un âge de départ calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein selon les dernières modalités établies par la « loi Fillon ».

Le Groupe a retenu la courbe de taux 0 - coupon éditée par l'Institut des Actuaire pour le 31 décembre 2007, soit :

année 1	4,1%	année 12	4,56%
année 2	4,08%	année 13	4,59%
année 3	4,1%	année 14	4,63%
année 4	4,13%	année 15	4,65%
année 5	4,18%	année 16	4,68%
année 6	4,24%	année 17	4,69%
année 7	4,3%	année 18	4,71%
année 8	4,36%	année 19	4,72%
année 9	4,41%	année 20	4,73%
année 10	4,46%	année 21	4,73%
année 11	4,51%	année 22 et après	4,74%

Le calcul tient compte du taux de la rotation du personnel de chaque entité et de l'espérance de vie évaluée pour chaque salarié. Les engagements de retraite sont calculés selon la table de mortalité INSEE 2003-2005.

Les taux de turnover retenus sont les suivants étant entendu qu'un taux nul a été fixé pour les personnes de 55 ans et plus :

	2007	2006	2005
AFONE	25%	25%	20%
AFONE SECURITE	20%	20%	15%
CARTE ET SERVICES			
Cadres	13%	10%	9%
Agent de maîtrise	5%		
Employés	13%	12%	13%
Techniciens	7%	5%	5%
Autres sociétés	10%		

Le salaire à l'âge de la retraite est le salaire actuel, multiplié par les taux de croissance successifs jusqu'à l'âge de la retraite défini par une table des profils de carrière.

4.14. Dettes financières

	31-déc-07			31-déc-06			31-déc-05		
	non courant	courant	Total	non courant	courant	total	non courant	courant	total
	entre 2 et 5 ans			entre 2 et 5 ans			entre 2 et 5 ans		
-Emprunts bancaires (1)	3 550	2 211	5 761	3 053	1 501	4 554	2 874	1 173	4 047
-Dettes de crédit-bail	104	40	144						
Total Emprunts hors opérations de refinancement des ventes	3 654	2 251	5 905	3 053	1 501	4 554	2 874	1 173	4 047
-Dettes de crédit-bail (2)					17	17	29	882	911
-Dettes liées au financement des contrats avec risque de non- recouvrement	539	841	1 380	1 913	1 555	3 468	3 678	2 288	5 966
-Financement de la maintenance intégrée aux contrats	522	1 406	1 928	1 928	2 263	4 191	3 786	2 258	6 044
Total dettes financières liées aux refinancements	1 061	2 247	3 308	3 841	3 835	7 676	7 493	5 428	12 922

(1) La plupart des emprunts sont indexés sur l'Euribor 3 mois et il n'existe pas de clause de remboursement anticipé assise sur des critères financiers.

(2) Les dettes de crédit-bail liées aux refinancements de l'activité Monétique ont été calculées à l'entrée de la société CARTE & SERVICES dans le Groupe selon la méthode du coût amorti en utilisant un taux d'intérêt de marché. Le taux annuel de 5 % retenu est celui qui aurait été appliqué au Groupe AFONE pour un emprunt équivalent.

4.15. Autres passifs non courants

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Dépôts et cautionnements (reçus)	1 900	1 852	1 632
Subvention d'investissement	59		
Total	1 959	1 771	1 632

Compte tenu de l'absence de données historiques fiables, les dépôts et cautionnements reçus ne sont pas évalués au coût amorti.

4.16. Dettes fournisseurs et autres créiteurs

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 594	16 743	14 429
Dettes sociales	3 214	6 295	6 487
Dettes fiscales	4 001	5 251	5 791
Comptes courants	667	667	682
Autres dettes	147	817	1 367
Total	21 623	29 773	28 756

Au 31 décembre 2006, les dettes fournisseurs comprenaient les dettes sur acquisition d'immobilisations relatives aux IRU pour un montant de 3 397 K€.

4.17. Autres dettes courantes

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Produits constatés d'avance (cf. note 2.3.14)	5 704	6 494	6 338

4.18. Chiffre d'affaires

Secteur	Métier	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Secteur Télécom	Opérateur de télécommunication	25 780	24 358	20 354
Secteur Constitution de parcs	Télesurveillance & Sécurité	6 306	5 706	4 765
	Monétique	30 013	60 267	68 384
Secteur Financement		31		27
Total		62 131	90 331	93 531

L'intégralité du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée en France.

4.19. Charges de personnel et effectif

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Rémunérations du Personnel	14 247	26 786	27 648
Charges sociales	5 682	10 144	11 199
Dotation nette aux provisions pour avantages au personnel	-135	1	342
Total	19 793	36 931	39 189

Effectifs moyens	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Cadres	114	180	174
Agents de maîtrise	24	72	93
Employés et techniciens	322	571	708
Total	460	823	975

4.20. Charges externes

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Locations et charges locatives	2 405	4 716	4 611
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 998	2 001	1 172
Autres charges externes	10 730	16 019	14 063
Total	15 133	22 736	19 846

Les locations intègrent les loyers versés pour la flotte automobile de CARTE & SERVICES et pour un montant de 324 milliers d'euros. Ces loyers sont qualifiés de locations opérationnelles au sens de l'IAS 17.

Selon les termes des contrats en cours au 31 décembre 2007 pour les sociétés du Groupe AFONE, le montant total des paiements minimaux futurs s'élève à 162 milliers d'euros et se détaille comme suit :

	non courant entre 2 et 5 ans	courant
Engagements flotte automobile	29 K€	133 K€

4.21. Dotations aux provisions

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Dotations pour dépréciation des créances	-43	333	438
Reprises de dépréciation sur créances devenues sans objet	63		-200
Dot./Prov. risques & charges	-1 559	226	405
Reprises de provisions devenues sans objet	169	-146	
Total	-1 370	413	643

4.22. Autres produits et charges d'exploitation

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Plus et moins-values courantes sur cessions d'immobilisations	-122	-58	-39
Production immobilisée	221	179	1 200
Autres charges diverses de gestion	-344		-184
Autres produits divers de gestion	354	364	249
Total	110	485	1 226

4.23. Autres produits et charges opérationnels

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Plan social CARTE & SERVICES		-1 536	
Remise gracieuse des intérêts sur moratoires fiscaux		431	
Provisions pour impôts devenus sans objet		443	
Ecart d'acquisition négatif lié à l'acquisition de la société ACDM		861	
Divers		130	
Litige France Télécom	- 893		
Autres produits et charges opérationnels	- 893	329	

La société AFONE a été condamnée à verser 893 K€ de dédommagement à France Telecom et Orange, pour l'exploitation jugée déloyale et abusive de leurs forfaits illimités. Cette décision infirme la décision de première instance du tribunal de commerce d'Angers. Le groupe AFONE a décidé de se pourvoir en cassation.

Le plan social CARTE & SERVICES de 2006 concernait les postes de techniciens Monétique. Le Groupe a choisi de devancer la norme PCI PED qui aurait amené CARTE & SERVICES à abandonner progressivement sur 4 ans les prestations techniques effectuées chez les clients.

Le moratoire conclu dans le passé avec l'administration fiscale et les organismes sociaux en 2002 par Carte et Services représentait une dette hors intérêts de 1 268 K€ au 31 décembre 2005. Le Groupe AFONE a remboursé cette dette antérieure à l'acquisition de CARTE & SERVICES par AFONE sur l'exercice 2006.

Le Groupe AFONE a fait l'acquisition de 100 % des titres de la société ACDM le 23 juin 2006 pour un montant de 186 K€. La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date de clôture de l'exercice laissait apparaître un goodwill négatif de 861 K€.

4.24. Coût de l'endettement financier net

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	254	694	320
Coût de l'endettement financier brut			
Charges d'intérêts liées aux emprunts	-289	-194	-209
Charges d'intérêts liées au crédit-bail de refinancement	-10	-17	-143
Autres charges d'intérêts (factoring)			-216
Sous-total coût de l'endettement brut	-299	-211	-568
Coût de l'endettement financier net	-45	483	-248

4.25. Autres produits et charges financiers

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Produits financiers :			
Prod. nets/ cession VMP (hors équiv. de trésorerie)	52	72	12
Autres produits financiers	154	369	261
Charges financières			
Autres charges financières	-15	-53	-2
Incidences liées aux retraitements des locations de TPE en créances financières (1)	-217	-452	385
Total	-26	-64	656

(1) L'essentiel des produits générés par le retraitement des locations de TPE en créances financières est relatif aux intérêts qui sont calculés sur ces créances, les charges sont liées aux dotations pour dépréciation des créances financières générées en considération du risque de non recouvrement.

4.26. Tableau de fiscalité différée

Tableau de preuve d'impôt au 31 décembre 2006 :

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Impôts différés actifs			
- Sur différences temporaires	3 706	3 321	1 474
- Sur déficits reportables	2 151	1 988	1 412
Incidence des compensations au sein d'une même entité	-2 789	-1 628	-633
Total	3 068	3 680	2 253
Impôts différés passifs			
- Différence d'évaluation	3 638	3 307	2 440
- Autres impôts différés passifs	150	86	77
Incidence des compensations par entité	-2 789	-1 628	-633
Total	1 001	1 764	1 883

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Résultat consolidé des sociétés intégrées	-3 267	990	3 712
Impôt exigible	251	660	879
Variation des impôts différés	-1 314	-764	1 061
Résultat avant impôts	- 4 330	887	5 652
Taux IS	33,33%	33,33%	33,83%
IS théorique	- 1 443	296	1 912
Incidence des sociétés mises en équivalence	83		
Produit sur écart d'acquisition ACDM		-286	
Différences permanentes	298	-112	29
Incidence du changement de taux			-1
Charges d'impôts effectives	1 062	- 103	1 940
Charges d'impôts dans les comptes	1 062	- 103	1 940

A la suite d'un contrôle fiscal, une partie des déficits fiscaux antérieurs à l'entrée dans le groupe, ont été rejetés par l'administration. AFONE a actionné la garantie d'actifs et de passifs sous-jacente.

L'impôt complémentaire comptabilisé dans les comptes de l'exercice s'établit à 351 K€.

4.27. Résultat des sociétés mises en équivalence

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Résultat			
- Tutor on line	126	23	
- Meta-Lfone	- 376		
Total	- 250	23	

4.28. Tableau de flux de trésorerie

4.28.1. Capacité d'autofinancement

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Résultat net total consolidé	-3 260	991	3 712
Résultat des mises en équivalence	250	-23	
Amortissements et provisions (y compris reprises utilisées)	5 832	2 109	3 012
Résultats de cessions	122	58	40
Charges d'impôts	-1 062	-103	1 940
Coût de l'endettement financier net	45	-483	248
Capacité d'autofinancement	1 927	2 549	8 951

4.28.2. Besoin en fonds de roulement

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Incidence de la variation des stocks	87	388	-1 116
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	3 233	-1 397	-6 611
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	-1 198	-3 037	-4 230
Variation du besoin en fonds de roulement	2 121	-4 046	-11 958

4.28.3. Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Logiciels et systèmes d'exploitation	1 241	233	1 245
Frais de R&D	288		
Autres immobilisations incorporelles	561	208	245
Installations techniques	235	46	508
Autres immobilisations corporelles	1 084	675	1 536
IRU		12 000	3 064
Variations des dettes sur acquisitions d'immo corporelles	3 417	-3 405	-22
Décaissements liés aux investissements	6 826	9 757	6 576

4.28.4. Variations de périmètre

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Investissements en titres consolidés (y compris frais d'acquisition)	-100	159	6 824
Trésorerie acquise		-50	-668
Trésorerie des entités sorties	-624		
Incidence de la variation de périmètre	-724	109	6 155

4.28.5. Prêts et avances consentis

	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Diminution des créances financières liées aux financements des contrats de locations internes	-1 639	-960	-3 225
Augmentation des créances financières liées aux financements des contrats par AFONE financement	4 666	3 828	
Autres variations	6 561	-189	769
Total	9 588	2 679	-2 456

4.29. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction sont composés de trois personnes. Le montant global des rémunérations versées pour la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007 est détaillé dans le tableau ci-dessous, charges sociales incluses.

Mandataires Sociaux	Mandat Social	Fonction	Salaire brut chargé (en K€)
Philip FOURNIER	AFONE	Président Directeur Général	283
Eric DURAND GASSELIN	AFONE	Directeur Général Délégué	250
Vincent KEMMOUN	AFONE	Administrateur	
TOTAL			533

Il n'existe pas de plan de retraite individualisé au profit exclusif des dirigeants.

Ils bénéficient de l'usage d'un véhicule de fonction sur lequel un avantage en nature est calculé.

4.30. Note relative au calcul du résultat dilué par action

Compte tenu de l'attribution de 680 actions gratuites à des salariés de la société dont l'attribution aux bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période de 2 années, le résultat dilué par action s'établit à 0,524 €.

4.31. Distribution d'un dividende envisagée

La direction du groupe AFONE n'envisage pas le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2007.

4.32. Exposition aux risques de change et de taux

Les transactions monétaires réalisées par AFONE sont libellées en Euros. AFONE ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Par ailleurs, les liquidités de la société sont principalement investies en SICAV rémunérées sur la base des taux monétaires du marché. Dans ce contexte, le risque de taux d'AFONE apparaît limité.

4.33. Autres risques

- Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunication français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients. Les autres créances d'un montant unitaire faible sont réparties entre de nombreux clients individuels,
- Risque de liquidité : les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées au Groupe AFONE ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du Groupe,
- Risques environnementaux : le groupe estime que les frais de recyclage des équipements électriques et électroniques visés par le décret 2005-829 du 20 juillet 2005 sont non significatifs dans le cadre de ses activités. Aucune provision n'a été constituée à cet égard.

4.34. Litiges en cours

A la date d'arrêté des comptes un litige est en cours avec un opérateur. Le montant du litige n'est pas connu, ce litige n'a pas été provisionné.

4.35. Opérations avec des apparentés

En K€	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Sci Lincoln	153	148	144
Sci Angers 1	104	85	54
Sci Imobordo	22	7	
Fintech	61	34	8
Total	340	274	206

5 - EVOLUTION DES SECTEURS D'ACTIVITE PRO FORMA

Le groupe AFONE a acquis les titres de la société Carte et Services (société spécialisée dans la distribution et la maintenance de Terminaux de Paiement Electronique) en septembre 2004. Il a résulté de cette acquisition un écart d'acquisition de 20 M€ qualifié de part de marché avant le passage aux IFRS.

A l'origine cette acquisition avait été réalisée dans le but d'exploiter la base clients de Carte et Services notamment en vue de proposer la vente des prestations de services d'AFONE aux clients Carte et Services.

Lors de l'acquisition, l'entité juridique Carte et Services a été placée dans un secteur d'activité intitulé « constitution de parcs » dont la définition est donnée ci-dessus (cf. § 3 – Informations Sectorielles) et qui est la suivante :

Pour mettre en œuvre sa stratégie de commercialisation d'offres Télécom à valeur ajoutée, AFONE a cherché les vecteurs et l'outil industriel permettant un déploiement à grande échelle. Ceci a conduit aux acquisitions réalisées dans le domaine de la télésurveillance et de la monétique. Cette activité « constitution de parcs » regroupe donc les services à valeur ajoutée tels que la monétique ou la télésurveillance. Ces services permettent de proposer aux clients des offres Télécom synergiques.

Depuis 2005, l'écart d'acquisition précédemment exposé est testé annuellement avec les seuls flux de trésorerie de Carte et Services, celle-ci étant considérée comme une UGT.

A compter de 2007, le groupe commercialise des offres couplées Téléphonie/Terminaux de Paiement Electronique (TPE) dans un Forfait unique appelé « Afone Commerce ». Stratégiquement le TPE devient l'accessoire de la téléphonie au même titre que le terminal de téléphonie mobile est l'accessoire des forfaits mobiles.

A terme, les flux monétiques devenant accessoires aux flux télécoms le groupe envisage de rassembler en une seule UGT les entités juridiques AFONE et Carte et services. Cette position est renforcée par le fait que les deux entités partagent les mêmes clients et donc supportent les mêmes risques à tel point que les flux de trésorerie de chacune des entités ne peuvent plus être considérés comme autonomes.

A noter que cette solution revient à transférer Carte et Services d'un secteur d'activité à un autre.

Il est précisé ici que pour la clôture des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007, les tests de dépréciation ont été effectués sur la même base que ceux réalisés pour la clôture de l'exercice précédent.

Dans ce cas la répartition par secteur d'activité serait la suivante :

BILAN CONSOLIDE PRO FORMA AU 31 DECEMBRE 2007 par secteur d'activité (En milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2007	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Ecarts d'acquisition	24 305	22 703	1 601	
Immobilisations incorporelles	6 570	3 928	2 642	
Immobilisations corporelles	17 361	15 940	1 359	63
Titres de participation	76		76	
Titres mis en équivalence	29	29		
Créances liées au financement	3 883		170	3 713
Autres actifs financiers non courants	762	-693	391	1 064
Régularisations Titres		5 660	-4 160	-1 500
Actifs d'impôts différés	3 068	2 430	639	
Actifs non courants	56 055	49 998	2 718	3 339
Stocks	2 221	2 074	147	
Créances clients et autres débiteurs	19 508	15 611	1 650	2 247
Part courante des créances liées au financement	1 757		266	1 491
Créances d'impôts courants	499	219	280	
Autres actifs courants	7 377	7 171	-235	440
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 610	3 504	1 020	86
Régularisations bas de bilan				
Actif courant	35 971	28 579	3 128	4 264
Actifs détenus en vue de la vente				
Total actif	92 026	78 577	5 846	7 603

PASSIF	31/12/2007	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Capitaux propres				
Capital social	624	624		
Réserves liées au capital	47 240	47 240		
Autres réserves	5 602	4 009	1 493	100
Résultat part du groupe	-3 267	-3 509	-98	340
Intérêts minoritaires	18	18		
Total des capitaux propres	50 217	48 383	1 395	440
Emprunts à long terme	3 654	-567	1 194	3 026
Dettes financières liées au refinancement	1 061	1 061		
Passifs d'impôts différés	1 001		901	100
Provision à long terme	2 225	1 923	302	
Autres passifs non courants	1 959	1 900	59	
Passifs non courants	9 899	4 317	2 455	3 127
Fournisseurs et autres créditeurs	21 623	18 448	1 637	1 538
Autres dettes courantes	5 704	4 169	298	1 237
Emprunts à court terme				
Part courante des emprunts à long terme	2 251	3 260	-2 202	1 193
Part cour. des dettes fin. liées au financement	2 247		2 247	
Impôts exigibles	85		15	70
Provision à court terme				
Passifs courants	31 910	25 877	1 996	4 037
Passifs associés à des actifs destinés à être cédés				
Total Passif	92 026	78 577	5 846	7 603

COMPTE DE RESULTAT PRO FORMA AU 31 DECEMBRE 2007 par secteur d'activité

En milliers d'Euros	31/12/2007	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Chiffre d'affaires	62 131	55 793	6 306	31
Achats consommés	-23 000	-22 381	-618	-1
Charges de personnel	-19 793	-17 355	-2 438	
Charges externes	-15 133	-13 668	-1 438	-27
Impôts et taxes	-1 691	-1 518	-170	-3
Dotation aux amortissements	-4 355	-3 570	-758	-27
Dotation aux provisions	-1 370	-1 268	-103	
Autres produits et charges d'exploitation	104	672	-560	-8
Résultat opérationnel courant	-3 108	-3 295	222	-35
Autres produits et charges opérationnels	-893	-893		
Résultat opérationnel	-4 001	-4 188	222	-35
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	254	251	3	
Coût de l'endettement financier brut	-299	-176	-10	-113
Coût de l'endettement financier net	-45	75	-7	-113
Autres produits et charges financiers	-26	-719	34	659
Charge d'impôt	1 062	1 579	-347	-170
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-250	-250		
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-3 260	-3 502	-98	340
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	-3 260	-3 502	-98	340
. part du groupe	-3 267	-3 509	-98	340
. intérêts minoritaires	6	6		

TABLEAU DE FLUX PRO FORMA AU 31 DECEMBRE 2007 par secteur d'activité

En milliers d'Euros	31/12/2007	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 927	237	1 037	656
Incidence de la variation du BFR	2 121	1 089	939	93
Impôts Payés	-860	-303	-507	-50
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 188	1 024	1 469	699
Incidence des variations de périmètre	-724	-100	-624	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 826	-5 988	-837	-1
Acquisition d'Actifs financiers				
Variation des prêts et avances consentis	-9 588	-6 522	125	-3 192
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	17		17	
Autres flux liés aux opérations d'investissements	1		1	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-17 120	-12 610	-1 318	-3 193
Augmentation de capital				
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-135	-135		
Emission d'emprunts	3 043	80	44	2 919
Remboursements d'emprunts	-3 816	-1 052	-2 377	-391
Intérêts financiers nets versés	-22	108	-34	-96
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-1 521	-1 521		
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement	-2 452	-2 519	-2 367	2 432
Variation de la trésorerie	-16 385	-14 106	-2 216	-63

6 - COMPTE DE RESULTAT PRO FORMA

Les comptes pro forma permettent de mieux comprendre quels seraient les résultats et la position financière du groupe AFONE si le périmètre de consolidation de l'exercice 2006 était identique au périmètre de consolidation de 2007. Leur contenu repose sur les estimations et les hypothèses décrites ci après.

Ces données préliminaires sont publiées à seule fin d'illustration et, à ce titre, elles ne reflètent pas nécessairement les résultats combinés ou la position financière que le groupe AFONE aurait pu enregistrer aux dates ou pour les périodes indiquées ; pas plus qu'elles ne préjugent de ses résultats ou de sa position financière future.

La société Easy Field Services (EFS) ayant commencé son activité au premier juillet 2006, il n'existe pas de comptes comparatifs antérieurs à cette date, l'activité TPV qu'EFS exploite aujourd'hui étant à cette époque intégrée dans les comptes de Carte & Services.

Néanmoins, un compte de résultat « pro-forma » a été reconstitué en fonction des hypothèses suivantes :

- le résultat courant du 1er semestre 2006 de la société EFS est identique au résultat courant du second semestre 2006,
- calcul d'un impôt sur les sociétés normatif au taux de 33,33%.

En milliers d'Euros	2006	EFS Pro forma 2006	2006 Retraité
Chiffre d'affaires	90 331	19 660	70 671
Résultat opérationnel	445	-2 548	2 993
Résultat financier	419	-16	435
Charges d'impôts	103	855	-752
Résultat net	990	-1 709	2 699

En milliers d'Euros	2007	2006 Retraité
Chiffre d'affaires	62 131	70 671
Résultat opérationnel	-4 001	2 993
Résultat financier	-71	435
Charges d'impôts	1 062	-752
Résultat net	-3 260	2 699

7 - EVENEMENTS POSTERIEURS

Néant

6.6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
de la Société AFONE
25-27, rue Lenepveu
49100 ANGERS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société AFONE S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.1. de l'Annexe relative aux variations de périmètre.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition sont déterminés et évalués conformément aux notes 2.3.1 et 2.3.2 de l'Annexe aux états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables, nous nous sommes assurés du bien fondé des évaluations ainsi réalisées.

Comme il est précisé dans la note 1. de l'Annexe aux comptes consolidés, la direction d'AFONE est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réalisés peuvent "in fine" diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2007, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives, figurent en particulier les écarts d'acquisition, les provisions pour risques et les impôts différés.

Conformément à la norme d'exercice professionnel applicable à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment :

- en ce qui concerne les écarts d'acquisition, revu le rapport de l'expert indépendant ayant procédé à l'estimation de l'écart d'acquisition de la société CARTE ET SERVICES et revu les évaluations réalisées par la direction pour les autres sociétés.
- s'agissant des provisions pour risques, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées et revu les informations relatives aux risques contenues dans l'Annexe aux comptes consolidés.
- en matière d'impôts différés, apprécié sur la base des informations disponibles à ce jour le processus mis en place par la société pour identifier les déficits reportables et les différences temporelles, et élaborer les prévisions de bénéfice imposable sur lesquelles ces différences et déficits pourront s'imputer. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthodologie mise en œuvre, ainsi que du caractère probable des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à PARIS et ANGERS, le 5 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services

Ph. SENECHAL

Cabinet Becouze & Associés

J.P. MESSIE

CHAPITRE 7. COMPTES SOCIAUX

7.1 COMPTES DE RESULTAT RESUMES

En K Euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Chiffre d'affaires	27 605	25 375	17 643
Autres produits d'exploitation	505	229	596
Charges d'exploitation			
Achats consommés	-21 320	- 18 254	- 12 730
Autres charges d'exploitation	-38	- 331	- 39
Charges de personnel	-5 152	- 4 440	- 3 717
Impôts et Taxes	-444	- 258	- 217
Dotation aux amortissements et provisions	-2 872	- 1 797	- 774
Résultat d'exploitation	-1 716	524	762
Résultat Financier	28	1 164	176
Résultat exceptionnel	-955	3	- 5
Impôts		- 167	- 436
Résultat net	-2 643	1 525	497

7.2 BILANS RESUMES

ACTIF

En K Euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Immobilisations incorporelles			
Montant brut	24 076	22 294	5 714
Amortissements	-4 054	- 2 334	- 1 041
	20 022	19 960	4 673
Immobilisations corporelles			
Montant brut	4 002	3 213	2 626
Amortissements	-2 477	- 1 789	- 1 148
	1 525	1 424	1 478
Immobilisations financières			
Montant brut	23 660	17 695	16 558
Amortissements	-708	- 486	- 245
	22 952	17 208	16 313
Stocks et en cours, net	356	226	31
Créances, net			
Clients et comptes rattachés, net	11 805	9 525	4 692
Créances diverses, net	3 187	2 661	6 240
	15 348	12 412	10 932
Valeurs financières			
Valeurs mobilières de placement	573	12 799	32 219
Disponibilités	1 052	2 178	392
	1 625	14 977	32 611
Charges à répartir			
Total Actif	61 471	65 982	66 038

PASSIF

En K Euros	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Capitaux Propres			
Capital	624	624	610
Prime d'émission	47 240	47 240	51 870
Réserves	64	61	1 067
Résultat Net	-2 643	1 525	497
	45 285	49 449	54 044
Provisions pour risques et charges	474	230	128
Dettes			
Emprunts et dettes financières	1 812	2 864	3 955
Fournisseurs	10 261	6 732	5 008
Autres dettes d'exploitation	3 639	6 706	2 904
	15 712	16 303	11 866
Total Passif	61 471	65 982	66 038

7.3 FLUX DE TRESORERIE

Rubriques	FLUX DE TRESORERIE	
	Détails	Soldes
Résultat net	-2 643	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissements, dépréciations et provisions	2 966	
Variation des impôts différés		
Plus values de cession		
Quote-Part de subvention d'équipement		
Marge Brute d'Autofinancement		
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du Besoin en Fonds de Roulement Brut	903	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 226
Dividendes versés	-1 521	
Augmentation de capital en numéraire		
Subvention d'équipement		
Variation des comptes-courants	599	
Variation des emprunts	-972	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-1 894
Acquisitions/Cessions d'immobilisations	-12 588	
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Investissement		
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-12 588
Variation de Trésorerie		-13 256

7.4 RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2007	2006	2005	2004	2003
I. Capital en fin d'exercice (en k€)					
a) Capital social	624	624	610	458	404
b) Nombre d'actions émises	6 235 410	6 235 410	6 100 309	4 578 710	4 042 860
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice (en k€)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	27 605	25 375	17 643	13 384	10 535
b) Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	453	3 620	1 941	1 368	1 082
c) Impôts sur les bénéfices	0	167	436	159	154
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	-2 643	1 525	497	321	160
f) Résultat distribué	0	1 521	2 299	0	0
III. Résultats par action en Euros					
a) Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,07	0,55	0,25	0,30	0,22
b) Résultats après impôts et dotations aux amortissements et provisions	-0,42	0,24	0,08	0,07	0,04
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,244	0,38	0,00	0,00
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	95	71	70	48	29
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	3 616	3 155	2 651	1 736	1 197
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 536	1 285	1 066	845	508

7.5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Informations Financières en KC	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et encore non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication											
1. Filiales											
- Afone Sécurité		142	2 594	100%	3 400	3 400	0	0	3 223	66	0
- Carte & Services		4 708	1 086	100%	7 750	7 750	3 422	0	32 275	-1 739	0
- TM TEL		40	-676	100%	40	0	668	0	0	-56	0
- Afone Financement		1 500	50	100%	1 500	1 500	0	0	2 162	189	0
- Meta-Lfone		200	0	50%	100	100	0	0	768	-752	0
2. Participations											
- Tutor on line		40	131	35%	150	150	510	0	1 501	80	0
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication											
1. Filiales françaises (ensemble)											
0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0%											
2. Filiales étrangères (ensemble)											
0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0%											
3. Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0%											
4. Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0% 0%											
C. Renseignements globaux sur les titres (A+B)											
1. Filiales françaises (ensemble)											
6 590 3 054 90% 12 790 12 750 4 090 0 38 428 -2 292 0											
2. Filiales étrangères (ensemble)											
0 0 0% 0 0 0 0 0 0 0											
3. Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
40 131 0% 150 150 510 0 1 501 80 0											
4. Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
0 0 0% 0 0 0 0 0 0 0											

7.6. TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES

	Montant	
	Français	Etrangers
Actions et parts sociales		
Participations	12 940	-
<i>Afone sécurité</i>	3 400	-
<i>Carte et Services</i>	7 750	-
<i>Afone Financement</i>	1 500	-
<i>Meta-Lfone</i>	100	-
<i>Tmtel</i>	40	-
<i>Tutor On Line</i>	150	-
Titres de placements français	194	-
<i>Titres auto détenus</i>	194	-

7.7 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les présents comptes sociaux concernent la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Sauf mention particulière, les données sont présentées en milliers d'Euros.

Les comptes annuels sont arrêtés conformément aux normes comptables françaises en vigueur.

Ces comptes sociaux sont consolidés avec l'ensemble des comptes sociaux des filiales du groupe Afone.

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans le cadre d'un litige qui opposait, d'une part Afone et d'autre part France Telecom et Orange, malgré une décision favorable en première instance, la Cour d'Appel d'Angers a condamné Afone à verser aux appelants la somme totale de 879 K€.

Par communiqué commun du 22 octobre 2007, les Centres E. Leclerc et Afone annoncent qu'ils s'associent pour développer une offre de téléphonie mobile. Cet accord fait suite à l'accès d'Afone au statut de MVNO intervenu en janvier 2007 et se concrétise par la création d'une joint-venture, la société Méta-Lfone.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Notes sur les méthodes comptables :

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues.

Désignation	Durée d'amortissement
- Fonds de commerce	Non amortissables à 5 ans
- IRU	15 ans
- Instanciation MVNO	9 ans
- Frais de développement	2 ans
- Logiciels	1 à 3 ans

Dans le cas où la valeur probable de réalisation des immobilisations incorporelles deviendrait inférieure à la valeur comptable, celle-ci ferait l'objet d'une dépréciation.

En l'absence de flux de trésorerie, la valeur d'utilité des fonds de commerce et des malis de fusion est appréciée au niveau de l'UGT Afone.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements ont été calculés sur une durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire :

Désignation	Durée d'amortissement
- Installations générales, agencements et aménagements divers	8 ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre de l'activité normale du groupe et à des titres de participation dans les filiales, Afone Sécurité, Carte & Services, Afone Financement, TMTEL, Tutor Online et Méta-Lfone ainsi que des créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'achat.

Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité de l'actif à la date d'arrêté des comptes est inférieure à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est appréciée par différents indicateurs dont l'un est représentatif de cash flows futurs actualisés.

Les 6, 5 millions d'euros figurant en immobilisations financières correspondent à une participation aux investissements réalisés par SFR versée dans le cadre du développement de l'offre MVNO. Cette somme a été remboursée à Afone en Mars 2008 en raison du franchissement du nombre d'abonnés minimum prévu au contrat.

Afone comptabilise les coûts d'acquisition des titres directement en charge.

2.4. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur de réalisation des biens déduction faite des frais proportionnels de vente est inférieure à la valeur brute déterminée suivant les modalités énoncées ci-dessus.

2.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît une perte probable. Les dépréciations sont individualisées.

2.6. Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés à la fin de la période mais correspondant à des produits imputables à cette période.

2.7. Comptes de régularisation

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

2.8. Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des dettes potentielles évaluées à l'arrêté des comptes nettement précisées quant à leur objet et dont la charge est imputable à cette période.

2.9. Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité télécom représente les reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

Pour la téléphonie mobile, le chiffre d'affaires est constitué de la vente des minutes consommées par les utilisateurs. Le montant relatif aux minutes prépayées non consommées à la date de clôture constitue un produit constaté d'avance. Les remises consenties sur les ventes de terminaux, les commissions versées aux distributeurs sont constatés en charges commerciales.

2.10. Résultat exceptionnelle

Les produits et charges exceptionnels comprennent, d'une part les éléments exceptionnels non récurrents provenant des activités ordinaires et d'autre part les éléments extraordinaires.

3 - DETAIL DES COMPTES

3.1. Immobilisations

3.1.1. Immobilisations Incorporelles

Les mouvements des immobilisations au cours de l'exercice se présentent ainsi :

Immobilisations Incorporelles	31/12/06	+	-	31/12/07
Logiciels	2 473	1 569		4 042
IRU	11 667	3 397		15 064
Fonds Commercial	4 700			4 700
Immos en cours	3 455	270	3 455	270
Total	22 295	5 236	3 455	24 076
Amortissements	31/12/06	+	-	31/12/07
Logiciels	1 900	682		2 582
IRU	389	1 012		1 401
Fonds Commercial	45	26		71
Total	2 334	1 720		4 054
Net	19 961			20 022

Les fonds de commerce se décomposent en trois parties :

► Téléphonie entrante : 264 K€

FDC ABEC = 3.8 K€

FDC ADG Conseil = 198.0 K€

FDC FNCT = 15.2 K€

Edison FDS Prosodie = 47.0 K€

► Téléphonie sortante : 644 K€

FDC Téléphonie Sortante = 5 K€

FDC PBX = 300 K€

FDC EMS - EVATEL = 229 K€

FDC ESE = 110 K€

► Malis de fusion : 3 792 K€

Mali de fusion Elsaphone = 783 K€

Mali de fusion EMS = 3 009 €

Les fonds de commerce sont constitués par les activités ADG, Odyssée des Enfants (fédération de services), PBX (téléphonie sortante) et Evatel (fonds de commerce acquis par la société EMS Telecom).

Les malis de fusion nés des fusions et Transmission Universelle de Patrimoine de l'exercice précédent, sont comptabilisés en fonds de commerce.

Le fonds de commerce PBX a été déprécié à hauteur de 23 K€.

Le fonds de commerce ABEC est déprécié pour la totalité.

Les frais de développement relatif à l'activité MVNO ont été immobilisés au 31/12/2007 pour un montant de 256 K€ (dont 18 K€ au titre de la production immobilisée). Ils se composent de factures de prestataires externes et de charges de salaires des informaticiens affectés au développement de ce projet.

Les immobilisations incorporelles en cours sont constituées d'avances faites sur l'acquisition d'un logiciel.

3.1.2. Immobilisations Corporelles

Immobilisations Corporelles	31/12/06	+	-	31/12/07
Agencement	377	46		423
Matériel transport	57	4		61
Mat. Informatique	2 607	695		3 302
Mat. Bureau	114			114
Immos en cours	58	102	58	102
Total	3 213	847	58	4 002
Amortissements	31/12/06	+	-	31/12/07
Agencement	89	51		140
Matériel transport	9	12		21
Mat. Informatique	1 650	604		2 254
Mat. Bureau	41	21		62
Immos en cours	0			0
Total	1 789	688		2 477
Net	1 424			1 525

Les principaux investissements de l'exercice sont constitués par des matériels informatiques nécessaires à l'exploitation technique des ressources en numérotation ainsi qu'à l'activité MVNO.

3.1.3. Immobilisations Financières

Immobilisations Financières	31/12/06	+	-	31/12/07
Dépôts de garantie	87	6 549	6	6 630
Prêt aux salariés	21		21	0
Participations	12 840	100		12 940
Créances rattachées	4 746	224	880	4 090
Total	17 694	6 873	907	23 660
Provisions	31/12/06	+	-	31/12/07
Dépôts de garantie	0			0
Participation et créances	486	222		708
Total	486	222		708
Net	17 208			22 952

La dépréciation sur titres et créances est constituée pour TMTEL.

3.2. Clients et comptes rattachés

Le poste « clients » est composé pour l'essentiel de créances sur de grands groupes de télécommunication.

	31/12/2007	31/12/2006
Clients	5 976	4 872
Factures à établir	6 028	4 787
Clients douteux	61	
Dépréciation comptes clients	-260	-134
Total poste clients	11 805	9 525

Les créances clients non dépréciées ont une échéance inférieure à 12 mois.

Le poste « Factures à établir » est constitué de créances sur de grands groupes de télécommunications et de prestations intra-groupe, son évolution est liée à la croissance du chiffre d'affaires.

3.3. Autres créances et comptes de régularisation

Nature	31/12/2007	31/12/2006
Avances et acomptes versés	10	20
TVA à récupérer	1 444	1 530
Comptes courants filiales	1 010	665
IS	219	0
Charges Constatées d'avance	327	226
Produits à recevoir	157	214
Total	3 167	2 661

Les autres créances ont une échéance inférieure à 12 mois et sont liées à l'exploitation.

3.4. Valeurs mobilières

Le poste « valeurs mobilières » est essentiellement composé de SICAV Monétaires comptabilisées à leur valeur historique au 31/12/2007 pour un total de 475 K€. La valeur de marché au 31/12/2007 s'établit à 476 K€.

La société détient 10 000 actions propres pour un total de 194 K€. La valeur de marché de ces actions auto-détenues est de 98 K€ au 31/12/2007. Une dépréciation de 96 K€ a été constatée.

Les valeurs mobilières ont généré un revenu net de 227 K€ au titre de l'exercice 2007.

3.5. Trésorerie

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Composition du capital social

Le capital social est composé de 6 235 410 actions avec un nominal de 0,10 €. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

3.6.2. Tableau de variation des fonds propres

	Capital social	Prime d'émission	Prime de fusion	Réserves	Résultat net	Report à Nouveau	Total
Capitaux Propres au 31/12/2005	610	51 870	0	1 045	497	22	54 045
Affectation 2005				497	-497		0
Augmentations de capital	14	2 371	43				2 428
Distribution de dividendes		-7 044		-1 481		-22	-8 547
Résultat 2006					1 525		1 525
Capitaux Propres au 31/12/2006	624	47 197	43	61	1 525	0	49 450
Affectation 2006				1 523	- 1 525	2	0
Distribution de dividendes				-1 521			- 1 521
Résultat 2007					- 2 643		- 2 643
Capitaux Propres au 31/12/2007	624	47 197	43	63	- 2 643	2	45 286

3.7. Provisions pour risques et charges

Nature de la provision	31/12/2007	31/12/2006
Provision pour risques et charges :		
- participation filiales	0	150
- Risques Locaux	91	0
- Engagements retraites	9	0
- Risques trafic	140	0
- Risques Bailleur	189	0
- Licenciement et prud'hommes	45	80
Total	474	230

Les engagements de retraite sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale. En conséquence, l'indemnité supporte des charges sociales estimées au taux de 45 %.

Les engagements de retraite sont valorisés sur la base des indemnités de départ à la retraite, charges sociales comprises, prévues par les conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe. Ces engagements correspondent aux indemnités actualisées selon une courbe de taux qui seraient allouées à chaque membre du personnel, compte tenu d'un âge de départ calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein selon les dernières modalités établies par la « loi Fillon ».

Le Groupe a retenu la courbe de taux 0 - coupon éditée par l'Institut des Actuaire pour le 31 décembre 2007

3.8. Emprunts et dettes financières

	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts bancaires	1 812	2 864
Dont à moins d'1 an	1 012	1 060
Dont à plus d'1 an	800	1 804
Dont à plus de 5 ans		

Il n'existe pas de clause de remboursement anticipé assise sur des critères financiers.

Les emprunts sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Une augmentation de 1 % de l'Euribor 3 mois impacte négativement le compte de résultat de 0,1 K€.

Les emprunts sont garantis soit par le nantissement des matériels acquis soit par le nantissement des titres des sociétés acquises à hauteur du nominal de chaque emprunt.

L'entreprise n'est pas exposée aux risques de change.

3.9. Emprunts et dettes financières divers

	31/12/2007	31/12/2006
Comptes courants	315	27
Dépôts et cautionnements	82	0
Total	397	27

3.10. Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2007	31/12/2006
Fournisseurs	4 680	3 534
Fournisseurs d'immobilisations	0	4 063
Factures à recevoir	5 582	3 198
Total poste Fournisseurs	10 262	10 795

Les dettes fournisseurs ont toutes une échéance inférieure à douze mois.

Le poste « Factures à Recevoir » est principalement constitué de dettes relatives aux achats de télécommunications.

3.11. Autres dettes

Nature	31/12/2007	31/12/2006
Dettes Sociales		
- Salaires	295	288
- Caisses sociales	408	379
- Personnel		2
Dettes Fiscales		
- TVA collectée	1 252	925
- TVA sur factures à établir	988	784
- Impôts sur les bénéfices	0	46
- Impôts et taxes à payer	273	157
Produits Constatés d'avance	4	22
Autres dettes	22	13
Total	3 242	2 615

Les autres dettes ont toutes une échéance inférieure à douze mois.

3.12. Chiffre d'affaires

Activité	31/12/2007	31/12/2006
Téléphonie Entrante	17 455	17 577
Téléphonie Sortante	4 954	5 776
VOIP	1 413	22
Ventes Matériels	1 009	
MVNO	1 763	
Autres Ventes réalisées	1 011	2 001
Total	27 605	25 376

Le chiffre d'affaires se répartit entre prestations d'opérateurs de télécommunications et édition de services. Ces prestations sont toutes effectuées en France.

3.13. Autres achats et charges externes

	31/12/2007	31/12/2006
Rétrocessions aux clients	7 029	6 422
Achats Opérateurs Télécom	8 436	7 595
Achat marchandises	855	75
Sous-traitance	756	298
Publicité	633	889
Locations	544	333
Honoraires et commissions	1 905	1 616
Déplacements, missions, réceptions	256	265
Divers	906	761
Total	21 320	18 254

3.14. Charges de personnel et Effectifs

	31/12/2007	31/12/2006
Rémunérations du Personnel	3 616	3 155
Charges sociales	1 536	1 285
Autres charges	0	0
Total	5 152	4 440
Cadres	50	43
Employés	44	28
Total effectif fin de période	94	71
Dont personnel intérimaire	0	0

3.15. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction sont composés de trois administrateurs. Deux administrateurs sont salariés, le montant global des rémunérations versées pour la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007 est de 533 K€, charges sociales incluses.

Aucun engagement lié à des prestations de retraite concernant les mandataires sociaux n'a été pris au cours de l'exercice

3.16. Dotations aux provisions et dépréciations

Nature	31/12/2006	Dotation	Reprise (Dotation utilisée)	Reprise (Dotation non utilisée)	Autres	31/12/2007
Provision pour risques et charges	230	474	-230			474
Dépréciation Clients douteux	134	126				260
Dépréciation immos financières	486	318				804
Total	850	918	-230			1 538

3.17. Résultat financier

Le résultat financier est constitué de produits financiers pour 502 K€ et de charges financières pour 474 K€.

3.18. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué :

- du paiement du litige avec France Telecom et Orange.
- de dotations et reprises de provisions pour litiges prud'hommaux
- de dotation pour charge exceptionnelle liée à la sortie des locaux prévue début 2008 : valeur nette comptable des aménagements réalisés dans les anciens locaux.

3.19. Impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt en fonction du niveau de résultat se présente ainsi :

	Brut	Impôt	Net
Résultat d'exploitation	-1 716		-1 716
Résultat financier	28		28
Résultat exceptionnel	-955		-955
Charge d'impôt imputée en report à nouveau			
Résultat net	-2 643		- 2 643

Allègement de la dette future d'impôt	Base	Impôt
Provision non déductible sur l'année de leur comptabilisation		
Participation construction	42	14
Organic	16	5
Provision Bailleur	189	63
Provision retraite	9	3
Provision trafic	140	47
Déficit reportable	2 267	756
Total	2 663	888

3.20. Exposition aux risques de change et de taux

Les transactions monétaires réalisées par Afone sont libellées en Euros. Afone ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Par ailleurs, les liquidités de la société sont principalement investies en SICAV rémunérées sur la base des taux monétaires du marché. Dans ce contexte, le risque de taux d'Afone apparaît limité.

3.21. Autres risques

Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunications français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients. Les principaux risques de contrepartie sont liés aux filiales du groupe.

Risque de liquidité : les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées au groupe Afone ne contiennent pas de disposition conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du groupe.

Risques environnementaux : l'activité de l'entreprise entraîne un risque environnemental non significatif.

3.22. Informations complémentaires

Les salariés sous contrat de travail à durée indéterminés bénéficient d'un droit individuel à la formation à compter du 4 Mai 2004.

A la clôture de l'exercice 2007, le volume d'heures de formation cumulées et correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation n'a pas été estimé.

4 - ELEMENTS HORS BILAN

4.1. Engagements donnés

Des matériels informatiques font l'objet d'un nantissement pour un montant total de 646 K€.

Une caution à première demande de 15 K€ a été accordée pour la signature d'un contrat commercial avec un opérateur télécom.

Les titres de participation Afone Sécurité sont nantis au profit de la Société Générale à hauteur de 2 000 K€.

Les titres de participation Carte & Services font l'objet d'un nantissement au profit de la Société Générale à hauteur de 3 000 K€.

4.2. Engagements reçus

Une caution bancaire a été reçue pour un montant de 15 K€.

Deux cautions bancaires ont été reçues des cédants dans le cadre de l'acquisition de la société Carte & Services pour un montant total de 950 K€, ramené à 248 k€ au 31/12/2007.

Une caution bancaire à première demande a été reçue du cédant dans le cadre de l'acquisition de la société EMS pour un montant total de 780 K€.

4.3 Engagements réciproques

Néant

5 - ENTITES LIEES

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles il y a un lien de participation
Créances rattachées aux participations	-	4 090
Créances clients	14	4 577
Autres créances	-	1 157
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54	2 145
Emprunts et dettes financières divers	-	269
Autres dettes	-	16
Produits de Participation	-	-
Autres Produits financiers	-	126
Charges financières	-	6

6 - TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Cf. chapitre 7 point 7.5

7 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. chapitre 7 point 7.4

8 - CREDITS-BAUX

La société ne compte plus de contrat de crédit-bail. Le dernier, relatif à un véhicule, est arrivé à échéance durant l'exercice 2007, coûts sur 2007 : 7 k€.

9 - EVENEMENTS POSTERIEURS

Néant

7.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
de la Société AFONE
25-27, rue Lenepveu
49100 ANGERS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AFONE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Estimations comptables :

Les titres de participation inscrits à l'actif du bilan font l'objet par la société de tests de dépréciation à chaque clôture conformément à la note 2.3. de l'Annexe aux états financiers. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles, les éléments de calcul ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité retenues pour les principales lignes de titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à ceux-ci.

En application de la loi, nous vous signalons que les dispositions prévues par l'article R. 232-11 du Code de commerce n'ont pas été mises en œuvre.

Nous nous sommes, par ailleurs, assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à PARIS et ANGERS, le 5 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services
Ph. SENECHAL

Cabinet Becouze & Associés
J.P. MESSIE

***Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements
réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007***

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
de la Société AFONE
25-27, rue Lenepveu
49100 ANGERS

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1-1 Nature et objet : Convention de prestations de services techniques, commerciaux et administratifs réalisée par la société CARTE & SERVICES au profit de la société AFONE

Mandataires concernés : Messieurs Philip FOURNIER et Eric DURAND GASSELIN

Modalités : La société CARTE & SERVICES assure des prestations de services au profit de la S.A. AFONE. Le montant des honoraires facturés par la société CARTE & SERVICES au titre de l'exercice 2007 s'élève à 277 594 Euros.

(Convention approuvée par le Conseil d'Administration du 15/01/2007)

1-2 Nature & objet : Mise à disposition de locaux au profit de la société CARTE & SERVICES

Mandataires concernés : Messieurs Philip FOURNIER et Eric DURAND GASSELIN

Modalités : La société AFONE met à disposition à titre gracieux des locaux au profit de la société CARTE & SERVICES.

(Convention approuvée par le Conseil d'Administration du 15/01/2007)

1-3 Nature & objet : Convention de prestations de paie réalisées par la société EASY FIELD SERVICES

Mandataires concernés : Messieurs Philip FOURNIER et Eric DURAND GASSELIN

Modalités : La société EASY FIELD SERVICES assure le suivi social de la S.A. AFONE. Le montant des honoraires facturés par la société EASY FIELD SERVICES au titre de l'exercice 2007 s'élève à 205 000 euros.

(Convention approuvée par le Conseil d'Administration du 15/01/2007)

2 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2-1 Nature & objet : Convention de prestations de services avec la société Carte & Services

Modalités : La société CARTE & SERVICES assure le suivi social de la S.A. AFONE. Le montant des honoraires facturés par la société CARTE & SERVICES au titre de l'exercice 2007 s'élève à 2 000 euros.

2-2 Nature & objet : Convention de prestations de services avec la S.A.R.L. 2R Music

Modalités : La S.A.R.L. 2R Music réalise au profit d'AFONE une prestation de surveillance de messagerie.

Le montant comptabilisé en charges s'élève à 220 188 euros.

2-3 Nature & objet : Bail conclu avec la SCI LINCOLN

Modalités : Bail commercial conclu avec la SCI Lincoln concernant un local à usage de bureau situé 14, rue Lincoln à PARIS.

Le montant comptabilisé en charges s'élève à 145 632 euros pour les loyers et 6 569 euros pour les charges locatives.

2-4 Nature & objet : Convention de mise à disposition de locaux par la société CARTE & SERVICES

Modalités : Mise à disposition à titre gracieux d'une partie des locaux situés dans différents établissements par la S.A.S. Carte & Services.

2-5 Nature & objet : Bail conclu avec la SCI ANGERS 1

Modalités : Bail commercial conclu avec la SCI ANGERS 1 concernant trois lots aux premier et second étages d'immeubles sis 25 à 29, rue Lenepveu, 6 et 8, rue Cordelle et Impasse Cordelle à ANGERS.

Le montant comptabilisé en charges s'élève à 97 478 €uros pour les loyers et 7 205 €uros pour les charges locatives.

2-6 Nature & objet : Convention de mise à disposition de locaux à la S.A.R.L. 2R Music

Modalités : Mise à disposition à titre gratuit d'une partie des locaux sis 25, rue Lenepveu à ANGERS au profit de la S.A.R.L. 2R Music.

2-7 Nature & objet : Convention de trésorerie conclue avec les filiales et sous-filiales

Modalités : Avances rémunérées au taux de 3,5 %.

Société	Créances / Dettes	Produits / charges
AFONE SECURITE	- 266 544 €uros	- 6 333 €uros
		+ 6 160 €uros
CARTE ET SERVICES	3 419 170 €uros	- 119 616 €uros
TM TEL	668 050 €uros	19 545 €uros
TUTOR ON LINE	1 010 000 €uros	

Créances & produits (signe +)

Dettes & charges (signe -)

2-8 Nature & objet : Refacturation de frais administratifs de suivi de comptabilité à la société FINTECH

Modalités : Facturation de frais administratifs au titre de l'exercice 2007 : 61 539 €uros.

2-9 Nature & objet : Convention de prestations de services administratifs et de direction au profit des filiales et sous-filiales

Modalités : La société AFONE assure le suivi administratif des sociétés suivantes :

Société	Montant
ACDM	82 406 €uros
AFONE FINANCEMENT	7 200 €uros
AFONE SECURITE	219 020 €uros
CARTE ET SERVICES	1 288 552 €uros
GESTALARMES	10 745 €uros
GIRARDOT	46 387 €uros
SECURITEL	27 477 €uros

2-10 Nature & objet : Bail conclu avec la SCI IMOBORDO

Modalités : Bail commercial conclu avec la société SCI Imobordo concernant un local à usage de bureau situé à MERIGNAC.

Le montant comptabilisé en charges s'élève à 22 370 €uros pour les loyers.

Fait à PARIS et ANGERS, le 5 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services

Ph. SENECHAL

Cabinet Becouze & Associés

J.P. MESSIE

CHAPITRE 8. COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2008

8.1 BILANS CONSOLIDES (EN K€)

ACTIF	Notes	30/06/2008	31/12/2007
Ecarts d'acquisition	4.1	13 056	24 305
Immobilisations incorporelles	4.2	6 251	6 570
Immobilisations corporelles	4.3	16 354	17 361
Titres de participation	4.4	76	76
Titres mis en équivalence	4.5	368	29
Créances liées au financement	4.6	2 994	3 883
Autres actifs financiers non courants		1 424	762
Actifs d'impôts différés		3 119	3 068
Actifs non courants		43 643	56 055
Stocks	4.7	2 505	2 221
Créances clients et autres débiteurs		20 822	19 508
Part courante des créances liées au financement	4.6	1 626	1 757
Créances d'impôts courants		286	499
Autres actifs courants		416	7 377
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	10 649	4 610
Actif courant		36 303	35 971
Actifs détenus en vue de la vente			
Total actif		79 946	92 026

PASSIF		30/06/2008	31/12/2007
Capitaux propres			
Capital social	4.9	624	624
Réserves liées au capital		47 240	47 240
Autres réserves		2 356	5 602
Résultat part du groupe		-15 133	-3 267
Intérêts minoritaires		18	18
Total des capitaux propres		35 106	50 218
Emprunts à long terme	4.11	4 831	3 654
Dettes financières liées au refinancement	4.11	358	1 061
Passifs d'impôts différés		0	1 001
Provision à long terme	4.10	2 222	2 225
Autres passifs non courants		1 962	1 959
Passifs non courants		9 373	9 899
Fournisseurs et autres créditeurs		23 010	21 623
Autres passifs courants		7 867	5 704
Emprunts à court terme			
Part courante des emprunts à long terme		1 726	2 251
Part courante des dettes financières liées au refinancement		1 415	2 247
Impôts exigibles		73	85
Provision à court terme	4.10	1 378	
Passifs courants		35 468	31 910
Passifs associés à des actifs destinés à être cédés			
Total Passif		79 946	92 026

8.2 COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES (EN K€)

	Notes	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
Chiffre d'affaires		32 344	30 924	62 131
Achats consommés		-14 648	- 10 622	-23 000
Charges de personnel		-9 695	- 10 416	-19 793
Charges externes	4.12	-8 631	- 8 509	-15 133
Impôts et taxes		-683	- 873	-1 691
Dotation aux amortissements		-2 065	- 2 169	-4 355
Dotation aux provisions		-442	- 299	-1 370
Autres produits et charges d'exploitation		287	35	104
Résultat opérationnel courant		-3 534	- 1 928	-3 108
Autres produits et charges opérationnels	4.13	-12 626		-893
Résultat opérationnel		-16 161	- 1 928	-4 001
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			219	254
Coût de l'endettement financier brut		-171	- 133	-299
Coût de l'endettement financier net		-171	86	-45
Autres produits et charges financiers		107	36	-26
Charge d'impôt	4.14	1 028	629	1 062
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.5	62	9	-250
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-15 133	- 1 168	-3 260
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net		-15 133	- 1 168	-3 260
. part du groupe		-15 133	- 1 174	-3 267
. intérêts minoritaires			5	6
Résultat par action		-2,427 €	- 0,188 €	-0,524 €
Résultat dilué par action		-2,427 €	- 0,188 €	-0,524 €

8.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES (EN K€)

	Période du 01/01/2008 au 30/06/2008	Période du 01/01/2007 au 30/06/2007
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	-775	959
- Impôts versé (B)	180	- 563
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité (c)	1 674	2 138
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE (D) = (A +B +C)	1 078	2 534
- Décaissements Liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 037	- 5 387
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	27
+ / - Incidence des variations de périmètre	100	- 623
+ / - Variation des prêts et avances consentis	6 218	- 1 915
- Décaissements Liés aux acquisitions d'actifs financiers		
+ / - Autres flux liés aux opérations d'investissement		
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	5 290	- 7 898
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
- / + Rachats et reventes d'actions propres	21	- 167
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 378	1 533
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-1 535	- 2 290
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-189	80
- Dividendes payés aux actionnaires du groupe		- 1 521
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (E)	-325	- 2 365
+ / - Incidence des variations des cours des devises (G)		
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D +E +F +G)	6 043	- 7 729
T Ouverture	4 606	20 990
T Clôture	10 649	13 261

8.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (EN K€)

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total part Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres 31 décembre 2006	623	47 240	- 28	6 529	54 363	6 036	60 399
Opérations sur capital							
Opérations sur titres auto-détenus							
Dividendes		- 1 521			- 1 521		- 1 521
Résultat net de l'exercice (A)				- 1 174	- 1 174	4	- 1 169
Résultat enregistré directement en capitaux propres (B)			- 167		- 167		- 167
Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)			- 167	- 1 174	- 1 341	4	- 1 336
Variation de périmètre				760	760	- 6 024	- 5 264
Capitaux propres 30 juin 2007	623	45 719	- 195	6 114	52 261	17	52 276
Opérations sur capital							
Opérations sur titres auto-détenus			-65		-65		-65
Dividendes							
Résultat net de l'exercice (A)				-2 091	-2 091	2	-2 091
Résultat enregistré directement en capitaux propres (B)			97		97		97
Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)				-2 091	-1 994	2	-1 993
Variation de périmètre							
Capitaux propres 31 décembre 2007	623	45 719	-163	4 024	50 201	18	50 218
Opérations sur capital							
Opérations sur titres auto-détenus			21		21		21
Dividendes							
Résultat net de l'exercice (A)				-15 133	-15 133		-15 133
Résultat enregistré directement en capitaux propres (B)							
Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)				-15 133	-15 133		-15 133
Variation de périmètre							
Capitaux propres 30 juin 2008	623	45 719	-142	-11 109	35 089	18	35 106

8.5 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés résumés concernent la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008. Sauf mention particulière, les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'Euros.

AFONE est une société de prestations de télécommunication et de services.

Les comptes consolidés résumés semestriels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société AFONE le 22 septembre 2008.

1 - INTRODUCTION

Les états financiers intermédiaires résumés du groupe Afone, portant sur la période de 6 mois close au 30 juin 2008, ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice 2007.

Les comptes arrêtés au 30 juin 2008 ont été arrêtés selon les modalités suivantes :

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celle appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2007.

Les principes IFRS retenus pour l'établissement des états financiers intermédiaires résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire en 2008.

Le groupe Afone n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2008 et n'a pas l'intention, à la date d'établissement des états financiers semestriels, de les appliquer dans ses comptes annuels 2008.

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne :

- les provisions,
- les dépréciations,
- les impôts différés,
- les durées d'utilité des immobilisations

La Direction revoit régulièrement ses estimations et appréciations afin de prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Toutefois, les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Secteur d'activité	Société	Mode d'intégration	% de contrôle	% d'intérêts
CONSTITUTION DE PARCS	ACDM	I.G.	100%	100%
FINANCEMENT	AFONE FINANCEMENT	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONE SA (société mère du Groupe) 11 place Francois Mitterrand 49055 ANGERS Cedex 02 - France	I.G.		
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SECURITE	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONECALL	I.G.	100%	100%
TELECOM	CARTE & SERVICES SAS	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	Entité ad hoc : 2R MUSIC SARL	I.G.	100 %	0 %
CONSTITUTION DE PARCS	GESTALARMES	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	GIRARDOT 24/24	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	GIRARDOT SECURITEL	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	TM TEL	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	META Lfone	I.P.	50 %	50 %
TELECOM	TUTOR ON LINE	M.E.	35%	35%

Les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

TUTOR ON LINE est intégrée par mise en équivalence.

Meta Lfone est intégrée par intégration proportionnelle

2.2. Variation de périmètre

Le seul changement de périmètre intervenu durant le premier semestre 2008 est relatif à la création de la société AFONECALL (centre d'appel).

Au cours de l'exercice 2007, le groupe Afone et le réseau de distribution E.LECLERC ont constitué une co-entreprise dont l'objet est le développement d'activités télécoms dont une offre de téléphonie mobile lancée le 5 décembre 2007. Cette opération s'est concrétisée par la création d'une société en nom collectif (Meta-Lfone) détenue à 50/50 par Afone et Leclerc Telecom. Au 31 décembre 2007, cette filiale était intégrée aux comptes consolidés via la méthode de mise en équivalence. A compter de 2008, cette société est intégrée par intégration proportionnelle, le groupe considérant que cette méthode est plus proche de l'image fidèle.

Sans conséquence sur le résultat net total, cette présentation aurait eu les incidences suivantes au 31 décembre 2007 :

- le chiffre d'affaires aurait été de 62 008 K€ (contre 62 131 K€ dans les comptes publiés).
- le résultat opérationnel aurait été de - 4 377 K€ (contre -4 001 K€ dans les comptes publiés).

- la quote-part de résultat des mises en équivalence aurait été de 126 K€ (contre -250 K€ dans les comptes publiés).

3 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe Afone a défini 3 secteurs d'activité distincts définis comme suit :

Secteur Telecom :

Cette activité regroupe l'ensemble des services Télécom ainsi que les activités accessoires. Une activité est considérée comme accessoire dès lors qu'il y a un partage de clients communs et que les flux de trésorerie en provenance de ces clients ne peuvent plus être considérés comme autonomes.

Secteur Constitution de parcs :

Pour mettre en œuvre sa stratégie de commercialisation d'offres télécoms à valeur ajoutée, Afone cherche les vecteurs et les outils industriels permettant un déploiement à grande échelle. Ceci conduit aux acquisitions réalisées dans divers domaines d'activités. Dès lors que ces activités deviennent accessoires au flux Telecom les entités concernées sont transférées dans le secteur Telecom

Secteur Financement :

Cette activité finance l'ensemble des parcs matériels acquis durant l'exercice.

Le groupe AFONE a acquis les titres de la société Carte et Services (société spécialisée dans la distribution et la maintenance de Terminaux de Paiement Electronique) en septembre 2004. Il a résulté de cette acquisition un écart d'acquisition de 19.6 M€ qualifié de part de marché avant le passage aux IFRS.

A l'origine cette acquisition avait été réalisée dans le but d'exploiter la base clients de Carte et Services notamment en vue de proposer la vente des prestations de services d'AFONE aux clients Carte et Services.

Lors de l'acquisition, l'entité juridique Carte et Services a été placée dans un secteur d'activité intitulé « constitution de parcs » dont la définition est donnée ci-dessus

Depuis 2005, l'écart d'acquisition précédemment exposé est testé annuellement avec les seuls flux de trésorerie de Carte et Services, celle-ci étant considérée comme une UGT.

Depuis 2007, le groupe commercialise des offres couplées Téléphonie/Terminaux de Paiement Electronique (TPE) dans un Forfait unique appelé « Afone Commerce ». Stratégiquement le TPE devient l'accessoire de la téléphonie au même titre que le terminal de téléphonie mobile est l'accessoire des forfaits mobiles.

Les flux monétaires devenant accessoires aux flux télécoms le groupe a rassemblé en une seule UGT les entités juridiques AFONE et Carte et services. Cette position est justifiée par le fait que les deux entités partagent de plus en plus les mêmes clients et donc supportent les mêmes risques à tel point que la plupart des flux de trésorerie de chacune des entités ne peuvent plus être considérés comme autonomes.

Cette solution revient à transférer Carte et Services d'un secteur d'activité à un autre. Il est néanmoins précisé que pour l'arrêté des comptes semestriels un test de dépréciation portant sur l'écart d'acquisition de Carte et Services a été réalisé en ne retenant que les flux exclusifs de cette entité juridique.

INFORMATION SECTORIELLE AU 30 JUIN 2008				
En milliers d'Euros	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	FINANCEMENT	TOTAL
Chiffre d'affaires	29 152	3 096	96	32 344
Résultat opérationnel courant	-3 772	213	24	-3 534
Résultat opérationnel	-16 398	213	24	-16 161
Coût de l'endettement financier net	-65	-5	-101	-171
Autres produits et charges financiers	-330	24	414	107
Charge d'impôt	1 215	-83	-104	1 028
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	62	0	0	62
Résultat net	-15 516	150	233	-15 133
. part du groupe	-15 516	150	233	-15 133
. intérêts minoritaires	0	0	0	0
Actifs du secteur (hors trésorerie)	56 798	5 077	7 422	69 297
Trésorerie				10 649
				79 946
Passifs du secteur (hors capitaux propres)	32 721	4 534	7 587	44 841
Capitaux propres				35 106
				79 946
Investissements	822	215	0	1 037
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-771	1 133	715	1 078

INFORMATION SECTORIELLE AU 30 JUIN 2007 PRO FORMAT				
En milliers d'Euros	TELECOM	CONSTITUTION DE PARCS	FINANCEMENT	TOTAL
Chiffre d'affaires	27 757	3 076	90	30 923
Résultat opérationnel courant	-2 029	127	-27	-1 929
Résultat opérationnel	-2 029	127	-27	-1 929
Coût de l'endettement financier net	130	-5	-39	86
Autres produits et charges financiers	-259	9	286	36
Charge d'impôt	710	-8	-73	629
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	9	0		9
Résultat net	-1 440	124	149	-1 167
. part du groupe	-1 446	124	149	-1 173
. intérêts minoritaires	5			5
Actifs du secteur (hors trésorerie)	56 781	21 052	5 753	83 586
Trésorerie				13 264
				96 851
Passifs du secteur (hors capitaux propres)	33 341	5 380	5 852	44 575
Capitaux propres				52 276
				96 851
Investissements	5 196	185	6	5 387
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	951	294	1 290	2 534

Le groupe Afone a choisi la zone géographique comme second niveau d'information sectoriel. Cependant pour les exercices 2007 et 2008, il n'y a qu'une seule zone géographique à savoir la France.

4 - DETAIL DES COMPTES

4.1. Ecart d'acquisition

Ecart d'acquisition	30-juin-08			31-déc-07
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Afone/Edison	89		89	89
Carte & Services	19 558	9 558	10 000	19 558
Afone/Elsaphone	1 367		1 367	1 367
Afone/EMS Telecom	1 691	1 691	-	1 691
Girardot	1 601		1 601	1 601
Total	24 305	11 248	13 056	24 305

Le groupe Afone a considéré que la non réalisation des objectifs commerciaux de sa filiale Carte et Services tels qu'ils avaient été fixés lors de l'établissement du budget 2008 constituait un indice de perte de valeur. Dans une approche prudentielle, le groupe a déprécié l'écart d'acquisition constitué lors de l'acquisition de Carte et Services à hauteur de 9,6 millions d'euros. Cette mesure prend en compte la fin du processus de réorganisation, et la dévalorisation technique déjà opérée par le Marché.

En outre, le groupe a également procédé à la dépréciation de l'actif incorporel constitué par l'absorption de EMS Télécom en considération de la non réalisation des objectifs fixés.

4.2. Immobilisations Incorporelles

	30-juin-08			31-déc-07
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Frais de recherche et développement	260	82	178	280
Logiciels	5 348	3 952	1 396	1 243
Contrats activés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	7 945	4 490	3 455	3 884
Autres immobilisations incorporelles	1 538	316	1 222	1 163
Total	15 091	8 840	6 251	6 570

Evolution des immobilisations incorporelles brutes :

	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	30/06/2008
Frais de recherche et développement	288			-28		260
Logiciels	5 003	234	-9	121		5 348
Contrats activés	7 945					7 945
Autres Immobilisations incorporelles	1 439	191		-92		1 538
Total	14 675	425	-9	0	0	15 091

Evolution des amortissements des immobilisations incorporelles :

	31/12/2007	Dotations	Reprises ou cessions	Reclassement	Variation de périmètre	30/06/2008
Frais de recherche et développement	8	74				82
Logiciels	3 760	201	-9			3 952
Contrats activés	4 061	429				4 490
Autres Immobilisations incorporelles	276	40				316
Total	8 105	744	-9	0	0	8 840

4.3. Immobilisations Corporelles

	30-juin-08			31-déc-07
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	66		66	66
Constructions	292	35	257	266
Installations techniques	3 378	2 437	941	961
IRU	15 064	1 907	13 157	13 663
Autres	6 755	4 822	1 933	2 406
Immobilisations en cours	8	8		0
Total	25 563	9 209	16 354	17 361

Les autres immobilisations corporelles sont principalement composées par du matériel informatique et par des agencements réalisés dans des locaux dont le groupe n'est pas propriétaire.

Evolution des immobilisations corporelles brutes

	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	30/06/2008
Terrains	66					66
Constructions	292					292
Installations techniques	3 209	171	-2			3 379
IRU	15 064					15 064
Autres	7 383	441	-1 069			6 755
Immobilisations encours	8					8
Total	26 022	612	1 071			25 563

Evolution des amortissements des immobilisations corporelles

	31/12/2007	Dotations	Reprises ou cessions	Reclassement	Variation de périmètre	Total
Terrains						
Constructions	26	9				35
Installations techniques	2 248	189				2 437
IRU	1 401	506				1 907
Autres	4 977	617	-772			4 822
Immobilisations encours	8					8
Total	8 660	1 320	-772			9 209

Parmi les immobilisations corporelles certains biens sont financés en crédit bail :

Biens financés en crédit-bail	Ensemble immobilier			Autres immobilisations		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Au 31 décembre 2007	518	195	323	128	128	
Nouveaux contrats				668	139	529
Entrée dans le périmètre						
Dotations		9	-9		76	-76
Au 30 juin 2008	518	204	314	796	343	453

4.4. Titres de participations

	30 juin 2008	31 déc 2007
Sextant	76	76
Total	76	76

Ces titres sont relatifs à la société Sextant filiale de Carte & Services non consolidée en raison du caractère non significatif de sa contribution potentielle aux états financiers consolidés.

4.5. Titres mis en équivalence

	30 juin 2008	Variation	Changement de présentation	31 déc 2007
- Tutor on line	368	- 62		305
- Meta Lfone			- 276	- 276
Total	368	- 62	- 276	29

4.6. Créances liées au financement

	30-juin-08			31-déc-07		
	non courant	courant	total	non courant	courant	total
Créances liées aux contrats de location financement des contrats internes	4 295	2 188	6 483	4 777	1 920	6 697
Créances financières liées aux financements des contrats externes	169	499	668	539	841	1 380
Sous- total	4 464	2 687	7 151	5 316	2 761	8 077
Dépréciations	-1 470	-1 061	-2 531	-1 433	-1 004	-2 437
TOTAL valeur nette	2 994	1 626	4 620	3 883	1 757	5 640

4.7. Stocks et en-cours

	30-juin-08			31-déc-07
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Stocks de matières et fournitures	102	-	102	124
En-cours de production	76	-	76	22
Stocks de marchandises	8 080	-5 754	2 326	2 074
Total	8 258	-5 754	2 505	2 221

4.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

	30-juin-08	31-déc-07
SICAV	814	1 072
Fonds communs de Placement		
Disponibilités	9 835	3 538
Intérêts courus		
Total trésorerie actif	10 649	4 610
Concours bancaires court terme		4
Total trésorerie nette	10 649	4 606

4.9. Capitaux propres

Le capital social est composé de 6 235 410 actions. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

La société détenait 10 000 actions propres au 30 juin 2008.

4.10. Provisions pour risques et charges

Nature	Valeur 31/12/2007	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisée)	Reprise de l'exercice (non-utilisée)	Valeur 30/06/2008
Provisions pour risques et charges	1 680	1 791	-332	-140	2 999
Provisions pour Indemnités de fin de carrière	546	55			601
Total Provisions	2 225	1 846	-332	-140	3 600
Dont part courante					1 378
Dont part non courante	2 225				2 222

Les provisions pour risques et charges sont relatives à :

- Un plan social en cours touchant l'activité monétique pour un montant de 1 378 K€
- Divers litiges salariaux pour 540 K€
- Divers litiges avec des fournisseurs et autres tiers

4.11. Dettes financières

	30-juin-08			31-déc-07		
	non courant	courant	total	non courant	courant	total
	entre 2 et 5 ans			entre 2 et 5 ans		
-Emprunts bancaires (1)	4 145	1 689	5 834	3 550	2 211	5 761
-Dettes de crédit-bail	686	37	723	104	40	144
Total Emprunts hors opérations de refinancement des ventes	4 831	1 726	6 557	3 654	2 251	5 905
-Dettes liées au financement des contrats avec risque de non recouvrement	169	499	668	539	841	1 380
-Financement de la maintenance intégrée aux contrats	189	916	1 105	522	1 406	1 928
Total dettes financières liées aux refinancements	358	1 415	1 773	1 061	2 247	3 308

(1) La plupart des emprunts sont indexés sur l'Euribor 3 mois et il n'existe pas de clause de remboursement anticipé assise sur des critères financiers.

4.12. Charges externes

	30-juin-08	30-juin-07
Locations et charges locatives	1 231	1 271
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 153	1 012
Autres charges externes	6 247	6 226
Total	8 631	8 509

4.13. Autres produits et charges opérationnelles

	30-juin-08	30-juin-07
Plan social Carte et Services	1 378	
Dépréciation des écarts d'acquisition	11 248	
Total	12 626	

4.14 Tableau de preuve d'impôt au 30 juin 2008

	30-juin-08	30-juin-07
Résultat consolidé des sociétés intégrées	- 15 133	- 1 168
Impôt exigible	23	87
Variation des impôts différés	- 1 051	- 716
Résultat avant impôt	- 16 161	- 1 798
Taux IS	33,33%	33,33%
IS théorique	- 5 387	- 599
Dépréciation des écarts d'acquisition	3 749	
Limitation d'impôts différés actifs	619	
Différences permanentes	- 10	- 30
Incidence du changement de taux		
Charge d'impôt effective	- 1 028	- 629
Charges d'impôts dans les comptes	- 1 028	- 629

Les résultats négatifs enregistrés par la filiale Carte et Services depuis 2 exercices ont conduit le groupe à limiter les actifs d'impôts résultant de déficits fiscaux aux seuls déficits nés postérieurement à l'intégration de la filiale dans le groupe d'intégration fiscal dont Afone est la tête de groupe. Il en résulte une charge sur 2008 de 619 K€.

5 - INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX DE AFONE

Au 30 juin 2008, la société mère Afone présente un chiffre d'affaires s'établissant à 19 221 milliers d'euros et un déficit de 15 775 milliers d'euros.

8.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2008 (période de 6 mois)

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
de la Société AFONE
11 place François Mitterrand
49100 ANGERS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application des articles L. 232-7 du Code de commerce et L. 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société AFONE, relatifs à la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance, obtenue dans le cadre d'un examen limité, que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 4.1 de l'annexe qui expose les modalités de dépréciation des écarts d'acquisition
- la note 4.14 de l'annexe relative à l'activation des impôts différés liés aux déficits.

2 - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à PARIS et ANGERS,

Le 26 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services
Philippe SENECHAL

Cabinet Becouze & Associés
Jean-Paul MESSIE

8.7 RAPPORT DE GESTION 1^{ER} SEMESTRE 2008

Le présent rapport a pour but de vous rendre compte de l'activité de la société et du groupe du 1er janvier au 30 juin 2008.

Ce rapport contient de plus les éléments sur l'évolution prévisible jusqu'à la clôture de l'exercice ainsi que les événements importants qui ont eu lieu au cours de ce semestre.

1 - Activité au cours du semestre clos le 30 juin 2008

1.1. Afone (social)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours du premier semestre 2008 ressort à 19 221 448 €.

Le résultat de la société au 30 juin 2008 est une perte de 15 775 301 €.

Ceci s'explique notamment par les dépréciations opérées sur les titres Carte et Services et sur les éléments incorporels liés à EMS TELECOM.

L'activité de Carte et Services fait également l'objet d'un plan social qui impacte ce semestre pour 1 378 K€. Dernière étape de restructuration, l'entité juridique Carte et Services devrait être intégrée dans AFONE début 2009.

Au 30 juin 2008, les capitaux propres s'élèvent à 29 509 738 €.

1.2. Résultats consolidés du Groupe

Les états financiers intermédiaires résumés du Groupe AFONE, portant sur les 6 premiers mois 2008, ont été préparés conformément à la norme IAS 34.

Les sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale quand elles sont sous contrôle exclusif.

Tutor on Line détenue à 35% est intégrée par mise en équivalence.

Meta-Lfone, créée avec le réseau de distribution E. Leclerc à 50/50 pour le développement d'une offre de téléphonie mobile, est intégrée de façon proportionnelle.

La seule variation de périmètre au cours du semestre concerne la création d'une entreprise à vocation de centre d'appel, AfoneCall.

Le chiffre d'affaires du 1er semestre 2008 s'établit à 32 344 K€, en progression de + 5% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant s'établit à (3 534) K€ contre (1 928) K€ au 1er semestre 2007.

Le résultat opérationnel ressort à (16 161) K€ contre (1 928) K€ au 1er semestre 2007.

Ce niveau de perte est essentiellement lié à la dépréciation de certains actifs, décision dictée par la prudence, et revue par nos Commissaires aux Comptes.

Les principaux éléments -non récurrents- constitutifs de ce résultat opérationnel sont les suivants :

Dépréciation des écarts d'acquisition de Carte et Services et de EMS Telecom 11 248 K€.

Plan social touchant l'activité monétique et parachevant les travaux de restructuration 1 378 K€.

Le résultat net part du Groupe s'établit à (15 133) K€ contre (1 168) K€ au 1er semestre 2007. Ce chiffre est lié à un effet impôt positif de 1 028 K€.

Principaux flux financiers de la période :

Si la capacité d'autofinancement est négative pour 775 K€, il est important de souligner que le Groupe fonctionne en BFR négatif.

Soulignons qu'AFONE a un bon niveau de trésorerie nette, qui se montait à 10 649 K€ au 30 juin 2008, contre 4 606 K€ en début de période. Cette trésorerie inclut notamment le remboursement de l'avance consentie à SFR au moment de la signature du contrat MVNO, et ce pour 6,5 M€, du fait de la réussite plus rapidement que prévu des objectifs fixés en terme de nombre d'ouvertures de lignes (objectif réalisé en 4 mois seulement).

Le flux net de trésorerie généré par l'activité sur la période est positif de 1 078 K€.

1.3. Analyse des résultats par secteur d'activité

Il a été procédé, lors du passage aux IFRS, à la définition de 3 secteurs d'activité :

Telecom, Constitution de parcs et Financement

Les flux monétiques générés par Carte et Services –historiquement classés dans Constitution de parcs- devenant accessoires aux flux télécom, le Groupe a transféré dans l'UGT Telecom, les revenus de Carte et Services.

L'activité Constitution de parcs, essentiellement représentée par le pôle « sécurité » est stable par rapport au 1er semestre 2007 : 3 096 K€ en 2008 contre 3 076 K€ en 2007.

L'activité Financement poursuit son développement mais son poids relatif reste faible (96 K€ de chiffre d'affaires au 1er semestre 2008), s'agissant d'une activité financière, elle est majoritairement comptabilisée en produits financiers et ce pour 414 K€.

En terme de contribution au résultat net part du Groupe, nous indiquons ci-après le poids de chaque UGT :

- Financement	+ 233 K€
- Constitution de parcs (du fait de la sortie de Carte et Services)	+ 150 K€
- Telecom (du fait du transfert de carte et Services)	- 15 516 K€

1.4. Opérations sur le capital

Aucune opération sur le capital n'a été enregistrée depuis le 1er janvier 2008.

Toutefois, le Conseil d'Administration réuni le 7 janvier 2008 a procédé à une attribution définitive d'actions gratuites par cession d'actions auto détenues à hauteur de 680 actions dont les bénéficiaires sont 2 des principaux managers du Groupe.

En outre, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 5 mai 2008 a procédé à une nouvelle attribution provisoire d'actions gratuites à hauteur de 9 600 actions en direction de 2 managers et de 4 cadres.

La Direction Générale n'est pas concernée par ces PAGAs.

1.5. Transactions significatives entre les parties liées.

Aucune transaction significative entre les parties liées n'a été effectuée au cours du 1er semestre 2008.

2 - Evolution prévisible jusqu'au 31 décembre 2008 et objectifs 2009

2.1. Perspectives 2008

Au vu des informations en notre possession à ce jour, nous confirmons l'évolution favorable du niveau de chiffre d'affaires, qui devrait atteindre les objectifs fixés de 62 M€ réalisés au cours de l'année 2007.

Le second semestre ne verra pas d'autres écritures en dépréciation et provisions sauf événement extérieur imprévisible.

2.2. Evolutions commerciales

A ce jour, 40 vendeurs sont opérationnels sur le terrain pour optimiser les ventes notamment de terminaux de paiement et de boxes. Ce niveau de recrutement est encore toutefois insuffisant.

Concernant l'offre mobile, le nombre d'ouvertures de lignes nous donne entière satisfaction et ce succès a conduit AFONE à réfléchir au marketing d'une offre calibrée pour les plus gros consommateurs d'heures de communication. Elle devrait être lancée au cours de 4ème trimestre 2008.

Enfin, AFONE sera très visiblement présent au salon IP Convergence les 21/22/23 octobre prochains, où il divulguera son offre Centrex IP, pour lequel il entend rapidement devenir un acteur majeur du marché.

2.3. Objectifs 2009

Pour 2009, AFONE a pour objectif de continuer à développer son chiffre d'affaires tout en retrouvant la rentabilité.

3 - Evénements importants survenus post semestre écoulé.

Aucun évènement significatif n'est intervenu post période écoulée.

Fait à ANGERS

Le 22 septembre 2008

CHAPITRE 9. INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES

9.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT AFONE

Dénomination sociale (article 3 des statuts)

AFONE

Siège social (article 3 des statuts)

11 Place François Mitterrand 49 100 Angers

Forme juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme, Conseil d'Administration de droit français soumise aux dispositions du livre 2 du Code de commerce.

Registre du commerce et des sociétés

RCS : ANGERS 411 068 737

Code NAF : 6202A

Durée et date d'expiration (article 4 des statuts)

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés soit jusqu'au 20 février 2096, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet en France et hors de France :

- les prestations de télécommunications et de services informatiques,
- l'édition, le conseil, l'assistance et la communication relativement à des applications multimédia, sur tous réseaux ou supports, la maîtrise d'œuvre, la réalisation et la régie éditoriale d'application de communication interactive et généralement toutes prestations de services en matière de communication interactive,
- la prise de participation dans toute entreprise créée ou à créer,
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets similaires ou connexes.

Consultation des documents sociaux

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social d'Afone : 11 place François Mitterrand - 49100 Angers.

Exercice social (article 23 des statuts)

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Affectation et répartition des bénéfices (articles 25, 26 et 27 des statuts)

Les produits nets de l'exercice, après déduction des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de cinq pour cent au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « Réserve Légale » ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur la proposition du Conseil d'Administration, être employé en totalité ou en partie à constituer tous fonds de réserve ou pour être réparti aux actions, à titre de dividende.

L'Assemblée Générale peut toujours décider le report à l'exercice suivant de la totalité ou d'une fraction quelconque du bénéfice répartissable d'un exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions. La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'Assemblée Générale, sans que ce délai puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois mois, par décision du Conseil d'Administration, dans les conditions légales et réglementaires.

Assemblées Générales (articles 17 à 22 des statuts)

Article 17 : Généralités

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, mêmes absents, incapables ou dissidents.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Chaque année, il doit être réuni dans les six mois de la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice, une assemblée générale ordinaire.

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes, notamment les publications au Bulletin des Annonces légales Officielles, et délais fixés par la loi et les règlements.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans ladite convocation et fixé par le convoquant.

Toute modification des modalités de convocation ou des conditions d'admission aux assemblées générales sera publiée au bulletin des annonces légales obligatoires.

Article 18 : Représentation et admission aux assemblées

L'admission et la représentation aux assemblées générales ont lieu dans les conditions de forme et de fond fixées par la loi et les règlements régissant les sociétés anonymes cotées.

Sous réserve du respect des dispositions visées ci-dessus :

- tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre mandataire, pourvu que cet autre mandataire soit lui-même membre de l'assemblée,
- tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur,
- les mineurs et les incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs et les sociétés et autres personnes morales par une personne ayant la signature sociale ou valablement déléguée à cet effet,
- les conjoints, tuteurs, administrateurs ou autres représentants n'ont pas besoin d'être personnellement actionnaires.

Article 19 : Bureau Feuille de présence - Voix

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur délégué temporairement dans l'exercice de ses fonctions ou, à leur défaut, par un Administrateur désigné par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit son Président.

Les fonctions de Scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents, disposant du plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après eux, jusqu'à acceptation.

Le Bureau ainsi composé désigne un Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'assemblée.

Une feuille de présence est établie conformément à la loi. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des limitations légales et notamment des dispositions des articles L 225-10, L 223-29 et L 233-31 du Code de commerce.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué, conformément aux dispositions de l'article L 225-123 du Code de commerce, à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; le même droit peut être attribué dans le cas prévu au deuxième alinéa de l'article précité ; le tout sous réserve de l'application des dispositions de l'article L 225-124 du Code de commerce.

Les votes sont exprimés par mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital.

Article 20 : Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire annuelle entend les rapports présentés par le Conseil d'Administration et les Commissaires, approuve le bilan et les comptes ou en demande le redressement, détermine l'emploi des bénéfices, fixe les dividendes, nomme et remplace quand il y a lieu les Administrateurs, approuve ou rejette les nominations faites pendant l'exercice, examine les actes de gestion des Administrateurs, leur donne quitus, les révoque pour des causes dont elle est seule juge, approuve ou rejette les opérations visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, vote les jetons de présence du Conseil d'Administration, désigne, quand il y a lieu, le ou les Commissaires.

L'Assemblée annuelle peut, en outre, comme toute assemblée ordinaire réunie extraordinairement :

- ratifier le transfert du siège social décidé par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'avant dernier alinéa de l'article 3 des statuts,
- autoriser tous emprunts pour voie d'émission d'obligations non convertibles en actions et statuer sur la constitution de sûretés particulières à leur conférer,
- et, d'une manière générale, statuer sur tous objets soumis par le Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence exclusive de l'assemblée générale extraordinaire.

Article 21 : Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter aux statuts dans toutes leurs dispositions, les modifications, quelles qu'elles soient, autorisées par la loi.

Article 22 : Quotité et majorité – Procès verbaux

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement.

Les procès-verbaux des délibérations d'assemblées ou les copies de ces extraits de ces procès-verbaux sont établis et certifiés conformément à la réglementation en vigueur.

9.2. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

Capital social

Le capital social est ce jour de 623 541 Euros divisé en 6 235 410 actions au nominal de 0,10 euros nominal chacune, de même valeur et catégorie, entièrement libérées.

Hormis un droit de vote double accordé aux actions détenues en nominatif depuis au moins deux ans, les statuts ne prévoient pas de conditions spécifiques relatives aux droits attachés aux actions qui le composent ou à la modification du capital.

Capital autorisé non émis

La société détient 10 000 actions propres pour un total de 194 K€. La valeur de marché de ces actions auto-détenues est de 98 K€ au 31/12/2007. Une dépréciation de 96 K€ a été constatée.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008 a adopté les résolutions suivantes :

SIXIEME RESOLUTION – AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ACHETER LES ACTIONS DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, faisant usage de la faculté prévue aux articles L 225-209 et suivants de Code de commerce et statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

1°- autorise le Conseil d'Administration à acheter un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social ;

2°- décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectué aux fins suivantes :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AFONE par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- la couverture des plans d'option d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de commerce, d'attribuer des actions gratuites aux salariés et anciens salariés au titre de leur participation à un PEE de la Société ou un PEE du groupe et d'attribuer des actions gratuites aux salariés et aux dirigeants sociaux de la Société et des Sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article L 225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'achat d'actions par AFONE pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- la remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ;
- l'annulation éventuelle d'actions AFONE ;

3°- décide que le prix unitaire maximum d'achat ne pourra pas être supérieur à 10 Euros et que le montant global maximum de l'opération ne pourra excéder 623 541 Euros.

4°- décide que l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués à payés par tous moyens selon la réglementation en vigueur, sur le marché et hors marché, de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou plus généralement à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques, aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

5°- décide qu'en cas d'offre publique sur les titres de la Société réglée intégralement en numéraire, la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés en conséquence au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes

d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

SEPTIEME RESOLUTION – AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément à la loi :

1°- autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions de l'article L 225-209 du Code du commerce, à annuler en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la 6eme résolution de la présente Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par période de 24 mois et réduire corrélativement le capital.

2°- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

HUITIEME RESOLUTION – PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT DES SALARIES

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le capital social était entièrement libéré et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et compte tenu de l'ensemble des résolutions qui précèdent, pour se conformer aux dispositions de l'article L 225-129 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire et réservées aux salariés de la Société.

Elle fixe le plafond maximum nominal de l'augmentation de capital pouvant intervenir à la somme de QUINZE MILLE (15 000 €).

Elle décide de renoncer au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés susvisés.

La présente autorisation est valable 26 mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, et sous réserve d'admission des titres de la Société sur le marché réglementé avec faculté de subdélégation à son Président, à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de l'opération, notamment de déterminer le prix d'émission des actions nouvelles, de constater la ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, de modifier les statuts en conséquence et généralement de faire le nécessaire.

Tableau d'évolution du capital depuis la création de la société

Date	Opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou de fusion	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Nominal	Capital après opération
15/12/2004	Augmentation de capital par émission de BSA	53 585,00 €	8 998 117,00 €	535 850	4 578 710	0,10 €	457 871,00 €
02/05/2005	Exercice des BSPCE	300,00 €	30 300,00 €	3 000	4 581 710	0,10 €	458 171,00 €
02/05/2005	Emission d'actions gratuites aux actionnaires	45 817,10 €	- €	458 171	5 039 881	0,10 €	503 988,10 €
15/07/2005	Emission d'actions nouvelles	105 379,30 €	38 884 961,70 €	1 053 793	6 093 674	0,10 €	609 367,40 €
26/09/2005	Augmentation de capital réservée	663,50 €	349 365,93 €	6 635	6 100 309	0,10 €	610 030,90 €
11/04/2006	Augmentation de capital par émission de BSA	5 070,00 €	958 230,00 €	50 700	6 151 009	0,10 €	615 100,90 €
26/04/2006	Augmentation de capital par émission de BSA	6 370,00 €	1 203 930,00 €	63 700	6 214 709	0,10 €	621 470,90 €
07/06/2006	Augmentation de capital par émission de BSA	1 380,00 €	260 820,00 €	13 800	6 228 509	0,10 €	622 850,90 €
29/12/2006	Augmentation de capital réservée	690,10 €	42 958 €	6 901	6 235 410	0,10 €	623 541,00 €

Depuis le 1^{er} janvier 2007, il n'y a pas eu de modification du capital.

Pactes d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires en cours. A la connaissance de la société, il n'y a pas d'actions de concert.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de son contrôle.

Par ailleurs, il est précisé que les actionnaires détenant leurs actions depuis plus de deux ans disposent d'un droit de vote double. Cette disposition est statutaire.

Evolution de l'actionariat au cours des trois dernières années

Actionnaires	Situation au 31/10/2008			Situation au 31/12/2006			Situation au 31/12/2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
M. Philip Fournier	1 925 421			1 890 236	30,99%		1 890 236	30,99%	
Mme Eliane Fournier	1 320			1 320	0,02%		1 320	0,02%	
Mme Christel Fournier	77 576			62 076	1,02%		62 076	1,02%	
Société Fintech ⁽¹⁾	553 931			528 931	8,60%		524 678	8,60%	
Famille Fournier	2 558 248	41,03%	53,23%	2 482 563	39,75%	51,94%	2 478 310	40,63%	51,94%
Eric Durand-Gasselini	598 200	9,59%	12,10%	597 211	9,58%	12,43%	597 211	9,79%	12,43%
Vincent Kemmoun	486	0,01%	0,01%	486	0,01%	0,01%	486	0,01%	0,01%
SPGP	-	-	-	323 399	5,31%	3,44%	323 399	5,31%	3,44%
Public	3 068 476	49,21%	34,55%	2 830 356	45,46%	32,16%	2 699 364	44,25%	32,16%
Autocontrôle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Autodétention	10 000	0,16%	0,11%	1 395	0,02%	0,02%	1 539	0,03%	0,02%
TOTAL	6 235 410	100,00%	100,00%	6 235 410	100,00%	100,00%	6 100 309	100,00%	100,00%

(1) La société Fintech est une holding familiale détenue à 50% par M. Philip Fournier et à 50% par Mme Christel Fournier

Par courrier en date du 8 mars 2005, la société Sycomore Asset Management (55 rue Pierre Charron - 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 mars 2005, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société AFONE et détenir pour le compte des fonds gérés par elle, 234 958 actions et droits de vote AFONE, soit 5,13% du capital et 3,07% des droits de vote de cette société

La société Sycomore Asset Management (55, rue Pierre Charron - 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 septembre 2005, le seuil de 5% du capital de la société AFONE et détenir, pour le compte des fonds et clients gérés par elle, 259 914 actions AFONE représentant autant de droits de vote, soit 4,27% du capital et 2,80% des droits de vote.

Le 7 septembre 2005, la Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP) détenait pour le compte des fonds et clients gérés par elle 323 399 actions Afone représentant autant de droits de vote, soit 5,31% du capital et 3,48% des droits de vote de la société. (Déclaration n° 205C1552).

Par courrier en date du 26 juillet 2007, la Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juillet 2007, le seuil de 5% du capital de la société AFONE et détenir pour le compte des fonds gérés par elle, 291 351 actions AFONE, soit 4,68% du capital et 3,15% des droits de vote de cette société

Aucun autre franchissement de seuil n'est à déclarer.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Aucun pacte ou franchissement de seuil n'est à déclarer.

Capital potentiel

Le Conseil d'Administration réuni le 5 octobre 2004 a émis 128 200 Bons de Souscriptions d'Actions nouvelles au profit de 19 personnes désignées du groupe. Les BSA vendus au prix unitaire de 1 Euro sont non cotés, incessibles et exerçables pendant une période de trois mois à compter du 5 avril 2006. Ils permettront à leurs titulaires d'acquérir une action AFONE émise au prix de 19 Euros. Conformément aux recommandations de l'AMF, cette opération se caractérise par une prise de risque immédiate des bénéficiaires et ne comporte pas de contribution financière par la société à la souscription des bons ou une décote du prix d'exercice sur le cours de bourse au moment de la décision du Conseil d'Administration le 5 octobre 2004 (le cours de clôture tant de 17.90 euros ce jour). La totalité des BSA émis a été exercée au 30 juin 2006.

Le Conseil d'Administration réuni le 2 janvier 2006 a attribué 2 154 actions gratuites à 5 salariés du groupe selon les caractéristiques décrites dans la quatorzième résolution de l'assemblée générale du 03 mai 2005.

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT / ACTIONS GRATUITES		
	Actions gratuites	BSA
Date du conseil d'administration ou du directoire selon le cas	02/01/2006	05/10/2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :		
• les mandataires sociaux	0	0
• dix premiers attributaires salariés	2 154	63 700
Point de départ d'exercice des options	01/01/2008	05/04/2006
Date d'expiration	-	04/07/2006
Prix de souscription ou d'achat	-	1,00 €
Modalités d'exercice		1 action à 19€
Nombre d'actions souscrites au 31/12/06	0	128 200
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	0

A ce jour, la dilution potentielle est de 0.03%, seules les actions gratuites ont encore un pouvoir dilutif.

Aucun autre titre ne donne accès au capital. La société n'envisage pas de mettre en place des actions de préférence.

Nantissements

Il n'existe aucun nantissement sur les titres de la société.

9.3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition des organes d'administration et de direction

Nom - Nature du mandat	Date de nomination ou renouvellement	Expiration du mandat	Mandats et fonctions exercés
Philip FOURNIER Président du Conseil d'Administration	AGM du 25/04/2007	AGO qui sera réunie en 2010 pour statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général Afone - Gérant 2R Music - Gérant SARL Atlantique - Gérant Le prieuré de Beaumont - Gérant SCI Peps - Gérant SCI Ulys - Gérant SCI Tudy - Gérant SCI Angers 1 - Gérant SCI Lincoln - Gérant 171 Rue Charles Dubois - Gérant SARL Amimo - Gérant SARL Fintech - Gérant SARL PLA Construction - Gérant Girardot Securitel - Gérant Gestalarmes Protection - Gérant Espace Pêche - Président TMTEL - Président Afone Financement - Président Afone Sécurité - Président Carte et Services - Président Girardot 24/24 - Président ACDM - Co-Gérant SCI Imobordo - Co-Gérant SCI Tour Saint Serge - Co-Gérant SARL Fremap - Gérant SARL Anjou Vini - Co-Gérant SCEA Domaine Jo Pithon - Co-Gérant SCEA Château de Chamboureau - Gérant Sarl Océan Discount
Eric DURAND-GASELIN Administrateur	AGM du 25/04/2007	AGO qui sera réunie en 2010 pour statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Délégué Afone - Directeur Général Carte et Services - Directeur Général TMTEL - Directeur Général Afone Financement - Directeur Général Afone Sécurité - Directeur Général ACDM - Directeur Général Girardot 24/24 - Gérant SCI Angers 1 - Gérant SCI Lincoln - Co-gérant SCI Imobordo - Co-Gérant SCI Tour Saint serge - Co-Gérant SARL Fremap
Vincent KEMMOUN Administrateur	AGM du 25/04/2007	AGO qui sera réunie en 2010 pour statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant SARL K Particulier

La liste ci-dessus comprend la totalité des mandats exercés par les mandataires sociaux au cours des cinq dernières années. Ces mandats sont toujours en cours.

Parmi les administrateurs seul monsieur Vincent Kemmoun peut être considéré indépendant au sens des critères du rapport Medef/Afep d'octobre 2003.

Les autres administrateurs sont salariés/mandataires sociaux de la société et, à ce titre, ne peuvent être considérés comme des administrateurs indépendants au sens du rapport Medef/Afep.

Aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas de lien familial entre les dirigeants du groupe.

Il n'existe aucun conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la société, de l'un quelconque des membres du conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des membres du conseil d'Administration a été sélectionné en tant que membre de la direction du Groupe.

Direction du groupe		
Nom	Fonction	Adresse professionnelle
Philip FOURNIER	Président Directeur Général	Afone – 11 place F Mitterrand – 49100 Angers
Eric DURAND GASSELIN	Directeur Général Délégué	Afone – 11 place F Mitterrand – 49100 Angers

Au cours des cinq dernières années, aucune de ces personnes n'a été condamnée pour fraude ou n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation. De même aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires.

Les conventions réglementées sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (présenté dans le Chapitre 7).

Rémunération et avantages en nature

Rémunération des mandataires sociaux

Aucune rémunération au titre de jeton de présence n'a été versée aux mandataires sociaux. De même aucun avantage en nature ne leur a été consenti au titre de ce mandat. Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.

Rémunération des organes de direction

Noms	Exercice 2007			Exercice 2006		
	Rémunération Fixe	Rémunération variable	Rémunération conditionnelle	Rémunération Fixe	Rémunération variable	Rémunération conditionnelle
Philip FOURNIER	200	-	-	185	-	-
Eric DURAND-GASSELIN	176	-	-	162	-	-
Vincent KEMMOUN	-	-	-	-	-	-
TOTAL	376	-	-	347	-	-

La part des avantages en nature octroyés par l'émetteur à M. Philip FOURNIER et M. Eric DURAND-GASSELIN s'élève à 5 688 €. Ces avantages sont des véhicules de fonction pour un montant de 3 120 € pour M. Philip FOURNIER et 2 568 € pour M. Eric DURAND-GASSELIN. Aucun autre avantage en nature n'a été consenti par l'émetteur et ses filiales à l'égard de MM. FOURNIER et DURAND-GASSELIN.

Aucun régime complémentaire de retraites spécifiques n'a été souscrit à l'égard des dirigeants du groupe.

Options de souscription

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	néant	néant	néant
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	néant	néant	néant

Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Conseil d'Administration

L'article 13 des statuts précise le fonctionnement du conseil d'administration :

« Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille leur mise en œuvre Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. » .

Au sein du Conseil d'Administration, il y a un administrateur indépendant et il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

Les statuts de la Société dans son article 11 précise que chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Il n'a pas été créé de comité spécifique.

Conformément aux dispositions légales, les dispositions de la loi sur la sécurité financière du 1er Août 2003 relatives aux conditions et à l'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne doivent faire l'objet d'un rapport du Président du Conseil d'Administration présent à l'assemblée générale des actionnaires.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les administrateurs ne peuvent intervenir sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Direction

L'article 14 des statuts précise notamment le fonctionnement de la direction générale :

« ...La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative aux choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présentés ou représentés.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale par le Conseil d'Administration n'entraîne pas une modification des statuts.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Conseil procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, et le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général doit être une personne physique. Le Directeur Général peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à des dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Le Conseil d'Administration peut également, sur la proposition du Directeur Général, nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués chargés d'assister le Directeur Général, avec titre de Directeur Général Délégué. Le nombre maximum de Directeurs Généraux délégués est fixé à cinq.

Les Directeurs Généraux délégués sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors de ceux-ci.

Le Conseil d'administration détermine, en accord avec le Directeur Général, l'étendue et les pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux délégués. Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président, de Directeur Général et de Directeur Général délégué est fixée à soixante-dix ans. Lorsque l'intéressé atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à la date de la plus prochaine Assemblée Générale Annuelle ordinaire.

Le Conseil d'Administration peut conférer à un plusieurs de ses membres ou à telles personnes que bon lui semble, actionnaires ou non tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et avec ou sans faculté pour les mandataires de consentir eux-mêmes toutes substitutions de pouvoirs. Il peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions du paragraphe II du présent article lui sont applicables.

Le Président a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins que celle-ci ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Les Directeurs Généraux délégués sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition de la personne assumant les fonctions de direction générale, et sont chargés d'assister celle-ci.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et les pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux délégués, conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Le ou les Directeurs Généraux délégués ont la faculté de se substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 19 septembre 2003 a opté pour la première modalité d'exercice de la direction générale, en choisissant de confier la direction générale de la Société au Président du Conseil d'administration.

9.4. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE PAR AFONE

Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient au Président et au Directeur Général de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Conformément à la loi, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe Afone.

1 - Préparation et Organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1. Présentation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est constitué de trois administrateurs. Ses missions et compétences sont précisées dans les statuts de la société.

Durant l'exercice 2007, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois. Par ailleurs, le Conseil s'est réuni régulièrement de manière informelle durant l'année pour évoquer la stratégie et l'organisation de la société.

1.2. Limitation des pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de la société, le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social et sous réserve des limitations imposées par la loi.

2 - Principales procédures de contrôle interne mises en place

Le groupe Afone a défini le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Cette définition implique :

- le respect des politiques définies par le Groupe, ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention des fraudes et des erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraude en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Etant implanté sur l'ensemble du territoire métropolitain, et comptant dix entités juridiques différentes, le groupe Afone a organisé son système de contrôle interne au travers :

- de modes d'organisation spécifiques,
- de politiques et de procédures.

2.1. Acteurs principaux du contrôle interne

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure le contrôle du fonctionnement général de la société.

Le Conseil d'Administration approuve l'organisation ainsi que le dispositif de contrôle interne.

Les acteurs exécutifs

Les acteurs ayant un pouvoir de contrôle au sein d'Afone sont la Direction Financière et la Direction Générale (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué). La Direction Financière exerce son activité sous l'autorité exclusive de la Direction Générale.

Seule la Direction Générale est habilitée à signer les ordres de paiements quels qu'ils soient. La Direction Financière n'a pas ce pouvoir.

Le contrôle des transactions est centralisé au niveau des deux membres de la Direction Générale.

La Direction Financière et la Direction Générale définissent conjointement l'organisation générale du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et assurent sa mise en œuvre.

Ils fixent clairement les rôles et les responsabilités des personnels concernés par ce dispositif.

2.2. Organisation du dispositif de contrôle interne

Dispositif du contrôle interne général

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe Afone a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation décrite ci-dessous.

La Direction Générale, les directions opérationnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

Dispositifs de contrôle interne particulier

Les procédures présentées ci-dessous se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats du Groupe.

Les achats de biens et services font l'objet pour la plupart d'un bon de commande ou devis préalable approuvé et signé par le Président Directeur Général et/ou le Directeur Général Délégué. A réception, la facture est rapprochée du bon de commande ou du contrat préalablement approuvé par la Direction Générale. Ces deux documents servent de justification au paiement.

Les revenus et achats télécom sont rapprochés fournisseur par fournisseur chaque mois et soumis à un ensemble de contrôle de la part de la Direction Informatique. Après validation, ces données sont transmises à la Direction Financière qui a pour mission de les valoriser et de les faire approuver par la Direction Générale.

Un logiciel expert a été acquis pour répondre aux besoins de la société en matière de facturation. Le logiciel est actuellement implémenté sur un type particulier de chiffres d'affaires et fait l'objet de procédures spécifiques.

Les flux financiers de la société sont encadrés. Les factures fournisseurs sont comptabilisées par le service comptable Groupe, les paiements fournisseurs sont préparés par le service trésorerie puis soumis à la signature exclusive de la Direction Générale. Le service trésorerie effectue ensuite les paiements auprès des établissements bancaires.

Les différentes fonctions exercées par la Direction Financière sont séparées entre ces différents membres afin d'éliminer tout risque de fraude et d'erreur.

La Direction Financière assure le contrôle et le suivi des activités de trésorerie par l'établissement mensuel de tableaux de flux de trésorerie. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont systématiquement centralisées pour le Groupe par la Direction du financement trésorerie.

Dispositif de contrôle interne de l'information financière et comptable

La comptabilité pour l'ensemble des entités du Groupe est centralisée au sein d'un service basé au siège social de la société. Le contrôle de gestion est également centralisé au siège social depuis le début de l'exercice 2007.

La comptabilité assure un contrôle de cohérence des comptes de la société et établit mensuellement les déclarations fiscales et sociales qui lui incombent.

Une prévision budgétaire annuelle est réalisée une fois par an au titre de l'exercice 2007. A compter de 2008, cet exercice est revu deux fois (Quarterly Business Review ou QBR) durant l'année afin d'être réajusté en fonction des événements commerciaux et/ou sociaux impactant le Groupe.

Le groupe Afone applique les normes comptables IAS/IFRS. Les informations relatives à la consolidation des comptes du Groupe sont élaborées par la Direction Financière en collaboration avec un cabinet d'expertise comptable.

Il est précisé ici que le départ du Directeur Administratif et Financier au cours de l'exercice 2007 ainsi que l'importante opération de réorganisation engagée par le Groupe n'ont pas permis une efficacité totale des contrôles internes. La recentralisation des différentes activités sur un seul site et l'arrivée d'un nouveau Directeur Administratif et Financier sur les premiers mois de l'exercice 2008 contribuent à un retour à la normale des contrôles internes.

La fonction financière contribue à l'élaboration de l'information financière qui est diffusée au Conseil d'Administration d'Afone, aux actionnaires et au public. Les éléments d'information financière destinés à être publiés sont transmis pour validation à la Direction Générale de la société Afone avant diffusion.

D'autre part, les informations juridiques destinées aux actionnaires et au public sont élaborées en collaboration avec le cabinet d'avocats de la société.

Philip Fournier
Président Directeur Général

Complément d'information

Il est précisé ici que le Conseil d'Administration ne dispose pas de règlement intérieur et n'a mis en place aucun comité (d'audit, de rémunération,...) ni aucun mode d'évaluation du Conseil d'Administration.

9.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société AFONE pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
de la Société AFONE
25 – 27 rue Lenepveu
49100 ANGERS

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Afone et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à PARIS et ANGERS, le 5 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services
Ph. SENECHAL

Cabinet Becouze & Associés
J.P. MESSIE

Honoraires des commissaires aux comptes

		Expertises et Services		Cabinet Becouze & Associés	
Exercice 2007		Montant	%	Montant	%
Audit, Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés	AFONE	46 000	51,11 %	145 000	54,10 %
	FILIALES	44 000	48,89 %	123 000	45,90 %
Juridique, fiscal et social	AFONE	0	0,00 %	0	0,00 %
	FILIALES	0	0,00 %	0	0,00 %
TOTAL		90 000	100,00 %	268 000	100,00 %
Exercice 2006		Montant	%	Montant	%
Audit, Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés	AFONE	60 238	76,02 %	166 740	47,64 %
	FILIALES	19 000	23,98 %	183 233	52,36 %
Juridique, fiscal et social	AFONE	0	0,00 %	0	0,00 %
	FILIALES	0	0,00 %	0	0,00 %
TOTAL		79 238	100,00 %	349 973	100,00 %

CHAPITRE 10. REMUNERATION DES DIRIGEANTS EXERCICE 2007

1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en K€)

Philip Fournier, Président Directeur Général Afone	2006	2007
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	188	203
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Sous total	188	203
Eric Durand Gasselín, Directeur Général Délégué	2006	2007
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	165	179
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Sous total	165	179
Total	353	382

2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en K€)

Philip Fournier, Président Directeur Général Afone	2006		2007	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	185	185	200	200
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature : voiture	3	3	3	3
Sous total	188	188	203	203
Eric Durand Gasselín, Directeur Général Délégué	2006		2007	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	162	162	176	176
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature : voiture	3	3	3	3
Sous total	165	165	179	179
Total	353	353	382	382

3 - Tableau sur les jetons de présence (en K€)

	Jetons de présence versés en	
	2006	2007
Philip Fournier, Président Directeur Général Afone	-	-
Eric Durand Gasselín, Directeur Général Délégué	-	-
Total	-	-

4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philip Fournier	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Eric Durand Gasselín	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Philip Fournier	Néant	Néant	Néant	Néant
Eric Durand Gasselín	Néant	Néant	Néant	Néant

6 – Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Philip Fournier	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Eric Durand Gasselín	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Philip Fournier	Néant	Néant	Néant	Néant
Eric Durand Gasselín	Néant	Néant	Néant	Néant

CHAPITRE 11. ÉVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le premier semestre 2008 :

Le premier semestre de l'année 2008 s'est clos sur un résultat net négatif de (15 133) K€.

Le groupe Afone a considéré que la non réalisation des objectifs commerciaux de sa filiale Carte et Services tels qu'ils avaient été fixés lors de l'établissement du budget 2008 constituait un indice de perte de valeur. Dans une approche prudentielle, le groupe a déprécié l'écart d'acquisition constitué lors de l'acquisition de Carte et Services à hauteur de 9 558 K€. Cette mesure prend en compte la fin du processus de réorganisation, et la dévalorisation technique déjà opérée par le Marché.

En outre, le groupe a également procédé à la dépréciation de l'actif incorporel constitué par l'absorption de EMS Télécom en considération de la non réalisation des objectifs fixés, soit un impact sur les comptes de (1 691) K€.

Enfin, un plan social en cours touchant l'activité monétaire à été provisionné pour un montant de 1 378 K€.

Le troisième trimestre 2008 :

Par communiqué du 23 octobre 2008, la société annonce qu'elle a réalisé au cours du troisième trimestre 2008 un chiffre d'affaires de 17,32 millions d'Euros.

Le chiffre d'affaires trimestriel est en progression constante, grâce notamment au succès de l'offre de téléphonie mobile.

Le chiffre d'affaires trimestriel est composé à 90,35% de l'activité Telecom, les flux monétaires (précédemment comptabilisés dans l'UGT constitution de parc) étant devenus accessoires aux flux télécoms comme indiqué dans le rapport semestriel audité par les Commissaires aux Comptes du Groupe.

Sur les neuf premiers mois de 2008, le chiffre d'affaires ressort ainsi à 49,66 millions d'Euros.

